

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

12 MAI 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 12 MAI 2020 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Questions orales (article 82 du règlement) | 6 |
| 1.1 | Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Agressions sexuelles: résultats du sondage d'Amnesty International et de SOS Viol» | 6 |
| 1.2 | Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Code des droits des femmes» | 7 |
| 1.3 | Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier Code des droits des femmes» | 7 |
| 1.4 | Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sexisme et harcèlement dans le milieu universitaire et étudiantin» | 8 |
| 1.5 | Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évaluation d'Alter Égales» | 9 |
| 1.6 | Question de Mme Laure Lekane à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences conjugales et réunion de la conférence interministérielle du 8 mai» | 11 |
| 1.7 | Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Destruction ou confiscation de documents administratifs par le conjoint, une autre forme de violence conjugale» | 12 |
| 1.8 | Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Tik Tok, nouvelle application sans danger pour les jeunes de moins de 12 ans?» | 13 |
| 1.9 | Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse du nombre de cas de syndromes inflammatoires infantiles» | 14 |
| 1.10 | Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Alcool – Neknominations – Jeunes de moins de 12 ans» | 15 |
| 1.11 | Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture progressive des milieux d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles» | 15 |
| 1.12 | Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise progressive des activités des milieux d'accueil» | 16 |
| 1.13 | Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Port du masque par les puéricultrices dans les milieux d'accueil de la petite enfance» | 16 |
| 1.14 | Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement et application des contrats d'accueil de la petite enfance» | 16 |

| | | |
|------|---|----|
| 1.15 | Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Circulaire ministérielle du 30 avril sur la reprise progressive des activités des milieux d'accueil» | 16 |
| 1.16 | Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bébés parqués» | 21 |
| 1.17 | Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Initiative "Faire face Covid-19"» | 22 |
| 1.18 | Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des travaux liés à la réforme "MILAC" et calendrier prévu pour sa mise en œuvre dans le contexte de crise sanitaire» | 23 |
| 1.19 | Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccination contre le méningocoque en Fédération Wallonie-Bruxelles» | 25 |
| 1.20 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de réouverture et initiatives des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles» | 26 |
| 1.21 | Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des visites virtuelles dans les musées à la suite de la crise du Covid-19» | 27 |
| 1.22 | Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Parité en arts de la scène» | 28 |
| 1.23 | Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture des bibliothèques – Covid-19» | 29 |
| 1.24 | Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: renforcement de la concertation avec le pouvoir fédéral pour le soutien aux créateurs, techniciens et techniciennes» | 30 |
| 1.25 | Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Indispensable réflexion sur le redéploiement des secteurs socio-culturels après la crise et sur les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif» | 32 |
| 1.26 | Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: arts vivants, vers un redémarrage progressif» | 34 |
| 1.27 | Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de soutien envers le secteur culturel» | 34 |
| 1.28 | Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avancées des travaux de la task force "Redéploiement" à la suite de la crise du Covid-19» | 34 |
| 1.29 | Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19 – Calendrier de déconfinement dans le secteur culturel» | 34 |

| | | |
|------|---|----|
| 1.30 | Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec le secteur culturel» | 34 |
| 1.31 | Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact du Covid-19 sur l'accessibilité de la culture» | 34 |
| 1.32 | Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Valorisation de la "Culture Quarantaine"» | 42 |
| 1.33 | Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prêt trésorerie d'urgence lancé par le Fonds St'art» | 43 |
| 1.34 | Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonctionnement des instances d'avis» | 44 |
| 1.35 | Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gestion de la crise et déconfinement dans le secteur des centres culturels et des centres d'expression et de créativité» | 45 |
| 1.36 | Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement dans le secteur de l'éducation permanente» | 47 |
| 1.37 | Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec le secteur de l'éducation permanente» | 47 |
| 1.38 | Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides au secteur du livre et récente concertation avec l'interprofession – Covid-19» | 48 |
| 1.39 | Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact du Covid-19 sur les rémunérations des travailleurs de la culture» | 49 |
| 1.40 | Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19 – Mesures liées à l'emploi artistique» | 50 |
| 1.41 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de soutien du gouvernement au secteur médiatique face à la crise du Covid-19» | 51 |
| 1.42 | Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux médias et aux journalistes touchés par la crise du Covid-19» | 51 |
| 1.43 | Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux médias» | 52 |
| 1.44 | Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de soutien aux médias dans le cadre de la crise du Covid-19 et en particulier aux télévisions locales» | 52 |
| 1.45 | Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Audit du marché publicitaire belge francophone» | 52 |
| 1.46 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «"Infodémie" et fake news dans la crise du Covid-19» | 57 |

| | | |
|------|---|----|
| 1.47 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la charte "Unstereotype communication" de l'Union belge des annonceurs» | 58 |
| 1.48 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan de la nouvelle signalétique pour les films au cinéma» | 59 |
| 1.49 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plateformes belges de vidéos à la demande et films belges face à la crise du Covid-19»..... | 60 |
| 1.50 | Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées sur les ventes de radiofréquences» | 62 |
| 1.51 | Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Traitement médiatique des violences faites aux femmes» | 63 |
| 1.52 | Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 sur les conditions de travail et d'emploi des journalistes en Fédération Wallonie-Bruxelles» | 64 |
| 1.53 | Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) concernant l'impact de la crise du Covid-19 sur les acteurs de l'audiovisuel»..... | 65 |
| 1.54 | Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vente du pôle presse de Nethys»..... | 66 |
| 1.55 | Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion de la culture sur La Trois» | 67 |
| 1.56 | Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM)»..... | 68 |

2 Ordre des travaux

69

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Agressions sexuelles: résultats du sondage d’Amnesty International et de SOS Viol»

Mme Véronique Durenne (MR). – Les médias ont publié il y a quelque temps les résultats d’un sondage sur le viol réalisé par Amnesty International et SOS Viol en septembre et en octobre 2019. Ces résultats sont pour le moins effroyables puisque l’on y apprend qu’une femme belge sur cinq – soit 20 % – a déjà été victime d’un viol. Ce chiffre est en nette hausse par rapport aux résultats de 2014 où 13 % des femmes indiquaient avoir subi un viol et/ou se faire encore violer par un autre homme que leur partenaire.

Comme l’indique Amnesty International, cette augmentation significative est à mettre en relation avec la libération de la parole des femmes grâce au mouvement #MeToo et à la sensibilisation réalisée autour de la problématique du viol. Cela reste bien évidemment interpellant, puisque, selon ces chiffres, cela voudrait dire que la prévalence du viol n’a pas diminué en cinq ans.

Le sondage indique aussi qu’une femme sur deux – 47 % exactement – a déjà été victime de violence sexuelle, c’est-à-dire de demandes répétées et insistantes à caractère sexuel, d’attouchement dans un lieu public ou encore de rapport sexuel forcé. Enfin – et c’est ici encore extrêmement interpellant – l’enquête confirme que les auteurs n’ont pas forcément conscience qu’ils commettent un délit à caractère sexuel en agissant de la sorte. Ainsi, 20 % des hommes interrogés pensent que les femmes aiment être forcées et que la violence est sexuellement excitante pour elles.

Je vous passe également les chiffres concernant les 39 % d’hommes qui considèrent que quand elle porte plainte pour viol, une femme accuse souvent à tort, ou encore les 48 % qui considèrent qu’il existe des circonstances atténuantes. Bref, ces chiffres indiquent que les préjugés dévastateurs sont encore bien présents.

En premier lieu, Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette enquête? Quel regard portez-vous sur ces résultats plus qu’interpellants? Pourriez-vous détailler les dispositifs actuellement en vigueur dans notre pays afin de lutter contre les agressions sexuelles? Parmi ces derniers, pourriez-vous distinguer ceux qui relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux qui relèvent d’autres niveaux de pouvoir? Quels moyens y sont consacrés? Dans votre sphère de compétences, envisagez-vous d’autres initiatives ou actions? Dans l’affirmative, lesquelles et quand pourraient-elles être concrétisées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j’ai effectivement pris connaissance des résultats du sondage d’Amnesty International et de SOS Viol. Le 5 mars dernier, c’est-à-dire le lendemain de la publication du sondage, j’effectuais une visite de travail avec ma collègue, Mme Glatigny, dans les locaux de l’ASBL SOS Viol. J’ai donc eu le temps de discuter avec le personnel de l’ASBL de leur travail et de la réalité de terrain.

Je suis, comme vous, fortement interpellée par les résultats de ce sondage qui démontre aujourd’hui plus que jamais la nécessité de travailler sur la déconstruction des stéréotypes liés au genre et sur l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, dès le plus jeune âge. Il s’agit véritablement de travailler sur ce que les sociologues désignent comme étant «la culture du viol» et sur la notion de consentement qui en est inséparable. Ces deux questions liées au genre sont évidemment à l’ordre du jour de cette législature.

Depuis 2016, c’est-à-dire l’année de mise en gratuité du numéro de ligne téléphonique de l’ASBL SOS Viol, on constate une augmentation de 54 % du nombre d’appels. En tant que service d’aide aux justiciables, l’ASBL SOS Viol bénéficie d’une aide structurelle d’un montant annuel de 250 000 euros, à laquelle s’ajoutent 75 000 euros à la suite de la signature d’une convention pluriannuelle pour couvrir les frais inhérents à la ligne d’écoute.

Dans le cadre du décret «Droits des femmes» que vous avez adopté le 27 avril, d’autres actions et initiatives seront mises en oeuvre à travers le plan «Droits des femmes». Celui-ci est en cours de rédaction et fera l’objet d’une concertation avec la société civile.

Le plan «Droits des femmes» sera présenté au Parlement a priori dans le courant du mois de juin et vous aurez donc l’occasion d’y découvrir les initiatives que nous comptons prendre en matière de lutte contre les violences faites aux femmes dans les domaines de la recherche, de la sensibilisation et de la formation.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je ne doutais pas, Madame la Ministre, que vous soyez sensible à cette thématique. Je savais déjà que vous avez effectué une visite de travail avec Mme Glatiny, qui est également sensible à cette thématique et à ces chiffres plus qu’interpellants. J’entends bien que le plan « Droits des femmes » devrait nous être présenté dans le courant du mois de juin. Je sais que vous y travaillez.

Des moyens sont dédiés et vous les avez cités en ce qui concerne l’ASBL SOS Viol. J’en avais également fait la demande à d’autres niveaux de pouvoir. Au Sénat, nous avons eu des heures d’auditions sur les violences faites aux femmes, entre partenaires également. Nous avons eu connaissance de dispositifs mis en place dans d’autres provinces. Je pense que l’on pourra y revenir plus longuement une prochaine fois pour ne pas abuser du temps de parole.

J’insiste enfin sur deux points. Il est indispensable d’avoir un accueil spécialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour lutter contre les violences sexuelles. Chaque province devrait abriter une maison d’accueil accessible en permanence et gérée par un personnel de qualité, capable d’écouter et d’accompagner les victimes.

1.2 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Code des droits des femmes»

1.3 Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier Code des droits des femmes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Véronique Durenne (MR). – La journée internationale des droits des femmes a eu lieu le 8 mars dernier. L’association Fem&L. A.W., qui regroupe des femmes juristes et féministes, a publié un Code des droits des femmes. L’ouvrage est une sélection de textes juridiques applicables et mobilisables en Belgique. Il est donc basé sur des lois nationales, mais aussi internationales.

Les textes sont accompagnés de commentaires rédigés par des spécialistes du droit, dont des avocats et des personnalités issues du monde académique. Plus de 120 personnes ont collaboré à ce projet. Il a été officiellement présenté à Bruxelles le 5 mars dernier, en marge d’un colloque sur les enjeux liés aux droits des femmes en Belgique.

Ce Code serait une première mondiale en ce qu’il rassemble des textes issus de différents domaines juridiques comme le droit civil, le droit pénal, le droit de la famille, le droit constitutionnel ou encore le droit du travail.

Pour ses auteures, «il s’agit d’un outil pratique pour permettre aux avocats et aux magistrats d’être conscientisés dans leur façon d’interpréter parfois le droit. Nous avons également tenté d’offrir une grille de lecture accessible à tous et notamment aux citoyens. Mais ce code doit aussi faire caisse de résonance vis-à-vis du monde politique et du monde associatif, confrontés aux questions des droits des femmes dans divers domaines. Nous espérons que cet outil leur permettra d’avancer et surtout d’ouvrir les yeux sur une certaine réalité».

Avez-vous pris connaissance de ce Code? Quel accueil cet ouvrage a-t-il reçu auprès des professionnels? De quelle manière va-t-il influencer les politiques qui sont et seront menées en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles? D’autres initiatives de ce genre ont-elles déjà été entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – En traitant de manière égale des situations qui ne le sont pas, le droit peut contribuer à renforcer les inégalités. L’association Fem&L. A.W. s’interroge depuis plusieurs années sur la manière dont les droits des femmes sont respectés et comment ils pourraient l’être davantage. C’est la raison pour laquelle elle a présenté son Code des droits des femmes le 5 mars 2020.

Les auteures indiquent qu’il s’agit d’un outil pour aider à sensibiliser les professionnels du droit dans leur interprétation du droit. Il sert aussi à conscientiser le monde politique. Les questions posées aujourd’hui démontrent qu’il y a une résonance à ce niveau. Ce Code permet de mettre en évidence, de manière concrète, les lois qui ont un effet négatif sur les femmes. Par exemple, les dispositions en matière de pension qui valorisent les carrières complètes, alors que les femmes travaillent pour la plupart à temps partiel. Les lois sur la parité qui s’impose pour la confection des listes électorales, mais pas pour les exécutifs. La loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l’espace public et modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes afin de pénaliser l’acte de discrimination qui ne permet pas, par exemple, de lutter contre des publicités sexistes en rue, au motif qu’elles s’adressent à un groupe et non à une personne. Le fait est que la définition légale des violences entre partenaires est trop restreinte en Belgique. Ainsi, en cas de violences conjugales, seules les violences physiques et sexuelles seront sanctionnées. Tout ce qui concerne les violences psychologiques, économiques, l’emprise, ne sera pas pris en compte. Pourtant, nos magistrats pourraient utiliser le texte européen de la Convention du Conseil de l’Europe

du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, ratifié par la Belgique depuis 2016 et qui étend la définition des violences faites aux femmes aux violences psychologiques et économiques. Bien d'autres exemples existent, mais je m'arrêterai ici.

Madame la Ministre, vous avez participé à la présentation de ce Code, avez-vous pu en prendre connaissance? Identifie-t-il des législations et dispositifs en place en Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourraient faire l'objet d'améliorations, de précisions, voire de modifications? Si oui, quel suivi comptez-vous y apporter? Comptez-vous assurer l'accessibilité et/ou la publicité de cet outil au sein des services concernés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Je pense notamment aux maisons de justice et aux services d'aide à la jeunesse (SAJ).

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, dès que j'ai eu connaissance de cette initiative, il m'a semblé essentiel de soutenir cette parution innovante d'un Code des droits des femmes, et de participer à sa présentation le 5 mars dernier par l'association Fem&Law.

Ce Code a le mérite de mettre en lumière de façon très nette le rôle du droit dans la reproduction des inégalités de genre et du patriarcat. En effet, le droit n'est pas neutre; ce n'est évidemment pas ici, dans un des lieux où ce même droit est conçu, qu'il faut en faire la démonstration. Le droit est le reflet de la société, dont il peut être un instrument de conservation, mais aussi de transformation. Pas moins de 500 personnes, dont une majorité de professionnels de la justice, ont assisté à cette présentation. Cette affluence témoigne de toute l'attente qui entourait cet ouvrage. La version papier du Code des droits des femmes est en vente depuis le mois de mars. Elle était également disponible à la dernière Foire du livre. En outre, un accord avec l'éditeur prévoit qu'une version numérique soit accessible gratuitement à partir du mois de novembre sur le site de l'association Fem&L. A.W. La sortie du Code a par ailleurs été très médiatisée.

Toutefois, la publication et la diffusion du Code des droits des femmes ne sont qu'un début. Comme le soulignent les auteures, celui-ci mérite de bénéficier d'une caisse de résonance dans le monde politique. Quelles répercussions pourrions-nous dès lors envisager au niveau du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'une des intervenantes, la professeure Anne-Emmanuelle Bourgaux, observait avec malice que les lois de 2002 relatives à la parité en politique pesaient insuffisamment dans la balance tant que les candidates ne bénéficiaient pas de la même couverture médiatique que les hommes. En tant que ministre des Médias et des Droits des femmes,

je vois dans cette remarque une première piste d'action sur laquelle me lancer. Je ne manquerai donc pas d'intégrer cette dimension au plan «Droits des femmes».

Plus précisément, les commentaires d'articles, examinés du point de vue du genre, nous permettront au cours de la législature d'identifier les éventuelles lacunes des décrets ou de leur application. Des analyses liées à l'arsenal législatif relevant d'autres niveaux de pouvoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent aussi nous inspirer, et ce, pas uniquement dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM), mais aussi directement dans les actions envisagées par notre gouvernement. Ainsi, la ministre Glatigny et moi-même prêterons particulièrement attention aux formes de violence qui passent entre les mailles du filet du Code pénal, comme les violences psychologiques et économiques, lorsque nous nous pencherons sur la formation initiale et continue des professionnels de première ligne, notamment dans la sphère juridique.

Mme Véronique Durenne (MR). – Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, le soutien de cette initiative était essentiel. J'ignorais que la présentation du Code des droits des femmes avait attiré autant de monde, mais je m'en réjouis. Sa parution au format numérique au mois de novembre sera également un événement important.

Par ailleurs, je suis heureuse d'entendre que vous comptez donner à ce texte l'influence qu'il mérite sur les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en termes de représentation médiatique des femmes, mais aussi pour combler les lacunes que pourraient présenter les décrets dans ce domaine.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, je prends bonne note de la remarque que vous avez citée à propos de l'impossibilité d'appliquer correctement les lois relatives à la parité tant qu'il existera un déséquilibre dans le traitement médiatique des hommes et des femmes. J'attends avec impatience de pouvoir continuer à travailler sur les éléments qui figurent dans ce Code.

1.4 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sexisme et harcèlement dans le milieu universitaire et étudiantin»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Le vendredi 6 mars dernier, un collectif d'étudiants a organisé une marche dénonçant les problèmes liés au sexisme et au harcèlement dans le milieu universitaire et étudiantin, à Louvain-la-Neuve.

Dans ce cadre, j'aimerais vous poser les questions suivantes. Je ne doute pas que vous avez connaissance des discriminations existant dans le milieu universitaire et qui freinent les femmes dans leur parcours et carrière professionnelle et/ou académique? Pouvez-vous vous exprimer à ce propos? Disposez-vous de données objectives sur cette problématique de nature à nous éclairer? Le cas échéant, pouvez-vous nous en détailler les plus emblématiques?

Concernant les questions d'abus, sexisme, harcèlement, violences envers les étudiantes, pouvez-vous nous communiquer des éléments précis?

Quelles sont les actions spécifiques mises en œuvre ou qui pourraient l'être pour répondre à la problématique, que ce soit au sein de votre département et/ou en collaboration avec votre collègue chargée de l'Enseignement supérieur, Madame la Ministre Glatigny?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les milieux les plus instruits perpétuent eux aussi différentes formes de discrimination et de violence sexiste et sexuelle à l'égard des femmes. Le plafond de verre auquel elles sont confrontées dans leur carrière académique en est une illustration notoire.

Selon la professeure Annalisa Casini qui donnait en novembre 2019 une conférence à ce sujet à l'Université de Namur, en 2016-2017, à l'Université catholique de Louvain, les femmes ne représentaient que 14 % des professeurs ordinaires, alors même qu'elles sont majoritaires parmi les étudiants. On trouve évidemment dans les rapports sur l'égalité de genre des autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles des chiffres similaires. Selon cette recherche, les femmes sont aussi surreprésentées dans les emplois à temps partiel: dans l'Union européenne, en 2016, le temps partiel concerne 13 % des chercheuses contre 8 % des chercheurs. Et les femmes sont également surreprésentées dans les contrats les plus précaires: 8 % des femmes contre 5 % des hommes. Enfin, l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans le secteur de la recherche s'élevait, en 2014, dans l'Union européenne, à 17 %. Autant dire que les freins professionnels auxquels elles sont confrontées à l'université sont symptomatiques de la ségrégation verticale, rencontrée dans tous les secteurs.

Je ne peux m'avancer sur des mesures spécifiques à mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur sans m'être concertée au préalable avec ma collègue Valérie Glatigny, ce à quoi nous nous attelons dans le cadre du « Plan Droits des femmes ». Une mesure appliquée dans les procédures de promotion à l'Université libre de Bruxelles depuis 2017, qui semble donner des résultats encourageants, mérite néanmoins d'être mentionnée: il s'agit de la mesure cascade, qui

impose que la proportion de femmes à un rang académique, comme par exemple les professeurs, soit au moins égale à la proportion de femmes dans la catégorie inférieure, comme par exemple, les chargés de cours.

Quant aux violences à l'encontre des étudiantes, il n'existe pas de données statistiques pour l'ensemble des universités francophones. L'ULB a réalisé en 2017 une enquête de prévalence relative au sexisme et au harcèlement, vécus notamment par les étudiants et les étudiantes au sein de l'université, mais elle n'a pas été rendue publique. Une étude menée par l'Université de Liège en 2019 révèle toutefois que 23 % des étudiantes ont vécu une tentative de relation sexuelle non désirée avec pénétration. Rappelons ici que, tout comme la ségrégation verticale, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas spécifiques au milieu universitaire et étudiantin, mais traversent l'ensemble de la société.

L'ambition du plan « Droits des femmes » consiste dès lors à apporter, par le biais de mesures transversales, une réponse coordonnée et intégrée à ces problématiques.

Parmi les différentes mesures actuellement à l'étude, outre la généralisation de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), dont je parle régulièrement, à tous les niveaux de l'enseignement, y compris dans l'enseignement supérieur, je citerai une seconde piste: celle de la mise en place dans différents lieux de formation où ils font encore défaut (notamment les écoles d'art) de lieux d'écoute et d'accueil des victimes et des témoins de violences sexistes et sexuelles.

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse, Madame la Ministre.

1.5 Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évaluation d'Alter Égales»

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Le 11 février 2020, ma collègue Delphine Chabbert vous interrogeait, Madame la Ministre, sur le dispositif «Alter Égales», cette assemblée participative pour les droits des femmes qui a été créée sous la législature précédente par la ministre Simonis. Alter Égales réunissait des organisations féminines et féministes et constituait un espace de dialogue entre le politique et les organisations de terrain dans le but que ces dernières puissent émettre des recommandations en vue notamment d'affiner les critères des appels à projets liés aux droits des femmes sur la base des priorités et besoins du terrain.

Dans votre réponse à Mme Chabbert, vous aviez évoqué quelques points de l'évaluation de ce dispositif que vous veniez à l'époque de recevoir. À présent que cette évaluation nous a également été transmise, j'aimerais revenir sur quelques éléments. En effet, au regard de l'évaluation plutôt positive de ce projet, vous sembliez vouloir renouveler l'expérience en y apportant toutefois quelques modifications liées aux éléments de l'évaluation. Vous aviez notamment identifié la nécessité de clarifier certains objectifs de l'assemblée et les rôles des différentes parties prenantes. Vous souhaitiez aussi «améliorer la participation au dispositif des petites associations – notamment celles qui défendent les droits des minorités –, des organisations sensibles aux droits des femmes sans être estampillées féministes, des opérateurs sectoriels et, surtout, des mandataires politiques»; «mieux dissocier la participation à l'assemblée et l'accès aux subventions» et enfin revoir à la baisse «le rythme de traitement et le nombre des thématiques abordées (...) étant donné la quantité de travail supplémentaire pour les associations concernées».

À la lecture de cette évaluation, j'ajouterais pour ma part trois points qui me paraissent importants à améliorer. Le premier concerne la portabilité des recommandations: il s'agit de faire en sorte que les propositions formulées par Alter Égales puissent se traduire en actions concrètes, et ce, peu importe le niveau de pouvoir concerné. Le second point concerne l'opportunité d'évaluer les dispositifs existants qui ont notamment été financés dans le cadre des appels à projets menés par Alter Égales. Enfin, l'évaluation insiste aussi sur la nécessité d'une communication optimale sur ces projets et d'une communication accrue sur le suivi des recommandations au niveau politique.

Le 1^{er} mai dernier, le site internet d'Alter Égales n'était pas encore accessible. Or, le 11 février, vous aviez pourtant répondu à la question de Madame Chabert que vous alliez charger l'administration d'en analyser les raisons pour pouvoir remédier au problème rapidement. Qu'en est-il?

S'agissant du dispositif Alter Égales en tant que tel, pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont vous comptez le réactiver? Qui sera invité à participer? Participer à quoi et à quels types de réunions? Quels seront les objectifs de la plateforme et les rôles nouvellement définis pour les uns et les autres? Quand ce dispositif va-t-il pouvoir redémarrer? En effet, l'évaluation propose un calendrier de travail. Il s'agirait de travailler sur une période de deux ans, comportant quatre phases successives de six mois: une première phase de réflexion et de recommandations, une phase de tentative d'opérationnalisation sur le plan politique et sur le plan administratif ainsi qu'une phase d'appels à projets sur des domaines et des thématiques sélectionnés, et enfin, une qua-

trième phase de bilan et de mise en perspective.

Mais étant donné les semaines de confinement et les conséquences qui en découlent, il semble bien difficile de pouvoir tenir le rythme. D'ici aux prochaines échéances électorales, nous n'avons plus que quatre ans et le dispositif n'est pas encore réactivé! Allez-vous suivre la proposition formulée dans l'évaluation? Comment comptez-vous opérationnaliser le dispositif dans le temps?

Enfin, l'évaluation ne manque pas de souligner la nécessaire articulation d'Alter Égales avec le plan «Droits des femmes», qui devrait être soumis au Parlement au mois de juin, si tout va bien. Pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont vous envisagez concrètement l'articulation entre ce plan et Alter Égales?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le dialogue entre les associations de terrain et le monde politique est évidemment essentiel. Notre volonté est bien de continuer à collaborer régulièrement avec les associations de terrain, comme nous l'avons fait dans la phase de consultation du plan «Droits des femmes». Après son passage au gouvernement, les organes sectoriels seront invités à se prononcer sur ce plan.

Le dispositif Alter Égales sera réactivé à partir du mois de septembre. Par ailleurs, l'évaluation du dispositif met en lumière la nécessité d'un paysage associatif et institutionnel pluriel, comprenant une diversité d'associations et de mouvements, plus petits, et représentant également les nouvelles sensibilités qui s'expriment dans la société. Nous souhaitons donc que l'ensemble de ces organisations soient incluses dans le futur processus Alter Égales. Seront donc invitées les associations ayant participé au processus précédent et toutes les nouvelles organisations féminines et féministes créées depuis lors.

Les objectifs et les rôles de la plateforme seront à définir, en concertation avec les opérateurs de terrain, à l'instar de ce qui s'est fait dans le cadre du premier dispositif. Les axes de travail du plan «Droits des femmes» et l'opérationnalisation des mesures prévues seront une excellente base de travail.

Comme vous l'avez souligné, le rapport d'évaluation du dispositif propose un calendrier en quatre phases, sur deux ans. Il est également suggéré dans le rapport de procéder par vagues. Donc, une fois les deux premières phases complétées, il s'agirait de lancer une nouvelle vague et ainsi de suite. Cette proposition me semble la plus à même de favoriser la participation des plus petites structures qui avaient du mal à s'inscrire dans un appel organisé sur un an. Cela permettrait également d'articuler la réflexion avec la réalisation de projets et d'ajuster la méthodologie si nécessaire.

Enfin, le site internet Alter Égales est toujours inaccessible. Le nom de domaine du site, développé lors de la législature précédente, n'avait pas été réservé. Son url www.alteregales.be a été récupéré par un acteur économique. L'hébergement avait été payé avec une carte de crédit personnelle et n'avait pas été renouvelé. L'administration étudie différentes pistes afin de relancer un site internet entièrement géré par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.6 Question de Mme Laure Lekane à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences conjugales et réunion de la conférence interministérielle du 8 mai»

Mme Laure Lekane (PTB). – Madame la Ministre, en décembre de l'année dernière, vous disiez: «Les violences et les discriminations subies par les femmes sont un fait de société. La mise en place de la conférence interministérielle doit nous permettre de travailler de manière transversale et d'intégrer tous les niveaux de pouvoir. Les leviers doivent être actionnés en même temps et dans le même sens pour relever le défi de l'égalité. Un premier pas est franchi aujourd'hui, il doit se concrétiser en actes concrets. Nous devons agir maintenant». Vous aviez raison: il faut agir maintenant et la lutte contre les violences à l'égard des femmes doit se traduire en actes concrets.

En cette période de confinement, les besoins, qui étaient déjà criants auparavant, sont encore plus exacerbés. La coordinatrice nationale de l'ASBL Vie féminine explique d'ailleurs que des mesures auraient dû être prises et appliquées il y a déjà des années, parce que nous sommes confrontés à une urgence sociale. D'après une étude européenne de 2014, en Belgique, 25 % des femmes connaissent ou ont vécu des violences conjugales dans les quinze dernières années. Chaque jour, des dizaines de milliers de femmes sont à la merci de leur agresseur.

Les associations insistent pour que des mesures urgentes et pérennes soient prises. Plusieurs acteurs de terrain demandent une politique globale cohérente, coordonnée entre tous les niveaux de pouvoir, financée avec des fonds fédéraux à la hauteur des enjeux, une protection efficace de toutes les victimes, femmes et enfants, ce qui implique des directives claires et contraignantes de la part de la justice et des services de police, ainsi que des moyens pour les appliquer. Les acteurs de terrain réclament aussi une prise en charge des auteurs de violences conjugales pour éviter des récidives, une politique de prévention dans plusieurs domaines – médias, santé, enseignement,

économie, sports, culture, éducation – et une attention particulière consacrée aux femmes et aux enfants les plus vulnérables, par exemple les sans-papiers en situation de handicap qui ne parlent pas le français.

Quels sont les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre, au moins en partie, aux demandes des associations? Quelles mesures ont-elles été décidées lors de la réunion de la conférence interministérielle (CIM) du 8 mai? Pouvez-vous confirmer que les moyens alloués seront suffisants pour appliquer ces mesures? Qu'en est-il de la pérennité de ces mesures?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage vos préoccupations sur la situation des femmes durant cette crise du Covid-19, et ce, à trois niveaux.

Tout d'abord, les femmes sont nombreuses à occuper des fonctions dans des secteurs essentiels. Je pense au milieu médical, bien sûr, mais aussi à la grande distribution, à l'accueil des enfants et à l'entretien. La crise doit nous amener à tirer comme enseignement qu'il faut impérativement revaloriser ces fonctions. Ensuite, le confinement s'est traduit par une dramatique augmentation de la violence conjugale et intrafamiliale. Nous y avons réagi au niveau francophone à travers un groupe de travail spécifique, rassemblant les cabinets chargés des droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, plus particulièrement à la Commission communautaire française (COCOF), ainsi que nos administrations respectives. Ce groupe, qui travaille en concertation avec des représentantes et des représentants du travail de terrain, a donc pu prendre des mesures liées aux recommandations du secteur et des associations que vous avez mentionnées.

J'en viens ainsi à votre première question concernant les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre aux demandes des associations. La capacité d'écoute et de *chat* a été renforcée pour répondre à l'augmentation des appels. Une campagne de sensibilisation, toujours en cours, a été diffusée dans les médias, à la télévision et à la radio. Les capacités d'accueil et d'hébergement ont été augmentées, tout en assurant un suivi psychosocial des victimes. Enfin, le troisième aspect de la crise du coronavirus qui me préoccupe concerne l'après-confinement. Nous vivrons probablement une crise économique qui fragilisera encore davantage les publics précaires, et notamment les femmes, comme l'a signalé le Bureau du plan dans une récente étude parue le 29 avril. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas tous les leviers pour lutter contre cette précarisation et contre les violences conjugales dans leur ensemble. La coopération entre les différentes entités du pays s'avère dès lors indispensable.

J'en viens à vos trois questions suivantes, relatives à la CIM. La réunion du 8 mai a été constructive et a permis de relever les initiatives pertinentes des différents niveaux de pouvoir sur les quatre P de la Convention d'Istanbul: prévention, protection, poursuites, politiques intégrées. Les questions de prévention et de protection ont été abordées à travers les initiatives locales, par exemple la prise de contact effectuée par les zones de police avec toutes les personnes, victimes ou auteurs, qui avaient été entendues dans les mois précédents pour des faits de violence de genre, ou encore le dispositif d'alerte dans les pharmacies pour les femmes qui n'ont pas la possibilité d'appeler de chez elles en présence de leur partenaire. Sur le plan des poursuites, les ministres fédéraux de l'Intérieur et de la Justice ont rappelé que la lutte contre les violences conjugales figurait parmi les priorités de la police et des parquets en cette période de confinement. Des circulaires en ce sens ont été envoyées dès la fin du mois de mars. Concernant les politiques intégrées, diverses mesures prises ces dernières semaines ont été discutées, comme le congé parental «corona», l'assouplissement de la dégressivité des allocations de chômage et la possibilité d'une aide en langue étrangère. Il a également été acté que la dimension de genre serait intégrée à la stratégie du déconfinement.

Une prochaine réunion de la CIM aura lieu à la fin du mois de juin. Je serai évidemment attentive au suivi donné à cette première rencontre et au prolongement adéquat des différentes mesures.

Mme Laure Lekane (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre synthèse des mesures prises dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et familiales. Ces mesures sont évidemment nécessaires. Les associations de terrain ont bien reçu le communiqué faisant suite à la réunion du vendredi 8 mai. Elles ont toutefois été déçues de ne trouver qu'une énumération des mesures déjà instaurées par les différents gouvernements pour lutter contre les violences faites aux femmes. Peu de mesures supplémentaires semblent prévues.

Par ailleurs, ces associations soulignent aussi l'absence d'objectifs clairs, chiffrés et datés, de procédures d'évaluation des actions de la CIM et de budgets spécifiques. Pour l'instant, elles reçoivent très peu d'éléments concrets liés aux actions des différents gouvernements pour lutter contre les violences faites aux femmes. Pourtant, ces éléments sont indispensables pour mener une action efficace, tout comme une véritable concertation avec le secteur. Enfin, je me permets d'insister une fois de plus sur la nécessaire pérennisation de ces mesures dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui ne disparaîtront malheureusement pas avec la levée du confinement.

1.7 *Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente*

du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Destruction ou confiscation de documents administratifs par le conjoint, une autre forme de violence conjugale»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Les violences administratives constituent une forme à part entière de violences conjugales. Assez méconnues, elles touchent pourtant de nombreuses femmes, notamment celles qui sont d'origine étrangère et en situation de vulnérabilité. Ces violences administratives consistent, pour un individu potentiellement violent, à confisquer ou détruire les documents administratifs personnels de sa conjointe ou ceux communs au couple. La confiscation ou la destruction du passeport ou du titre de séjour en sont les exemples les plus courants. Ces violences ont pour effet de bloquer la victime dans ses démarches lui permettant d'être autonome. Elles contribuent donc au maintien d'une forme d'emprise du conjoint.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique? Disposez-vous de données chiffrées sur l'ampleur du phénomène? Quelles initiatives avez-vous prises afin de lutter contre ces violences administratives? Comptez-vous évoquer la problématique lors de la future conférence interministérielle (CIM) «Droits des femmes»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La lutte contre les violences faites aux femmes englobe l'ensemble des violences, que celles-ci engendrent des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique. C'est l'approche de la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, qui inclut également la contrainte ou la privation arbitraire de liberté parmi les violences.

Lors de l'examen en commission, le 3 mars, du projet de décret relatif à l'élaboration du plan «droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai précisé que les violences, sous toutes leurs formes, constitueront l'un des quatre axes du futur plan «Droits des femmes». Quoi qu'il en soit, je reviendrai bien évidemment vers vous pour vous faire part des mesures prioritaires qui auront été dégagées à la suite de la concertation avec la société civile, du travail de l'administration et des discussions au sein du gouvernement.

Le recueil de données relatives aux violences conjugales fait toujours l'objet de difficultés et ne révèle jamais l'ampleur du phénomène. Les chiffres disponibles proviennent de différentes

sources telles que la police, les parquets et tribunaux, la ligne «Écoute Violences Conjugales» et d'autres enquêtes nationales ponctuelles. Aujourd'hui, ces différentes sources ne prennent pas en compte toutes les formes de violences faites aux femmes. Il est donc difficile de chiffrer précisément les violences administratives.

J'ai mentionné cette problématique lors de la réunion de CIM du 8 mai dernier et j'ai signalé qu'il s'agit de l'une des catégories de violences auxquelles les femmes sont exposées. À l'occasion de cette réunion, il a d'ailleurs été rappelé que, même en période de confinement, la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales reste une priorité de la police. Une circulaire en ce sens a été diffusée à l'ensemble des zones de police le 27 mars dernier par le ministre de l'Intérieur.

Cette démarche utile et bienvenue du gouvernement fédéral ne doit toutefois pas faire oublier que la perception des violences faites aux femmes est trop étriquée, notamment en matière de justice. Je continuerai donc à rappeler qu'en Belgique, tous les jours, des femmes sont victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques. Je continuerai à rappeler que la violence à l'égard des femmes est intolérable, quelle que soit sa forme.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je partage votre analyse, Madame la Ministre. Toutes les violences faites aux femmes doivent être combattues, qu'elles soient physiques, morales ou administratives. Elles doivent toutes être prises en compte.

Les violences administratives ont pour objectif de restreindre les libertés de la femme, notamment lorsque son partenaire détruit son titre d'identité ou ses autres documents personnels. Elles sont nettement moins visibles. Or, leurs conséquences sont tout aussi néfastes pour la victime qui se trouve dans une situation de dépendance totale vis-à-vis de son bourreau.

En tant que présidente d'une zone de police, je confirme que le nombre de cas de violences conjugales et intrafamiliales est en augmentation depuis le début du confinement.

1.8 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Tik Tok, nouvelle application sans danger pour les jeunes de moins de 12 ans?»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Tik Tok est un réseau social qui connaît un succès fulgurant notamment auprès des 9-13 ans. Les jeunes adorent, car c'est de la pure création, ils se regardent,

ils s'exposent, se *likent*. Mais les dangers sont là! En effet, plusieurs dérives ont été constatées: harcèlement, présence de prédateurs sexuels, instrumentalisation de bébés... Les plus jeunes se mettent en avant, en imitant des personnalités connues, plus ils ont de *likes* et plus le contenu des publications devient hypersexualisé.

Des enfants très jeunes, qui ne peuvent s'inscrire sur le réseau, prennent la pose, instrumentalisés par leurs parents qui trouvent cela marquant. Il ne faut pas interdire Tik Tok qui a un côté positif en éveillant la créativité des jeunes et les aide à développer des projets. Mais il est urgent de prendre en compte cette nouvelle plateforme et de conscientiser les parents et les enfants par rapport à ses dangers et à ses dérives.

Les services de promotion de la santé à l'école (SPSE) et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) doivent être sensibilisés à cela pour éviter ces dangers.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de l'existence de cette nouvelle application sur les réseaux sociaux appelée Tik Tok? Si oui, avez-vous été informée des dangers que cette application peut avoir auprès du public cible (les moins de 12 ans)?

Quelles sont les mesures prises par les SPSE et l'ONE afin de conscientiser les parents et les enfants ainsi que les élèves à l'utilisation de cette nouvelle application et des conséquences néfastes telles que le harcèlement des plus jeunes et la présence de prédateurs sexuels?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je connais l'application Tik Tok, suffisamment me semble-t-il pour ne pas ignorer ses bons et moins bons côtés. Ce réseau social a un succès fulgurant, surtout auprès des 9-13 ans. Et en cette période de confinement, Tik Tok a vu son utilisation s'accroître.

Cet outil mobile de partage et de réseautage permet à la fois de développer des nouvelles compétences telles que la créativité, tout en gardant du lien avec les autres. Comme pour chaque réseau social, il existe des dérives et des risques. Si, au départ, Tik Tok est une plateforme d'échange et de création de courtes vidéos, il n'est pas rare d'y trouver des enfants de moins de 10 ans qui prennent la pose en quête d'une course aux *likes* et d'une récolte de commentaires, parfois au contenu sexualisé. Plus inquiétant encore est le constat que des personnes mal intentionnées passent au travers des mailles du filet de la modération de l'application et s'y comportent en véritables prédateurs.

Cependant, comme vous le dites également, Madame la Députée, il n'y a pas nécessairement lieu de diaboliser cette plateforme. Le cyberharcèlement et l'utilisation des réseaux sociaux sont des

sujets bien connus des professionnels de la promotion de la santé à l'école (PSE), abordés régulièrement lors de leurs animations dans les établissements scolaires. Dès qu'ils reprendront leurs activités normales, ce qui ne se fera vraisemblablement pas avant septembre, ces services aborderont certainement le cas de cette application.

Le travail des professionnels de la PSE doit être accompagné de la mise en valeur et de l'amplification de l'éducation aux médias. Si on ne diabolise pas les réseaux sociaux, on doit cependant pouvoir construire un code d'utilisation des médias. Sous cette législation, nous devons pouvoir mener un plan ambitieux en matière d'éducation aux médias qui sera complémentaire à l'action en matière de PSE. Comme l'éducation aux médias relève de différentes composantes, à l'école ou dans d'autres structures, le plan envisagé se doit d'être global et de tenir compte de ces réalités.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, en entendant votre réponse, je constate que nous sommes sur la même longueur d'onde et je m'en réjouis. Vous connaissez mon attachement aux SPSE. Je suis bien contente d'entendre que ces derniers seront chargés d'une action ciblée et coordonnée en matière de cyberharcèlement.

Dans le cas qui nous occupe, je ne parlais pas uniquement des SPSE, mais j'abordais aussi le volet ONE du dossier parce que ce qui m'a terriblement frappé dans cette application Tik Tok, c'est l'instrumentalisation que certains parents font de leurs très jeunes enfants. Ces derniers ne sont pas nécessairement dans le radar de la PSE parce qu'ils ne sont pas encore scolarisés, mais ils fréquentent peut-être même encore les consultations de l'ONE. Il ne faudrait donc pas mettre de côté ce volet prévention via l'ONE. Il faut coordonner les SPSE et l'ONE dans cette sensibilisation auprès des parents, des enfants et auprès de tout un chacun.

1.9 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse du nombre de cas de syndromes inflammatoires infantiles»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Ces dernières semaines, plusieurs pays ont connu un nombre particulièrement élevé d'enfants hospitalisés pour des myocardites aiguës et des formes atypiques du syndrome de Kawasaki. Ces syndromes pourraient être liés au Covid-19, mais la communauté scientifique n'a pas encore établi formellement le lien direct entre ces phénomènes et le coronavirus. Si le Covid-19 a fait très peu de victimes auprès des

enfants, l'augmentation de ces cas inquiète les pédiatres et les parents.

Madame la Ministre, aucune information à ce sujet ne figure sur le site de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à l'heure actuelle. Une communication particulière pour les parents est-elle prévue sur ces syndromes inflammatoires afin de les rassurer et de les informer des démarches à suivre le cas échéant? Le personnel encadrant les milieux d'accueil est-il sensibilisé à la recrudescence de cette maladie? Dispose-t-il, le cas échéant, d'un protocole particulier à suivre en cas de suspicion de maladie chez les enfants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le syndrome de Kawasaki est une maladie rare, déjà connue du monde médical et pour lequel un traitement existe. À l'heure actuelle, le lien entre ce syndrome et le Covid-19 n'est pas établi par les scientifiques.

Le 30 avril dernier, le *Risk Assessment Group* (RAG), c'est-à-dire le groupe de scientifiques qui alimente le *Risk Management Group* (RMG), a remis un avis expliquant que ce phénomène faisait l'objet d'une surveillance particulière, notamment par Sciensano qui fournit de nombreuses analyses scientifiques lors de cette crise. Les agents compétents en matière de santé à l'ONE suivent également de près ces nouvelles données scientifiques. Comme vous, j'estime qu'une information circonstanciée adressée aux parents et aux professionnels pourrait trouver sa place sur le site de l'ONE.

Soyez aussi rassurée par le fait que le personnel encadrant des milieux d'accueil est sensibilisé à l'identification d'un changement de l'état général de l'enfant. Plus particulièrement, dans le contexte épidémique actuel, l'ONE demande aux milieux d'accueil d'accorder une attention particulière à l'apparition de symptômes évocateurs du Covid-19 et de contacter le parent, sans délai, au moindre symptôme suspect. Le parent doit alors immédiatement venir chercher l'enfant et contacter son médecin. Notons que tout symptôme fait l'objet de la même procédure. Ce dispositif permet de repérer les enfants potentiellement touchés par des complications liées au Covid-19.

Enfin, tant au sein de mon cabinet qu'à l'ONE, nous sommes particulièrement attentifs aux recommandations de la *task force* pédiatrique belge, plus particulièrement à celles liées au Covid-19. Cette *task force* qui est composée d'experts pédiatres nous alimente régulièrement en informations utiles: elle étudie la situation liée à la crise, en ce compris cette question spécifique. Nous avons pris acte des conclusions communiquées par cette *task force* le 16 avril dernier, nous livrant que «ces complications sont rares et la littérature scientifique actuelle sur le Covid-19 est très rassurante pour les enfants.» Nous suivons

donc les conclusions de cette étude et du travail de cette plateforme. Celle-ci livre des informations presque quotidiennement, car les pédiatres sont en alerte dans le cadre de la crise que nous connaissons.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Merci Madame la Ministre pour votre réponse détaillée et pour toutes les précisions. Je prends note de l'intérêt que porte l'ONE aux symptômes que pourraient présenter les enfants et aux réactions qu'ils pourraient avoir.

Je vous ai interrogée sur le syndrome de Kawasaki. Loin de moi de soulever une peur supplémentaire: au contraire, mon intention était de calmer les craintes. En effet, lorsque j'ai entendu parler du syndrome de Kawasaki, j'ai supposé qu'il s'agissait d'un syndrome supplémentaire qui allait accroître les difficultés sanitaires liées au Covid-19. Ces présupposés ont rapidement été démentis, notamment grâce aux explications que vous venez de livrer. Je suis heureuse de savoir que les milieux d'accueil sont particulièrement attentifs à cette question. Je n'en doutais pas! Toujours est-il que votre réponse complète les informations en ma possession.

1.10 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Alcool – Neknominations – Jeunes de moins de 12 ans»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous ai déjà interrogée, Madame la Ministre, au sujet de l'abus d'alcool chez les jeunes. Depuis le début du confinement, les citoyens passent beaucoup de temps sur les réseaux sociaux à se lancer des défis ou à partager des photos, des livres, des films, de la musique.

Récemment, un défi baptisé «neknomination», apparu sur les réseaux sociaux en 2014, a fait son retour en force. Il s'agit d'un jeu à boire où la personne défiée doit avaler quatre verres d'alcool d'affilée et nommer des personnes qui devront faire pareil. Ce défi met en jeu l'alcool qui a un impact négatif sur la santé et, surtout, instrumentalise des jeunes de moins de douze ans. En effet, des enfants sont encouragés à mimer ce jeu en faisant passer la consommation d'alcool comme étant tout à fait banale. Ces vidéos sont partagées et taguées sans que personne, apparemment, ne s'en offusque. Ce jeu a pourtant déjà eu des conséquences graves, comme des comas voire des décès.

Madame la Ministre, avez-vous été frappée par ces vidéos circulant sur les réseaux sociaux, qui mettent en scène de jeunes enfants buvant ce qui ressemble à de l'alcool? Il s'agit parfois même d'une bouteille et l'on espère alors qu'ils ont rem-

placé le contenu par du jus de fruits ou par une eau colorée. Quelle mesure pourriez-vous prendre pour encourager les parents à ne pas instrumentaliser leurs enfants et à ne pas banaliser l'image de l'alcool?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, ces défis, qui ne touchent d'ailleurs pas que les jeunes, mettent effectivement en exergue la banalisation de l'alcool existant dans notre société. Il est évident que le confinement accentue ce phénomène.

La prévention de l'alcoolisme et des effets néfastes de l'alcool sur l'ensemble des publics fait partie des compétences de promotion de la santé héritées des Régions lors de la dernière réforme de l'État. Plusieurs associations de prévention des consommations à risque dépendent ainsi de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Wallonie. Elles réalisent un travail important de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes à propos de la consommation d'alcool.

Les services de promotion de la santé à l'école (PSE) veillent à informer et à sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'alcool et à sa consommation excessive. Il est évident que le travail actuel de lien entre ces services et les jeunes est davantage freiné. Ce travail de sensibilisation se fait notamment lors des bilans périodiques de santé, mais aussi lors d'animations en classe, en y associant parfois des partenaires spécialisés. En vue de sensibiliser les parents, j'envisage de charger l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) de consacrer l'une de ses capsules vidéo intitulées «Air de familles» au sujet de la consommation d'alcool par les jeunes.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Ces «neknominations» ne touchent en effet pas que les enfants. Pour ma part, je vous interroge sur la notion de prévention, en votre qualité de ministre de l'Enfance. Vous m'avez donné des éléments d'information relatifs aux services PSE. Je suis consciente que tout est actuellement à l'arrêt. J'espère qu'un travail de sensibilisation pourra être poursuivi à l'égard de l'alcool. J'ai récemment lu dans «Sudpresse» l'interview d'une maman, ancienne alcoolique, qui a vu sur Facebook sa fille de 12 ans jouer, à son insu, à cette «neknomination» et qui en a été choquée. Un travail transversal doit être mené. Il faut décroiser et faire passer des messages. L'ONE s'en chargera au moyen de ses capsules, ce qui est déjà une très bonne chose.

1.11 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture progressive des

milieux d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles»

- 1.12** *Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise progressive des activités des milieux d'accueil»*
- 1.13** *Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Port du masque par les puéricultrices dans les milieux d'accueil de la petite enfance»*
- 1.14** *Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement et application des contrats d'accueil de la petite enfance»*
- 1.15** *Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Circulaire ministérielle du 30 avril sur la reprise progressive des activités des milieux d'accueil»*

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le maintien de l'activité des milieux d'accueil de la petite enfance visait avant tout les enfants dont les parents exercent une fonction de première ligne dans la gestion de la crise liée au Covid-19, ainsi que les enfants concernés par des situations sociales difficiles. Dans votre communiqué de presse du 30 avril, vous indiquiez que le taux de fréquentation des crèches avait chuté à 2,5 % depuis le 16 mars. Cette statistique était évidemment une bonne nouvelle. Cependant, vous indiquiez également que la relance progressive des activités économiques à partir du 4 mai, telle que décidée par le Conseil national de sécurité (CNS), aurait aussi des conséquences sur l'activité des milieux d'accueil, ce qui a suscité plusieurs interrogations.

Par ailleurs, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a publié un guide de recommandations destiné aux milieux d'accueil afin de répondre aux nombreuses questions du secteur et

ainsi apaiser les inquiétudes des professionnels et des familles concernées. Malgré cette initiative, la reprise progressive des activités génère encore beaucoup d'inquiétude dans ce secteur, tant pour leur organisation concrète que pour les aspects financiers et sanitaires. Au niveau sanitaire, les attentes légitimes du secteur portent sur la mise à disposition de matériel de protection: blouses de protection, masques, gel hydroalcoolique, etc. Madame la Ministre, après un peu plus d'une semaine de reprise des activités des milieux d'accueil, le matériel de protection adéquat a-t-il bien été fourni à l'ensemble du personnel des milieux d'accueil?

Financièrement, les crèches sont particulièrement préoccupées par ce qui adviendra après le 18 mai; en effet, afin de permettre un retour progressif des enfants dans les milieux d'accueil sans mettre ces derniers en difficulté financière, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de maintenir un système d'indemnités forfaitaires du 4 au 17 mai pour pallier l'absence de participation financière des parents (PFP) qui découle évidemment du faible taux de fréquentation. À partir du 18 mai, ces indemnités seront suspendues et la PFP sera à nouveau demandée aux parents.

Qu'arrivera-t-il si les parents décident, après le 18 mai, de ne pas remettre leur enfant dans son milieu d'accueil? Le cas échéant, les milieux d'accueil pourront-ils tout de même exiger une participation financière de la part des parents concernés? En l'absence de paiement, la place de l'enfant absent pourrait-elle être donnée à un autre enfant? Autrement dit, l'enfant absent perdra-t-il sa place? Il semblerait d'ailleurs, selon les informations dont nous disposons, que de nombreux parents ne souhaitent pas remettre leur enfant en milieu d'accueil. Certains d'entre eux demandent la suspension ou la modification de leur contrat, par exemple pour passer à mi-temps. Sachant que l'équilibre financier des milieux d'accueil dépend en grande partie du paiement des PFP, comment ceux-ci peuvent-ils accueillir ces demandes? L'ONE a-t-il transmis des consignes particulières à ce sujet?

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que les mesures de protection sanitaire dans les milieux d'accueil ne s'arrêteront pas le 18 mai, ce qui suppose la réorganisation de l'accueil, l'intensification du nettoyage, la réorganisation spatiale ou encore l'acquisition de matériel de protection. Tous ces dispositifs ont un coût; or les indemnités forfaitaires seront suspendues à partir du 18 mai. Un budget est-il prévu pour aider les milieux d'accueil à poursuivre les mesures visant à protéger le personnel ainsi que les enfants et leur famille?

En outre, depuis le 11 mai, les milieux d'accueil sont supposés assurer un taux de présence supérieur à 25 %. Qu'advient-il de ceux qui n'atteignent pas ce chiffre? Encore une fois, il

est difficile d'obliger les parents à remettre leur enfant à la crèche s'ils ne le souhaitent pas. Dès lors, comment comptez-vous accompagner les structures pour leur permettre d'atteindre cet objectif?

Savez-vous également que plusieurs milieux d'accueil ont décidé de ne pas rouvrir leurs portes malgré les directives? Quelles sont les raisons évoquées pour justifier ces décisions? Selon nos informations, certains d'entre eux ont choisi de rester fermés en raison du nombre trop faible d'enfants accueillis, qui les place dans une situation financièrement intenable. Existe-t-il un aspect contraignant à la réouverture des milieux d'accueil? Envisagez-vous d'examiner la pertinence de ces décisions? Les crèches qui resteraient fermées durant les prochaines semaines seront-elles toujours soutenues financièrement?

Enfin, une évaluation de la première semaine de réouverture des milieux d'accueil est programmée; pouvez-vous nous transmettre les premiers éléments de cette évaluation? Celle-ci a-t-elle déjà suscité une éventuelle modification des mesures?

Si je puis me permettre une dernière question, j'ai reçu ce matin la réponse à une question écrite que je vous avais soumise le mois dernier; je vous en remercie, toutefois cette réponse soulève une nouvelle interrogation. En effet, il y est indiqué que, depuis le 5 mai, les indemnités ont été élargies aux crèches, aux prégarde-nats et aux milieux d'accueil bénéficiant du Fonds de solidarité 2. C'est évidemment une bonne nouvelle, mais je m'étonne du faible taux d'indemnisation de ces organismes puisqu'entre le 16 mars et le 3 mai, 202 demandes d'indemnisation ont été introduites pour seulement 50 paiements effectués. Ainsi, le taux d'indemnisation atteint à peine 25 %, alors que plus de 95 % des autres milieux d'accueil ont été indemnisés. J'imagine que les milieux d'accueil encore non indemnisés sont confrontés à d'importantes difficultés; c'est pourquoi j'aimerais en savoir plus sur les délais de versement des indemnités.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, ma question complète celle de Mme Chabert. Suite à la reprise progressive de l'activité économique et professionnelle à partir du 4 mai décidée par le CNS, vous avez en effet annoncé la reprise progressive des activités des milieux d'accueil dans votre communiqué du 30 avril dernier. Le guide des recommandations sur l'organisation, la gestion de l'accueil, l'accompagnement psychosocial du personnel et les normes sanitaires publié par l'ONE a permis d'apporter des réponses aux nombreuses questions du secteur. Mais des inquiétudes subsistent et nécessitent des éclaircissements pour permettre au personnel de continuer d'assurer leur rôle au quotidien pour le bien-être et les besoins élémentaires des enfants.

Vous précisez dans votre communiqué qu'une marge de manœuvre serait laissée aux milieux d'accueil dans la mise en œuvre de la reprise. Qu'entendez-vous par là? Concrètement, où interviendra la flexibilité? Pourquoi encouragez-vous les milieux d'accueil à assurer un taux minimal de présence de 25 % des enfants à partir du 11 mai? Qu'est-ce que cela signifie exactement? Étant donné que le taux d'occupation ne dépend pas du milieu d'accueil et que certains parents ne pourront reprendre leur activité professionnelle qu'après le 8 juin, si la situation évolue comme prévu, n'aurait-il pas été plus judicieux de prolonger les indemnités compensatoires pour tout le mois de mai, en fonction des présences, voire pour le mois de juin pour répondre à la réalité du terrain?

Une cellule de veille a été créée par l'ONE pour identifier les besoins individuels des milieux d'accueil jusqu'à six mois après la levée des mesures de confinement dans le but d'éviter toute faillite et de maintenir l'ensemble des places d'accueil dans tous les types de milieux. La décision du gouvernement signifie-t-elle que des aides financières complémentaires pourraient être accordées à certains milieux d'accueil après le 18 mai? Dans l'affirmative, des conditions et un budget supplémentaire ont-ils déjà été fixés pour les six prochains mois?

Deux mois après le début de la crise, quelle analyse faites-vous de l'impact du confinement sur les éventuelles faillites de milieux d'accueil et leur répercussion sur le nombre de places disponibles? Quelles seraient les répercussions pour les accueillantes qui n'ont pas encore le statut d'employée? Procédez-vous à une évaluation régulière du taux d'occupation des milieux d'accueil? À ce jour, tous ont-ils reçu une quantité suffisante de masques et de gel hydro-alcoolique? Il était prévu de leur verser en attendant un forfait leur permettant de s'en procurer dans les pharmacies: tous les milieux d'accueil ont-ils perçu ces sommes? Suivant les normes, il est recommandé d'ouvrir plusieurs sections et de donner la préférence à des petits groupes d'une dizaine d'enfants au plus, en respectant les normes d'encadrement, la distance physique entre les adultes ainsi que la permanence des encadrants par section. Il semblerait que, sur le terrain, cela ne soit pas évident surtout avec l'augmentation du nombre d'enfants prévue à partir du 18 mai. Avez-vous des échos du personnel travaillant sur le terrain faisant état de problèmes d'organisation? Les instances de l'ONE mènent-elles une réflexion à ce sujet?

La question de la garde d'enfant à domicile par une baby-sitter ou une personne non à risque est régulièrement posée et ne semble pas avoir trouvé de réponse claire. À votre connaissance, le centre de crise de l'ONE a-t-il apporté un avis tranché à ce sujet? En tant que ministre de la Santé et de la Petite enfance, quelles recommandations préconisez-vous?

Mme Françoise Mathieux (MR). – La première phase de déconfinement a commencé ce lundi 4 mai. Cette phase prévoyait notamment que les crèches devaient être ce jour-là en capacité d'accueillir tous les enfants, exception faite bien sûr des enfants malades. Madame la Ministre, vous avez préalablement clarifié et communiqué ces modalités pratiques de réouverture qui recommandent l'usage du masque pendant le change des enfants et au moment de l'accueil des parents. Il n'est toutefois jamais imposé. Ces informations sont-elles exactes? Cette souplesse laisse donc aux puéricultrices le choix de porter ou non un masque.

Il m'est revenu que, sur le terrain, ce flou est souvent source de confusion et de tensions liées aux avis divergents sur la bonne attitude à adopter. D'un côté, certaines puéricultrices arguent qu'une rentrée après près de deux mois de confinement est déjà suffisamment délicate et que le port du masque risque de perturber les petits et chambouler les repères essentiels qu'ils peuvent avoir sur la reconnaissance des visages et des expressions. D'un autre côté, certaines estiment que la prévention et la protection doivent primer sur le reste.

Il ne m'appartient pas ici de me positionner sur la question de l'attitude la plus pertinente à adopter, mais bien de demander s'il ne serait pas judicieux d'harmoniser les directives en la matière. Qu'en pensez-vous? Cela éviterait de rajouter des tensions et permettrait aux différentes structures de tenir un discours cohérent aux parents qui s'étonnent de voir une puéricultrice avec un masque et une autre sans au sein, parfois, d'un même établissement. Sinon, les directeurs et directrices de crèches peuvent-ils imposer le port du masque dans leur structure d'accueil à leur personnel? Qu'en est-il du port du masque pour le reste du personnel des structures d'accueil qui s'occupent de la cuisine, de la maintenance ou du nettoyage?

Par ailleurs, il a été annoncé que les milieux d'accueil recevraient des masques et qu'on leur fournirait du gel hydroalcoolique. Pouvez-vous nous dire où en est cette livraison? Certains milieux d'accueil auraient reçu un forfait pour leur permettre de s'en procurer dans les pharmacies. Combien de milieux d'accueil ont reçu le forfait plutôt que le gel, et sur quelle base? Quel est le coût total de cette mesure? Enfin, il était question d'un guide de recommandations que l'ONE devait fournir aux milieux d'accueil. Cela a-t-il été fait, via e-mail, courrier ou autre? L'ont-ils tous reçu? Sera-t-il possible d'en recevoir un exemplaire?

Comme je l'ai dit, la première phase de déconfinement a commencé ce lundi 4 mai et, depuis cette date, tous les enfants doivent pouvoir être accueillis. En période de confinement, les crèches accueillait environ 2 % des enfants inscrits. Un taux de présence de 25 % était attendu le 4 mai. Avez-vous d'ores et déjà un premier retour sur le taux de présence effectivement enregistré en ce

début de déconfinement? Correspond-il aux chiffres annoncés? Le site de l'ONE indique que, du 4 au 18 mai, si les enfants ne réintégraient pas leur milieu d'accueil, les parents ne devaient pas fournir de justificatif d'absence ni verser de participation financière. À partir du 18 mai, une participation financière pourra à nouveau être demandée, suivant les conditions des contrats, étant donné que les milieux d'accueil ne recevront plus d'indemnités compensatoires.

Il faut effectivement tenter de limiter l'impact financier que peut avoir cette crise sanitaire sur les milieux d'accueil. Mais ne craignez-vous pas qu'à cette date, de nombreux parents puissent malgré tout encore préférer, par précaution, éviter de remettre leur enfant dans une collectivité? D'autant que certains secteurs, comme celui de l'horeca, n'auront toujours pas repris leur activité. Qu'en pensez-vous? Le nombre de familles potentiellement dans ce cas de figure peut-il être évalué? N'y a-t-il pas un risque de recours à des certificats médicaux de complaisance? Comment éviter ces écueils? Des initiatives ont-elles été prises ou envisagées? Quelles sont vos recommandations?

Par ailleurs, les milieux d'accueil sont fragilisés comme d'autres secteurs. L'incidence de cette crise sans précédent va mettre du temps à se résorber et le risque de fermetures en cascade après le 18 mai restera important. La cellule de veille de l'ONE a-t-elle déjà examiné ce point? Quelles mesures à moyen et long terme ont-elles été envisagées pour aider les milieux d'accueil à garder la tête hors de l'eau au-delà du 18 mai? Avez-vous une idée du nombre de milieux d'accueil qui courent un risque sur le plan économique?

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, nous avons été contactés par des accueillantes de l'ONE inquiètes par la tournure des événements. En effet, celles-ci ont lu votre communication du 30 avril qui comprend trois éléments qui, pour le moins, nous interpellent. Le premier est qu'«à partir du 11 mai, les milieux d'accueil seront encouragés à assurer un taux minimal de présence de 25 % des enfants». Les accueillantes me disent appeler les parents, mais si ceux-ci ne répondent pas ou refusent de ramener les enfants dans les crèches – refus bien légitime en cette période –, elles ne peuvent aller les chercher de force chez eux!

Le deuxième élément est «qu'à partir du 18 mai, la participation financière des parents sera à nouveau demandée, suivant les conditions des contrats d'accueil». Pourtant, il est plus que probable que tous les enfants ne seront pas de retour le 18 mai. En effet, de nombreux parents refusent de ramener les enfants à la crèche ou chez la gardienne, parce que les conditions matérielles du déconfinement ne sont pas remplies, parce qu'ils seront eux-mêmes encore en télétravail ou encore parce qu'ils n'auront plus les mêmes revenus.

Le troisième élément interpellant est que «les indemnités compensatoires versées par l'ONE aux milieux d'accueil prévues pour la période du 16 mars au 17 mai seront suspendues». L'arrêt des indemnités compensatoires risque cependant de mettre en péril la viabilité de certaines structures qui seraient contraintes de fermer. Le risque est grand d'avoir encore moins de places d'accueil à l'avenir.

Alors que nous ne renvoyons pas à l'école les enfants du maternel, considérant qu'il y a trop de risques – il est notamment impossible de maintenir la distanciation sociale et compliqué de porter des masques face à des petits – nous allons, en revanche, obliger à déposer les enfants dans les crèches, en mettant la pression sur les accueillantes d'une part et sur les parents d'autre part. Où est la logique?

Les familles devront-elles payer les crèches alors que les enfants resteront au domicile? Pourquoi forcer l'accueil dans les crèches alors qu'il n'y a pas d'accueil en maternelle? Quelles sont les conséquences pour les crèches qui ne respecteraient pas la condition du taux minimal de présence de 25 %? Que signifie concrètement la fin des indemnités compensatoires? Cette fin n'est-elle pas précoce vu les pertes qu'il y a eu et aura encore pour les crèches? À titre d'exemple, pour un petit milieu d'accueil de 17 enfants, le Covid-19 aura coûté près de 15 500 euros sur la période mars-juin, alors que le milieu d'accueil n'aura reçu que 2 800 euros de l'ONE.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Du 16 mars au 3 mai, les milieux d'accueil ont été maintenus ouverts par le CNS pour permettre l'accueil d'enfants dont les parents étaient en première ligne dans la gestion de l'épidémie, travaillaient dans des fonctions essentielles ou n'avaient pas d'alternative autre que la garde de leurs enfants par les grands-parents. Dans les faits, le taux de fréquentation a chuté jusqu'à 2,5 % de la capacité d'accueil en moyenne.

Avec la reprise progressive de l'activité économique et sociale à partir du 4 mai, décidée par le CNS, mais aussi en tenant compte des effets du confinement au sein des familles et du bien-être de l'enfant, il était nécessaire d'organiser le retour progressif des enfants dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Plusieurs concertations avec l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les fédérations, les syndicats et des représentants des familles, ont été organisées en collaboration avec l'ONE dans le but d'organiser ce redémarrage dans les meilleures conditions possible.

L'ONE a publié un guide de recommandations relatif à l'organisation et à la gestion de l'accueil, à l'accompagnement psychosocial du personnel et aux normes sanitaires à respecter dans le contexte actuel. Ce guide visait à répondre

aux nombreuses et légitimes questions des milieux d'accueil. Les modalités de reprise des activités des milieux d'accueil devaient aussi tenir compte des diverses réalités de terrain et laisser aux milieux d'accueil une marge de manœuvre dans la mise en œuvre de la reprise. Les professionnels de terrain sont les experts de leurs réalités et il importait d'en tenir compte.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ont entrepris une série d'actions afin de fournir des masques en tissu dès le 4 mai, de manière complémentaire aux mesures de protection en vigueur depuis le début de la crise. Dans un contexte de pénurie généralisée, une première commande de 23 000 masques a été distribuée aux milieux d'accueil qui ne pouvaient s'équiper par eux-mêmes. Depuis, une nouvelle commande de 9 000 masques à triple couche a été distribuée; d'autres livraisons suivront dans les prochains jours. Du gel hydroalcoolique a également été commandé et sera livré suivant les règles spécifiques d'acheminement en vigueur pour ce type de produit. En attendant, l'ONE a versé à tous les pouvoirs organisateurs un forfait destiné à l'achat de gel proportionnel à leur capacité d'accueil. Ceci leur permet de se procurer du gel hydroalcoolique par leurs propres moyens.

Sur le plan financier, une application stricte des contrats d'accueil dès le 4 mai, impliquant l'obligation d'honorer la PFP même en cas d'absence, aurait suscité une trop grande pression tant sur les milieux d'accueil que sur les familles. J'ai proposé au gouvernement de prolonger les mesures de soutien afin d'accompagner les parents et les milieux d'accueil dans cette phase de déconfinement progressif. Ainsi, pour la période du 4 au 17 mai, la dispense de paiement de la PFP en cas d'absence reste applicable et les indemnités forfaitaires adaptées aux différents types de milieux d'accueil sont maintenues, comme mesure générale, pour tous les milieux d'accueil et aux mêmes conditions que depuis le 16 mars. À partir de ce 11 mai, les milieux d'accueil sont encouragés à assurer un taux minimal de présence des enfants de 25 %. Bien sûr, les enfants absents pour maladie ou dont l'absence est justifiée par une attestation de quarantaine ou par toute autre raison prévue dans les contrats d'accueil sont comptabilisés dans le calcul du taux minimal de fréquentation, de manière à ne pas pénaliser injustement les milieux d'accueil.

Le portail pro.one.be a été adapté pour permettre l'encodage en ligne des absences et un versement rapide des indemnités. Celles-ci sont versées de façon hebdomadaire pour la semaine qui précède. À ce jour, plus de 90 % des demandes d'indemnité ont été introduites et sont d'ores et déjà traitées par l'ONE pour la période allant jusqu'au 3 mai.

La situation ne reviendra pas complètement à la normale pour les milieux d'accueil dès le 18 mai. De nombreux parents ont subi des pertes de

revenus et d'autres sont au chômage temporaire et le resteront encore pendant un temps encore indéfini. Certains prendront également un congé parental. Il apparaît donc évident que tous les enfants ne seront pas le retour le 18 mai et que la situation des milieux d'accueil restera critique au moins jusqu'en septembre. Toutefois, de nombreux enfants et familles ont retrouvé leur puéricultrice avec joie. Nous constatons dès lors une énorme disparité des taux de fréquentation des milieux d'accueil.

Face à ces situations diverses, il est essentiel d'apporter des réponses adaptées à la situation sociale des familles et au contexte sanitaire, mais aussi d'encourager les familles à retrouver le chemin de la crèche, en raison des bénéfices qu'elle apporte aux enfants. Le gouvernement a donc chargé l'ONE de constituer une cellule de veille ayant pour mission d'identifier les besoins des milieux d'accueil jusqu'à six mois après la levée des mesures de confinement. L'objectif pour la Fédération Wallonie-Bruxelles est d'éviter toute faillite et de maintenir toutes les places d'accueil de tous les types de milieux. Dans le même temps, il est nécessaire de prendre en compte avec empathie les réalités des familles; c'est la raison d'être des milieux d'accueil de la petite enfance. Il apparaît inconcevable d'opposer l'intérêt des familles et la viabilité des milieux d'accueil. Nos travaux se poursuivent en étroite collaboration avec l'ONE pour apporter des solutions adéquates et rassurer l'ensemble des acteurs concernés. Une nouvelle concertation sectorielle aura lieu en fin de semaine, car c'est collectivement que nous construirons les meilleures réponses aux réalités vécues par les familles et aux difficultés rencontrées par les milieux d'accueil.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je salue l'investissement considérable – 15 millions d'euros – consenti par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner les milieux d'accueil fortement touchés par la crise du COVID-19. J'imagine que tous les milieux d'accueil ont reçu des masques. Pourriez-vous me le confirmer? Vont-ils réellement demander une PFP si les parents ne mettent pas leur enfant à la crèche? Perdront-ils leur place? Les familles devraient être informées de manière plus précise sur ces questions. Comme vous, je pense qu'il ne faut absolument pas opposer l'intérêt des parents et des enfants avec celui des milieux d'accueil. Le retour dans les milieux d'accueil et les crèches doit être le plus serein possible. Les milieux d'accueil qui ont dû fermer durant cette crise auront-ils droit à des subventions? Vous aurez compris que je reviendrai sur ces questions restées sans réponse.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Nous ne retrouverons effectivement pas une situation normale dès le 18 mai. La situation sera critique au moins jusqu'à la fin août. Sur le terrain, les réalités sont très diverses. Les milieux

d'accueil ne recevront plus les indemnités compensatoires et la PFP pourrait à nouveau être demandée à partir du 18 mai. Les réactions des parents peuvent être différentes puisque cette mesure les force à remettre leur enfant à la crèche même s'ils ont encore la capacité de les garder à la maison. Certains d'entre eux seront au chômage et les milieux d'accueil devraient alors revoir leurs tarifs à la baisse et faire un avenant en fonction de la situation des parents. Je me demande s'il ne serait pas plus simple de pérenniser le système en place jusqu'à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin.

Nous pouvons comprendre que certains parents craignent de remettre leurs enfants dans des structures d'accueil, d'autant plus que les écoles maternelles resteront fermées en raison de la difficulté pour des enfants de cet âge de respecter les gestes barrière. Mais comme vous, je pense qu'il est important pour l'épanouissement personnel des enfants, de les remettre dans des structures d'accueil et à l'école. Enfin, la PFP est vitale pour les milieux d'accueil, et ce, d'autant plus qu'il n'y aura plus d'indemnités compensatoires. Le travail de veille de l'ONE devra s'exercer non seulement sur l'aspect financier, mais aussi sur l'organisation, le taux d'occupation et l'évaluation des normes qui seront imposées aux crèches. Vous n'avez pas répondu à ma question sur la possibilité de garder les enfants à domicile, j'y reviendrai donc ultérieurement.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre. Votre rôle est évidemment d'être attentive à l'évolution de la situation et aux éventuelles difficultés qui pourraient en découler dans les semaines et mois à venir. Il consiste également à être compréhensive à l'égard des parents inquiets et à accompagner et aider au mieux les milieux d'accueil. Votre priorité doit être d'éviter la fermeture de certains milieux d'accueil à court, moyen et long terme.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous avez dit qu'à partir du 11 mai, vous essaieriez que les milieux d'accueil soient occupés à 25 % et que vous compterez les certificats médicaux dans cette proportion pour ne pas pénaliser les milieux d'accueil. J'en déduis que vous allez en fait sanctionner ceux qui ne respectent pas ces 25 %. J'aurais aimé savoir comment. La Ligue des familles souligne que cette date est beaucoup trop proche et qu'il faut laisser du temps aux parents, au moins jusqu'à la fin juin, pour décider s'ils remettent ou non leurs enfants dans les crèches. Je partage ce point de vue.

Le secteur demande aussi une subvention annuelle extraordinaire pour 2020, comme en 2018. Récemment, la directrice de la crèche Les Rase-Moquette a regretté qu'on l'obligeait à ouvrir, mais sans rien prévoir. Elle rappelait être en première ligne, sans aucune protection, aucune considération. Elle a commandé elle-même du gel et

des masques pour son personnel. Des bourgmestres vous ont aussi écrit, comme celui d'Écaussinnes qui vous a demandé de revoir vos plans. Une pétition en ligne a recueilli près de deux mille signatures. Je vous lis un extrait de son texte: «Les jeunes enfants ont besoin de nos bras, de notre affection pour s'épanouir. Nous ne pouvons pas garantir des distanciations sociales entre les enfants. Avant l'acquisition du langage verbal, les jeunes enfants se fient aux expressions de notre visage, à notre langage corporel. Le port du masque n'est donc pas anodin. [...] Dans cette crise, la Ministre pense probablement faire de son mieux, mais ne fait qu'accentuer la fracture entre les autorités et les travailleur.euse.s de terrain. Il est urgent et indispensable qu'une véritable écoute se mette en place, que les stéréotypes tenaces à notre rencontre soient combattus. Jusque-là nous resterons en colère.»

J'ai moi-même un bébé de cinq mois. La crèche nous a appelés pour nous demander de le lui confier à partir du 18 mai. Je m'interroge vraiment sur ce qu'il est le plus sage de faire. Cette pression financière supplémentaire sur les parents est intolérable et inacceptable pendant cette période. Je ne peux que vous demander de revenir sur cette décision ou tout au moins de reporter au moins jusqu'à la fin juin, comme le demande la Ligue des familles, l'obligation de remettre les enfants dans les crèches.

1.16 Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bébés parqués»

M. Mourad Sahli (PS). – Je me permets de revenir vers vous sur un sujet dont nous avons débattu en février dernier, celui des «bébés parqués». Pour rappel, il s'agit de ces enfants, souvent en bas âge, placés provisoirement à l'hôpital sans raisons médicales précises, mais en raison d'un manque de places en institutions relevant du secteur de l'aide à la jeunesse.

Cette problématique avait fait l'objet d'une résolution. Adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 9 mars 2016, celle-ci visait à mettre fin au plus vite à la situation. La prise en charge de ces enfants relevait à la fois de la politique de la petite enfance, mais aussi de celle de l'aide à la jeunesse. Dans ce cadre, les deux secteurs se devaient d'apporter des éléments de solutions pour régler la situation.

Malgré la création par vos prédécesseurs de services résidentiels d'urgence destinés à ce public et de quelques dizaines de places en services résidentiels généraux, la situation reste dramatique à Bruxelles et à Charleroi, en raison de l'augmentation du nombre de cas problématiques.

Vous me l'expliquiez en février dernier, en réponse à l'une de mes questions. Vous me répondiez également qu'il était compliqué d'obtenir une estimation claire et précise du nombre de «bébés parqués». Vous annonciez aussi que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avait lancé, en décembre 2019, un appel à projets pour la création de 48 places supplémentaires: 24 dans la province de Liège et 24 dans la Région de Bruxelles-Capitale. D'après vos déclarations, ces deux nouvelles structures auraient dû être prêtes au mois d'avril.

Entretemps, le coronavirus est passé par là... Les hôpitaux qui constituaient une solution pour ces enfants en attendant l'ouverture de nouvelles structures n'en est plus une, vu leur saturation et le risque de contamination. Dès lors, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, qu'en est-il de l'état d'avancement de ces nouvelles structures?

Je m'interroge également sur le fait d'ouvrir des places à Liège alors que le problème concerne surtout Charleroi et Bruxelles? Selon mes informations la division judiciaire de Liège bénéficierait déjà de plus de places en service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) que celle de Charleroi?

Par ailleurs, il me revient qu'avec la crise du Covid-19, certains hôpitaux ont dû faire sortir les enfants ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière, afin de réserver les lits aux enfants éventuellement touchés par le virus. Souvent issus de familles défavorisées, ces enfants sont donc doublement pénalisés: en raison de la précarité familiale d'une part, de leur placement en hôpital d'autre part. À votre connaissance, y a-t-il encore actuellement des enfants hospitalisés faute de places dans les services spécialisés?

Enfin, parallèlement à la crise sanitaire, nous sommes confrontés à une crise sociale sans précédent et ce sont les familles les plus précaires qui en payeront le plus lourd tribut. Je pense notamment à ces jeunes parents démunis pour lesquels le pronostic est fortement défavorable. Madame la Ministre, avez-vous un plan d'action pour soutenir ces jeunes parents défavorisés, voire pour permettre l'accueil, même temporaire, de leurs enfants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Vous revenez, Monsieur le Député, sur la situation très préoccupante des «bébés parqués».

L'appel à candidatures en vue de l'ouverture de deux nouveaux services spécialisés d'accueil de la petite enfance, de 24 places chacun, devait en effet se clôturer en avril. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la date d'échéance de l'appel à projets a été prolongée jusqu'au 31 mai 2020.

L'étude consacrée à la problématique des «bébés parqués à l'hôpital», commanditée par le gouvernement durant la précédente législature et réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), identifiait le Hainaut et Bruxelles comme étant les deux premières zones prioritaires pour la création de nouvelles places d'accueil spécialisé. Elle classait la province de Liège en troisième position. Cette étude n'a pas été actualisée ces dernières semaines et nous ne disposons donc pas de données quant à la situation générée précisément par la crise du Covid-19.

À la suite du premier appel à projets qui a suivi cette étude, deux projets ont abouti dans le Hainaut: un à Charleroi et un à Mons. Vingt-huit places supplémentaires ont ainsi été ouvertes en 2018. Aucune réponse à l'appel à projets n'avait été introduite pour la création de places en Région bruxelloise.

Dans le cadre de la prolongation en 2019 et en 2020 du contrat de gestion de l'ONE, le gouvernement et l'Office se sont dès lors accordés pour relancer un appel sur Bruxelles et sur Liège, répondant ainsi aux priorités identifiées dans l'étude de la CODE. L'appel à candidatures en cours, visant la création d'un service de 24 places en province de Liège, accorde une priorité à l'émergence d'un projet dans l'arrondissement de Verviers. En effet, celui-ci ne compte, à ce jour, aucun service d'accueil spécialisé de la petite enfance.

Sur proposition conjointe de l'Aide à la jeunesse et de l'ONE, soutenue par le gouvernement, un SASPE provisoire a été créé par l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC) pour une période de trois mois, jusque la fin de juin 2020. Son but est de répondre aux demandes urgentes de prise en charge dans le contexte particulier de cette crise sanitaire.

En quelques jours à peine, les seize places provisoires étaient occupées, ce qui démontre que l'initiative répondait à un réel besoin. Ce besoin est essentiellement lié au fait qu'il était difficile d'envisager l'entrée de nouveaux enfants dans les services existants, pendant la période de confinement et de fonctionnement en silos.

Par ailleurs, sachez que des mesures de soutien financier ont été prises par le gouvernement pour aider l'ensemble des SASPE à faire face à la crise sanitaire du Covid-19: l'ensemble du personnel a été pris en considération dans la justification des frais de personnel pour l'année 2020, et ce, par dérogation à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par «l'Office» et des services d'accueil spécialisé de la petite enfance, qui limite la justification aux seules normes d'encadrement. Par ailleurs, un mécanisme d'indemnisation a été prévu à concurrence de maximum 5 % du montant du subside

pour la période de confinement, afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à l'achat de matériel et à l'engagement de personnel supplémentaire. Des masques chirurgicaux ont également été fournis par l'ONE à l'ensemble des services.

Les situations sociales précaires doivent effectivement faire l'objet d'une attention accrue dans le contexte actuel de crise sanitaire. À cet égard, je rappelle que l'accueil de la petite enfance est un formidable levier de lutte contre la précarité et que le renforcement de son accessibilité à toutes et à tous est au centre de mes priorités depuis le début de la législature.

M. Mourad Sahli (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Je prends note que les moyens de soutien aux SASPE sont maintenus et que des moyens supplémentaires à hauteur de 5 % visant à assumer les coûts supplémentaires liés aux charges et au personnel éventuel sont prévus.

Je note également que ce dossier vous tient à cœur, ce qui est aussi mon cas. Pendant quinze ans, j'ai été président du CPAS de Chapelle-lez-Herlainmont et j'ai connu des situations dramatiques. Si l'on ne priorise pas la situation de ces familles, de ces enfants, nous aurons raté quelque chose. Je compte sur vous pour que l'on puisse œuvrer ensemble de manière à permettre à ces familles d'envisager plus sereinement l'avenir de leurs enfants.

1.17 Question de M. Laurent Heyvaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Initiative "Faire face Covid-19"»

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, dans le contexte actuel de crise et de confinement qui s'ensuit, les rites funéraires et le travail de deuil sont complètement chamboulés. Au vu de cette situation et étant donné son expertise en la matière, le Centre de prévention du suicide a lancé l'initiative «Faire face Covid-19» par la création d'une plateforme de soutien ayant pour but d'accompagner psychologiquement les personnes dans le processus de ce deuil particulier. Pour cela, la plateforme accompagne les familles frappées par la disparition brutale d'un ou d'une proche au moyen d'une ligne d'écoute active et spécialement dédiée à cette question.

Cette initiative est à souligner et à encourager. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient d'ores et déjà le Centre dans son travail de formation, spécifiquement les formations destinées aux enseignants, éducateurs et agents psycho-sociaux (PMS) et de promotion de la santé à l'école (PSE) dans la prévention du suicide chez les jeunes. Ce processus de deuil est nécessaire

pour les adultes, mais il l'est aussi pour les enfants qui y seraient confrontés parmi leurs proches.

Comment la Fédération pourrait-elle soutenir le travail de formation du Centre sur cet aspect? Des modules spécifiques d'accompagnement du deuil des jeunes, dans la lignée de cette initiative d'écoute téléphonique, pourraient-ils être créés et destinés aux agents PSE ou PMS avec le soutien de la Fédération?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le deuil, douloureux et difficile en temps normal, est particulièrement compliqué en cette période d'épidémie de Covid-19, marquée par la distanciation physique.

Pour soutenir les familles, le Centre de prévention du suicide, agréé et subventionné par la Commission communautaire française (COCOF), a développé, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, l'initiative «Faire face Covid-19», une plateforme de soutien et d'accompagnement psychologique pour les personnes endeuillées durant la crise du Covid-19 et privées des rites funéraires habituels. Ce dispositif accompagne les familles endeuillées, par le biais d'une écoute téléphonique et, si besoin, d'un suivi psychologique individuel gratuit. L'équipe du Centre de prévention du suicide est spécialisée dans l'aide psychologique, lors de complications du deuil, et elle se mobilise pour faire connaître ces initiatives et les rendre accessibles aux familles.

Les professionnels des centres psychomédico-sociaux (PMS) relèvent de la ministre de l'Éducation, et je ne peux pas m'avancer pour eux. Quant aux services de promotion de la santé à l'école (PSE), ils ne sont, à ce jour, pas formés pour ce type d'accompagnement. Je m'interroge néanmoins sur l'intérêt de développer cette formation puisque le dispositif «Faire face Covid-19» permet une aide directe auprès des familles. J'encourage d'ailleurs les familles à avoir recours à ce service et à bénéficier de son accompagnement dans cette période difficile. Par ailleurs, la formation continue des professionnels du secteur de la PSE a inévitablement été suspendue pendant cette crise sanitaire.

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – La question de ce deuil peut être comparée aux morts lors de guerres durant lesquelles on a dû enterrer des personnes sans avoir la dépouille du défunt. Dans le cas du covid-19, certains ont dû dire adieu à leur défunt en petit comité, d'autres n'en ont même pas eu l'occasion.

De manière collective, que ce soient à l'échelon des pouvoirs locaux ou des différents autres niveaux de pouvoir, nous devons réfléchir à cette période de deuil pour les personnes qui n'ont pas pu dire au revoir à leurs proches, brutalement disparus.

Toute notre société a été marquée par cette période, que l'on soit frappé par un deuil d'un proche ou pas. Il sera important de plancher sur ce principe dans un avenir proche pour pouvoir passer à l'étape d'après.

1.18 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des travaux liés à la réforme "MILAC" et calendrier prévu pour sa mise en œuvre dans le contexte de crise sanitaire»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Initialement, la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) était prévue pour le 1^{er} janvier 2020. Cependant, à la suite des inquiétudes exprimées par le secteur, certaines dispositions ont été reportées afin de relancer le travail de concertation.

En novembre 2019, Madame la Ministre, vous annonciez l'ouverture de huit grands chantiers ainsi que le début d'un travail de consultation des opérateurs en vue d'aborder une série de points «sensibles» de cette réforme. Il s'agissait avant tout de rassurer les professionnels du secteur de l'accueil de la petite enfance et de définir – coconstruire, pour reprendre un terme que vous utilisez souvent – avec eux des dispositions relatives à différents «points d'accroche».

Dans la foulée, le 20 décembre 2019, le gouvernement a adopté un arrêté postposant au 1^{er} juillet 2020 l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions afin de permettre aux opérateurs d'être accompagnés correctement dans ce tout nouveau cadre législatif qui aura une influence très concrète sur leur activité. À la fin du mois de janvier 2020, vous nous informiez que six mesures étaient ainsi reportées en vue de leur évaluation et de leur éventuelle amélioration.

Ces mesures concernent le statut juridique et les autorisations pour les crèches de se constituer en personnes physiques, en associations de fait ou en sociétés; les horaires d'ouverture des nouvelles crèches non subsidiées; l'octroi d'autorisations d'ouverture à des MILAC dont la capacité d'accueil n'est pas un multiple de 7 ou de 36; la possibilité qu'un membre du personnel puisse être membre d'une instance décisionnelle de son pouvoir organisateur; la possibilité pour le personnel de travailler sous un statut d'indépendant ou de volontaire et plus uniquement sous un statut de salarié ou de statutaire; l'assimilation du temps de direction dans les crèches non subventionnées pour le calcul du taux d'encadrement des enfants.

Afin d'éclaircir ces points, vous aviez prévu, Madame la Ministre, la création de quatre groupes de travail, qui ont entamé leurs travaux dès la mi-

février 2020. Vous nous avez alors informés que ces groupes allaient travailler sur différentes thématiques précises: les conditions d'autorisation; les conditions de subventionnement, en particulier au regard des horaires; la formation initiale; la problématique des milieux d'accueil «atypiques», c'est-à-dire au croisement de plusieurs législations. Vous nous avez également fait part de deux autres chantiers transversaux abordant les questions liées au régime de dérogations et au pilotage de la réforme.

Gardant à l'esprit que toute réforme est perfectible, je ne doute pas que ces chantiers visent une amélioration de la réforme des MILAC. En raison de son ampleur et des éléments fondamentaux qu'elle concerne, elle mérite toute votre attention, mais aussi la nôtre. Outre leur rôle dans l'épanouissement et le développement des enfants, les milieux d'accueil permettent aux parents de travailler, mais surtout, ils sont un moyen de lutter contre la précarité et les inégalités sociales.

Les réunions des différents groupes de travail en vue d'aborder les huit grands chantiers ont-elles débuté? Si oui, combien de rencontres ont-elles déjà eu lieu? Quelle sera la suite des travaux? Ces groupes vous ont-ils déjà permis d'envisager des dispositions concrètes? Ont-ils mis en évidence des spécificités propres à certaines entités, comme la région bruxelloise ou certaines grandes villes? Envisagez-vous des ajustements de la réforme initiale? Le Parlement sera-t-il associé à ce processus de réflexion? Vous est-il possible, à ce stade, d'identifier les mesures qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2020?

Enfin, je m'inquiète tout particulièrement de l'avenir des structures d'accueil atypiques, celles qui dépendaient précédemment du Fonds des équipements et services collectifs (FESC), du fonds de sécurité d'existence (FSE), ou encore les haltes-garderies. Que ressort-il des groupes de travail quant à ces structures? Rappelons que leur grande spécificité leur confère une importante valeur ajoutée sociale. Comment prévoyez-vous de maintenir leurs spécificités tout en leur permettant de satisfaire aux conditions de subventionnement prévues par le décret?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Face aux interpellations et aux craintes exprimées par un grand nombre d'acteurs du secteur de la petite enfance en décembre dernier, j'ai proposé au gouvernement d'ouvrir une période de concertation autour de divers points de la réforme des MILAC. Pour organiser au mieux les débats, nous les avons structurés en quatre grands chantiers: les conditions d'autorisation, les conditions de subventionnement, les formations initiales, la situation des milieux atypiques existants et le niveau d'accessibilité renforcé. Pour chacun des chantiers, nous avons composé des groupes rassemblant, outre les représentants de l'Office de la

naissance et de l'enfance (ONE) et du gouvernement, les acteurs spécifiquement concernés par chaque thématique.

Chacun de ces groupes s'est réuni à l'occasion d'une première rencontre qui s'est déroulée en février. Une seconde rencontre a été organisée au début du mois de mars pour les chantiers relatifs aux conditions d'autorisation, aux conditions de subventionnement et aux milieux atypiques. Seule la seconde rencontre du chantier consacré aux formations initiales a dû être annulée en raison du confinement. La participation à chacune des réunions a été massive: fédérations, syndicats, représentants des usagers, experts et réseaux d'enseignement et de formation ont répondu présents, presque à l'unanimité. Je n'oublie pas l'ONE, avec laquelle nous avons travaillé étroitement à la préparation et à l'analyse des travaux. Les discussions ont été riches, denses et constructives. Au terme des premières rencontres des chantiers relatifs aux conditions d'autorisation, aux conditions de subventionnement et aux milieux atypiques, il est apparu que nous pouvions proposer une série d'aménagements aux acteurs. C'est ce que nous avons fait le 10 mars, à l'occasion d'une réunion conjointe des trois chantiers.

Les deux mois qui se sont écoulés depuis la rencontre ont été entièrement consacrés à la gestion de la crise. Toutefois, les fruits des travaux menés jusqu'ici me permettront prochainement de mettre à l'ordre du jour du gouvernement un projet d'arrêté visant à approuver plusieurs aménagements de la réforme coconstruits dans le cadre des chantiers. Par ailleurs, les travaux se poursuivront et une nouvelle réunion du chantier relatif aux formations initiales sera notamment programmée dès que possible.

Puisque vous insistez plus particulièrement sur les milieux atypiques, je tiens une nouvelle fois à vous assurer que je suis très attentive à ces projets spécifiques qui prouvent quotidiennement leur grande utilité sociale. Les rencontres menées ont démontré que la réforme, en l'état, mettait en péril les spécificités de certains de ces projets. Le projet d'arrêté qui sera prochainement examiné par le gouvernement apportera des réponses concrètes en vue du maintien et de la pérennisation des milieux atypiques.

Mme Delphine Chabbert (PS). – J'attendrai cet arrêté avec impatience. Le calendrier initial est-il toujours de mise? J'ai entendu dire que des réunions avaient eu lieu et que la réunion relative à la formation allait avoir lieu. J'imagine que vous essayez de rattraper le retard.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le calendrier est toujours valable.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Merci, Madame la Ministre. Je reviendrai vers vous après l'examen de l'arrêté par le gouvernement.

1.19 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccination contre le méningocoque en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Véronique Durenne (MR). – Bien que rares, les méningocoques sont à l'origine d'infections potentiellement très graves et mortelles. Sans traitement, les maladies qu'ils causent, comme des méningites ou septicémies, sont mortelles dans un cas sur deux. Même avec un traitement, on déplore un décès dans un cas sur dix. Les séquelles peuvent être permanentes et importantes. La bactérie causant l'infection à méningocoque se décline en plusieurs types que l'on différencie à l'aide de lettres de l'alphabet.

Depuis 2002, la vaccination contre le type C est recommandée par le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'âge de 15 mois. À cette époque, le type C était responsable de la majorité des infections. Grâce à la vaccination, le nombre de cas d'infection invasive à méningocoques C a fortement diminué depuis. Actuellement, les types les plus souvent responsables des cas d'infection sont le B, l'Y, le W, ou encore le C, mais dans une moindre mesure.

C'est pourquoi le Conseil supérieur de la santé (CSS) a adapté ses recommandations concernant la vaccination contre les infections à la fin du mois de juillet 2019. Il recommande d'introduire dans les programmes de vaccination un vaccin protégeant contre les quatre types A, C, W et Y à la place d'un vaccin ne protégeant que contre le type C. Il recommande également d'ajouter une dose d'un vaccin contre ces quatre types à l'âge de 15-16 ans, en plus de celle injectée à 15 mois.

Les chiffres présentés lors du *Valentijn Vaccinatiesymposium*, le Symposium vaccination de Saint-Valentin à l'Université d'Anvers, indiquent une augmentation du nombre d'infections. En 2019, quatre personnes, dont trois jeunes enfants, sont décédés des suites d'une infection du séro-groupe W. Selon les chiffres de Sciensano, le centre fédéral de recherche sur la santé, 28 cas de méningocoque du séro-groupe W ont été signalés en Belgique durant l'année 2019. Dix d'entre eux concernaient des enfants de moins de cinq ans. Le site internet de *Kind en Gezin* indique que le vaccin contre les méningocoques de type A, C, W ou Y est disponible en pharmacie au prix de 52,60 euros et est remboursé.

Ces recommandations seront-elles introduites dans le calendrier de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, à quel moment? Le vaccin sera-t-il gratuit? Êtes-vous en concertation avec la ministre de l'Éducation au sujet de la tranche d'âge 15-16 ans et des possibilités d'adaptation de l'organisation du travail des services et centres chargés de la promotion de la santé à l'école (PSE)? Les travailleurs médico-sociaux de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sont-ils formés à la détection des symptômes de ces infections? Sont-ils sensibilisés à la prévention dans les consultations avec les parents et les bébés? Dans la négative, vont-ils l'être?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dans son avis du mois de juillet 2019, le Conseil supérieur de la santé (CSS) recommande en effet de remplacer le vaccin contre le méningocoque de type C par le vaccin conjugué contre les types A, C, W et Y chez les enfants de 15 mois et d'ajouter une dose chez les adolescents de 15-16 ans. Cet avis se fonde sur un bénéfice clinique de la vaccination, mais il ne prend pas en considération l'analyse économique et les aspects opérationnels de la mise en œuvre du nouveau programme qu'il recommande.

À l'heure actuelle, les gestionnaires du programme de vaccination en Flandre ont décidé de ne pas appliquer cette recommandation. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la question n'est pas encore tranchée. Si nous devons décider d'introduire le vaccin dans le programme de vaccination, l'application de cette recommandation aurait des conséquences sur les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et nécessiterait, comme vous l'évoquez, une adaptation de l'organisation des services et centres PSE.

Sous la précédente législature, un protocole de prévention entre l'État fédéral et les entités fédérées, conclu le 21 mars 2016, prévoyait la possibilité d'une intervention de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI) pour les nouveaux vaccins approuvés par la conférence interministérielle (CIM) Santé publique.

Mon intention est, dès lors, de porter cette discussion à l'agenda de la CIM Santé publique. Toutefois, vous comprendrez aisément que cette discussion n'est pas envisageable tant que la priorité essentielle, à tous les niveaux de pouvoirs, est de gérer la crise sanitaire.

Pour terminer, je vous confirme que le nouveau cursus de formation des travailleurs médico-sociaux de l'ONE prévoit un module sur la vaccination et les maladies infectieuses pour lesquelles les causes, symptômes et conduites à tenir sont explicités. Notons toutefois que l'ONE étant un service préventif, tout enfant malade est réorienté vers son médecin ou un service hospitalier.

Mme Véronique Durenne (MR). – Tout est clair désormais. Vu la crise sanitaire, je peux en effet comprendre que la discussion soit postposée, mais il ne faudrait pas l'oublier. Comme je l'ai indiqué, il y a un nombre non négligeable de décès et chaque décès reste un décès de trop. Cinq jeunes enfants sont encore décédés récemment. Je compte dès lors sur vous pour mettre ce point à l'agenda dès que possible.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 17h20 et reprise à 17h25.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.20 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de réouverture et initiatives des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Olivier Maroy (MR). – Les principaux acteurs du monde culturel en Belgique n'ont de cesse de le rappeler: le patrimoine culturel est source de sens et d'identité, il est essentiel au bien-être des individus et il est également synonyme d'inclusion sociale. En outre, en période de crise, la culture est un élément central de la résilience, c'est-à-dire cette capacité à se relever à la suite de situations négatives et difficiles. Malheureusement, le secteur de la culture est gravement touché par la crise du Covid-19. Les musées, notamment, sont fermés au public depuis le 14 mars dernier. Si la crise nous a forcés, bien malgré nous, à nous replier sur nous-mêmes et sur notre bulle familiale, à nous isoler physiquement du monde extérieur, il subsiste pourtant en nous – et c'est heureux – un besoin aigu d'environnements sûrs et inspirants. En tant qu'espaces publics majeurs, les musées sont idéalement placés pour fournir ces espaces sûrs offrant réflexion, sens, confort et détente. Il me semble donc important d'envisager leur réouverture afin de permettre de nous projeter, ensemble, dans l'avenir.

Le 30 avril dernier, le directeur des Musées royaux des beaux-arts à Bruxelles, avec à ses côtés le ministre chargé des Musées fédéraux, annonçait leur réouverture le 19 mai prochain à condition que le Conseil national de sécurité (CNS) donne son feu vert. C'est apparemment le cas, si j'ai bien compris ce qui a été divulgué dans la foulée de la réunion d'aujourd'hui. Le personnel de ces musées travaille depuis des semaines à cette réouverture en s'appuyant sur l'expérience des musées chinois et japonais qui ont déjà rouvert leurs portes voici plusieurs semaines.

Dans son éditorial paru dans le journal *«Le Soir»*, Béatrice Delvaux parle même d'un véritable «plan de bataille» élaboré par les Musées des beaux-arts. Un circuit obligatoire à sens unique est notamment prévu pour s'assurer que la distance de sécurité entre chaque visiteur est toujours respectée. 50 visiteurs maximum par heure y seront admis. Une limitation est également instaurée dans chaque salle. La réservation en ligne sera hautement conseillée.

Dans un geste de solidarité avec l'ensemble du monde culturel, les vidéos de comédiens et musiciens seront projetés dans le grand hall d'entrée du Musée des beaux-arts de Bruxelles pour faire patienter les candidats à la visite. Je salue ici la réactivité, la créativité et le dynamisme de cette institution et j'espère que son «plan de bataille», pour reprendre l'expression de l'éditorialiste Béatrice Delvaux, inspirera d'autres musées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, lors de notre précédente réunion de la commission de la Culture, vous avez dit avoir commencé à travailler à un scénario de déconfinement des institutions culturelles sur la base d'une large consultation du secteur, en ce compris celui des musées. Où en sont votre réflexion et la consultation qui l'accompagne? Ces dernières semaines, les responsables de plusieurs musées reconnus par notre Fédération ont publiquement exprimé leur souhait de rouvrir rapidement. Les soutenez-vous dans cette démarche?

Combien d'entre eux pourront-ils rouvrir le 18 mai si tant est que le feu vert soit confirmé par le CNS? Quelles initiatives concrètes ont-elles été prises pour assurer cette réouverture au grand public? Qu'elle ait lieu le 18 ou un peu plus tard, j'espère que ces musées ont anticipé les procédures à prévoir et qu'ils ont prévu des mesures de sécurité et des aménagements spécifiques. Est-ce bien le cas? Considérez-vous que le plan élaboré par le Musée fédéral des beaux-arts constitue une source d'inspiration intéressante pour les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai en effet été informée du plan de relance proposé par les Musées royaux des beaux-arts. Sans bénéficier de la même couverture médiatique que le musée le plus fréquenté de Belgique, les 74 musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, dès le début du confinement, œuvré au redéploiement de leur secteur, à commencer par le développement de leurs activités numériques, la gestion des leurs inventaires et de leurs métadonnées.

La semaine dernière, lors d'une interview presse regroupant plusieurs responsables de musées, le Musée royal de Mariemont exprimait la manière dont il envisageait sa réouverture le 18 mai, sous couvert que le CNS prenne cette déci-

sion. Une cellule de crise a été créée; le musée voit les jours précédant cette date comme une phase de diagnostic permettant d'anticiper les situations et de réunir les moyens nécessaires à une réouverture optimale, en toute sécurité.

Avec le soutien constant de mes services et des fédérations représentatives du secteur, à savoir Musées et société en Wallonie (MSW), le Conseil bruxellois des musées (CBM) et le Conseil international des musées (ICOM), les musées se sont constitués en réseau et abordent avec professionnalisme tous les défis qu'ils rencontrent dans le cadre du déconfinement progressif de leur secteur. Sont notamment abordés l'accueil des visiteurs, la réservation préalable, l'aménagement spécifique de leurs infrastructures par le biais de parcours unidirectionnels de visiteurs, la formation de leur personnel d'accueil et de surveillance, l'adaptation des outils de médiation et les autres problématiques, des plus concrètes, comme la gestion des sanitaires, aux plus conceptuelles, comme la manière la plus pertinente de favoriser l'accès des populations à leur patrimoine. Toutes ces questions font partie du travail mené depuis plusieurs semaines.

Les problématiques de nos musées étant semblables à celles des Musées royaux des beaux-arts, le plan élaboré par ledit musée fait partie du corpus qui a alimenté les réflexions, mais les principales sources d'inspiration pour les groupes de travail ont été les enquêtes menées par MSW et le CBM auprès de leurs membres. Celles-ci ont permis d'aboutir à la rédaction d'un protocole de déconfinement du secteur.

Il ressort des échos parvenus à mes services et des réunions tenues avec les fédérations que tous les musées soutenus anticipent leur réouverture. Certains l'envisagent à temps partiel ou pour une partie de leurs salles dans un premier temps.

Une circulaire sera sous peu envoyée aux 74 institutions, synthétisant les procédures à adopter dans le cadre des réouvertures qui débiteront vraisemblablement le 18 mai. Parmi elles, 11 musées wallons et sept musées bruxellois ouvriront les 18 ou 19 mai. Les autres institutions ouvriront progressivement les semaines suivantes – le processus de réouverture étant appelé à s'achever dans la première quinzaine du mois de juin.

Le site internet www.culture.be annoncera au fur et à mesure les différentes ouvertures, pour maintenir une communication cohérente avec les publics.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations qui éclairent la situation sous un éclairage intéressant. Nous n'allons pas reprocher à un musée, qu'il soit fédéral, privé ou dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de communiquer et d'allier le savoir-faire au «faire savoir».

Si je me suis permis de vous poser cette question, c'est parce que peu d'éléments filtraient sur la façon dont, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les musées se préparent à une réouverture. Je suis ravi d'apprendre que le travail est en cours. Si j'ai bien compris, les musées travaillent en réseau et mettent leurs forces en commun, ce qui me semble d'une efficacité et d'une intelligence redoutables. Il y a toujours plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une seule. Ce qui me semble positif également, à vous entendre, c'est que tous les musées ne rouvriront pas leurs portes le 18 mai: 11 ouvriront leurs portes en Wallonie et sept à Bruxelles. Le maître mot est la progressivité. Peut-être faudrait-il toutefois rassembler toutes ces informations qui, de l'extérieur, semblent éparses.

1.21 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des visites virtuelles dans les musées à la suite de la crise du Covid-19»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). –

Les musées ont été gravement touchés par le confinement, mais certains d'entre eux ont permis au public d'accéder à leurs contenus de façon numérique. Ils ont voulu se montrer ambitieux et ont fait preuve de créativité afin, d'une part, de conserver leur public habituel et, d'autre part, d'attirer de nouveaux curieux. Il fallait effectivement que quelque chose de neuf jaillisse de cette crise pour attirer l'intérêt des visiteurs. Certains musées proposent des visites de collections permanentes, des découvertes d'expositions temporaires ou des contenus totalement innovants.

On pourrait croire que cette numérisation des contenus présente un risque, celui de voir les musées se vider. C'est là que réside l'enjeu du futur pour les musées: trouver le juste milieu entre l'offre de contenus numériques au public et le fait de continuer à attirer les visiteurs dans les expositions. Certains musées ont par exemple décidé de mettre en ligne leurs audioguides. Il serait dommage que les musées ne continuent pas à utiliser ce qui a été expérimenté pendant la période de confinement pour développer l'offre classique.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance du nombre de musées, parmi les 74 reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ont permis à leurs visiteurs d'accéder à des contenus numériques et qui pourraient continuer de le faire?

Nous espérons tous que les musées pourront rouvrir à partir du 18 mai. Ne serait-il pas judicieux que la Fédération Wallonie-Bruxelles les encourage à poursuivre ces offres en ligne, comme celles mises en place par les Musées royaux des

beaux-arts? Dans l'article du Soir du 30 avril «*Déconfinement: le retour au musée, une expérience à réinventer*», nous apprenons que ces musées «proposent sur leur site internet et sur les réseaux sociaux une multitude de vidéos, illustrations, ateliers créatifs, expositions virtuelles». La Fédération ne pourrait-elle pas les encourager à poursuivre en ce sens ce qui permettrait d'apporter une valeur ajoutée aux expositions que les musées proposeraient par la suite?

D'autre part, les musées ne pourraient-ils pas solliciter un financement particulier auprès de la Commission européenne qui, dans sa stratégie de relance, veut encourager la mue numérique de plusieurs secteurs dont celui de la culture?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le confinement a en effet amené la plupart des musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles à étoffer leurs contenus numériques. Cette évolution s'est faite sans ressusciter le vieux débat qui, dans le monde muséal, avait opposé pratiques «physique» et «virtuelle». Ce débat s'est très fortement estompé: la plupart du temps, les expériences menées ont démontré que les visites virtuelles ne concurrençaient pas les visites réelles, mais qu'elles les renforçaient.

Le Service général du patrimoine, en dialogue avec les deux fédérations représentatives des musées que sont Musées et société en Wallonie (MSW) et le Conseil bruxellois des musées (CBM), a maintenu une fonction de veille et de recensement des nouvelles initiatives numériques développées par les musées depuis le 16 mars. Parmi les 74 musées soutenus structurellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 59 ont significativement accru leur offre virtuelle sous toutes formes: réseaux sociaux, jeux numériques, numérisation de collection contextualisée y compris en 3D, propositions de bricolage, capsules vidéo, *playlists*, images détournées, jeux vidéo, concours, recettes et cours. Quelque 17 d'entre eux ont étoffé leur offre de visites virtuelles.

En vertu du décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, les musées reconnus doivent «évaluer les besoins de l'institution en matière de nouvelles technologies et définir une politique d'intégration progressive, notamment de l'outil numérique, au sein de son fonctionnement et de ses activités». Les musées sont donc vivement invités à inscrire structurellement le numérique dans leurs activités habituelles. Nul doute qu'ils pérenniseront les expériences réussies initiées lors de la période de confinement. Mon administration sera particulièrement attentive à cette intégration progressive et durable de l'outil numérique dans le secteur.

Les initiatives européennes ont récemment été lancées et ont été synthétisées lors des sep-

tièmes rencontres du groupe d'expert DCHE (*Digital Cultural Heritage and Europeana*) qui se sont tenues virtuellement ce 5 mai. Hors tourisme, ces initiatives visent, d'une part, à «fluidifier» les programmes structurels culturels déjà existants et, d'autre part, à mutualiser les bonnes pratiques numériques issues de la crise. Les musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent intégrer ces programmes. Je me dois cependant de signaler que les programmes structurels sont lourds administrativement et touchent surtout les grosses structures muséales. Les programmes de mutualisation de bonnes pratiques, quant à eux, ne s'accompagnent pas de logiques de financement. Il est dès lors peu probable que beaucoup des musées soutenus, qui sont souvent des petites ou moyennes structures, y recourent.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Quelle bonne nouvelle que d'entendre que 59 musées ont augmenté leur offre virtuelle et ont donc fait preuve d'initiative et de dynamisme durant cette période de confinement. À titre personnel, j'ai visité plusieurs sites de musées et trouvé l'offre assez intéressante. Vous dites que vous allez être attentive à toutes les initiatives qui ont été mises en place. Développer des bonnes pratiques me semble être une bonne chose et je vais essayer de me procurer les procès-verbaux de ces septièmes rencontres, car il serait intéressant que la commission puisse en être informée. Nous reviendrons certainement sur ce sujet après le déconfinement.

1.22 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Parité en arts de la scène»

M. Matteo Segers (Ecolo). – En raison de la crise du Covid-19, plusieurs dossiers politiques ont été mis en attente pour pallier l'urgence sanitaire. Le développement des droits de femmes est néanmoins resté une préoccupation politique importante et des avancées continuent à être engrangées, comme en témoigne l'adoption du décret relatif à l'élaboration du plan «Droits des femmes» voté dans ce Parlement, à l'unanimité ou presque, le 27 avril dernier, c'est-à-dire au cœur de la crise. Le Parlement est en effet resté actif lors de cette période, notamment en ce qui concerne ces matières.

Le redéploiement dans le monde culturel et dans celui des arts de la scène en particulier appellera également l'adoption de réformes garantissant la parité. Cette parité doit permettre à un plus grand nombre de femmes d'être à la tête d'institutions et d'être visibles dans différents champs artistiques, qu'il s'agisse des arts de la scène ou des médias en général.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) évoque, d'une part, l'adaptation du cadre législatif par secteur pour tendre vers la parité d'ici 2024 dans les domaines les plus en retard tels que la culture et les médias et, d'autre part, la prise en considération de cet objectif dans l'attribution des subventions, bourses et autres postes de direction de lieux culturels.

Ces dispositions étant importantes et urgentes à nos yeux, je souhaiterais connaître l'état d'avancement de vos travaux à ce sujet, notamment dans le secteur des arts de la scène où la question est particulièrement prégnante. Nous savons par ailleurs que des modifications vont bientôt être apportées quant à la direction des différentes institutions et maisons culturelles. Si vous pouviez nous communiquer un calendrier ou nous faire part de quelques mesures à venir, nous vous en serions reconnaissants.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la parité, que ce soit dans le secteur culturel ou dans tout autre secteur, est un combat essentiel. Les inégalités entre les hommes et les femmes touchent tous les secteurs, et la culture n'y échappe pas. Qu'il s'agisse d'une répartition inéquitable des ressources ou d'une faible représentation des femmes aux postes de direction et à la présidence des conseils d'administration, les exemples ne manquent pas pour illustrer les défis auxquels le secteur culturel est confronté en termes d'égalité de genre.

Une étude sur la présence des femmes dans les arts de la scène a été menée par l'Université de Liège (ULiège). Mon cabinet participe activement aux réunions de suivi de cette étude. Il s'agit d'un travail inédit en tant qu'état des lieux des inégalités de droits et de pratiques entre les hommes et les femmes dans le domaine des arts de la scène, à l'exception de la musique. Les derniers résultats de l'étude ont été présentés au comité de suivi le 22 avril dernier. Les résultats seront publiés dans le courant du mois de juin. Mon cabinet y sera bien entendu attentif.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur la rédaction des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du plan «Droits des femmes». Des mesures visant à assurer une meilleure représentation des femmes dans les secteurs de la culture et des médias y sont bien envisagées, comme le conditionnement de l'octroi de subventions au respect des quotas mis en évidence par le décret relatif à l'élaboration du plan «Droits des femmes». Sans attendre, certaines mesures sont déjà à l'étude pour une mise en œuvre rapide. Toujours dans une volonté de coconstruction, les mesures envisagées devront faire l'objet de concertations avec le secteur culturel afin de s'assurer de leur acceptation. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de rappeler que, malgré la situation sanitaire, nous

continuons à progresser sur des dossiers importants tels que l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Cela vaudrait peut-être la peine de se concentrer sur les résultats de cette étude. Nous pourrions envisager un débat à ce sujet au sein de notre commission. La présentation de cette étude dans notre Parlement nous permettrait d'obtenir des informations utiles pour pouvoir étudier les propositions du gouvernement. Une crise comme celle que nous vivons ne peut nullement remettre en question les importantes avancées souhaitées, que ce soit en matière de gouvernance ou de parité.

1.23 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture des bibliothèques – Covid-19»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, fin avril, nous prenons connaissance de la circulaire relative au protocole du déconfinement progressif des bibliothèques. Pour nombre d'utilisateurs et particulièrement pour les enfants qui ne reprendront pas directement le chemin de l'école et les étudiants, la reprise des prêts représente une mesure importante et utile pour leur épanouissement personnel, scolaire ou académique. On ne rappellera jamais assez le rôle social des bibliothèques qui mettent des ressources inouïes à la portée du public, y compris des personnes qui n'y ont pas accès par ailleurs. C'est dire notre attachement profond et répété à ce pilier de la démocratie culturelle.

Nous aurons l'occasion d'évaluer dans les prochaines semaines la manière dont les usagers et les bibliothèques vivent ce nouveau mode de fonctionnement. Entre-temps, permettez-moi de vous interroger sur quelques aspects, au lendemain de la réouverture des bibliothèques au public.

Sur la base des concertations et des contacts avec vos services, quel est le pourcentage des bibliothèques qui ont ouvert ce 11 mai? Certaines ont exprimé des craintes liées au raboutage du budget disponible pour l'achat de livres. Cette problématique a-t-elle été abordée lors de la concertation sectorielle et quelles sont les réponses ou les pistes apportées par le Service de la lecture publique face à cette inquiétude? En ce qui concerne l'installation des plexiglas et l'équipement en masques et en gel, pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des bibliothèques sont bien outillées? Avez-vous connaissance de difficultés particulières sur le terrain? De nouvelles collaborations sont-elles prévues entre les bibliothèques et les écoles, pour permettre d'assurer au mieux les missions de conseil et de

médiation? À moyen terme, la crise que nous traversons devra-t-elle redéfinir les missions des bibliothèques prévues dans le décret?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le Conseil national de sécurité (CNS) du 6 mai 2020 a précisé certaines modalités concernant l'ouverture des bibliothèques au public. Le secteur plaide pour une réouverture progressive à partir du 11 mai. Le CNS recommande, quant à lui, une ouverture le 18 mai, le tout dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Le conseil donné a donc été adapté en fonction de cette nouvelle actualité.

Concernant votre demande de quantification, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que nous pouvons disposer de ce type d'information parce que les services organisent des enquêtes et parce que les opérateurs y répondent. À l'heure actuelle, le Service de la lecture publique, mais aussi les bibliothèques elles-mêmes, doivent gérer les nouvelles dispositions liées au confinement. Pour rappel, ces dernières n'ont jamais été fermées et ont dû organiser leurs services à distance. Je les remercie d'ailleurs pour la créativité dont elles ont fait preuve.

Concernant les équipements de protection, aucune demande précise ne nous est parvenue à ce jour. Les opérateurs ont toutefois été sollicités à cet égard lors des réunions de concertation organisées avec mon cabinet et destinées à mettre en place le déconfinement. Rappelons que la majorité des bibliothèques sont régies par un pouvoir organisateur public – une commune ou la province – et dépendent donc *de facto* des réflexions menées à ces niveaux de pouvoir, mais je reste évidemment attentive à ces réalités pratiques.

L'achat de livres est une obligation du pouvoir organisateur, que ce soit une commune, la province ou une ASBL. *A priori*, il n'y a aucune raison que les budgets d'achat de livres soient affectés par la crise, d'autant qu'il s'agit habituellement de budgets annuels. Rappelons que le renouvellement des collections est encadré par le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques.

Les collaborations avec les écoles seront évidemment adaptées, mais rappelons aussi que les écoles elles-mêmes connaîtront un rythme particulier jusqu'au 30 juin. Les collaborations se réinventeront en fonction des réalités sanitaires et au fur et à mesure, en bonne intelligence entre les bibliothèques, les bibliothécaires, les animateurs, les écoles et les enseignants.

Vos différentes questions nous permettent d'affirmer que les missions définies par le décret restent pertinentes, même, et surtout, en temps de crise, ce qu'ont d'ailleurs relevé les opérateurs eux-mêmes. Il importe de maintenir un accès à

l'information, à la lecture plaisir et de déployer des pratiques de lecture pour le plus grand nombre, quitte à adapter la forme de celles-ci. C'est d'ailleurs ce qui est vécu sur le terrain, à de nombreux endroits.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je conçois que le processus de déconfinement soit progressif. Il nous faudra dès lors revenir sur toutes ces questions, sachant aussi que certaines dispositions prises pour travailler, pour offrir des services à distance devront sans doute être évaluées pour être éventuellement pérennisées dans le cadre de nouvelles pratiques. Je vous suis quand vous dites que les bibliothèques sont un outil extraordinaire pour rapprocher de la culture les publics parfois les plus éloignés ou qui ont moins de dispositions pour y accéder.

1.24 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: renforcement de la concertation avec le pouvoir fédéral pour le soutien aux créateurs, techniciens et techniciennes»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, la crise actuelle touche de plein fouet les acteurs du monde culturel et plus durement encore les artistes, toutes disciplines confondues, de la scène et du cinéma, mais aussi ceux qui œuvrent dans les ateliers de créativité et, bien entendu, les techniciens, tous affectés par une perte de revenus à la suite du confinement. Tous les partis démocratiques ont pour rôle de faire de l'enjeu culturel une priorité. Votre culture, notre culture! Vous le savez, cette mission est inscrite dans mon ADN politique, mais elle l'est aussi dans celui de nombreux autres collègues, écologistes ou autres. Nous devons nous unir pour proposer une réponse concertée.

La crise implique une prise de conscience. Le monde culturel doit pouvoir compter sur les forces politiques, appelées à le défendre en tenant compte de sa diversité. Nous sommes ces forces politiques! Nous devons continuer à insister, à tous les niveaux de pouvoir, pour que des réponses soient données aux échelons local, fédéral, européen ou communautaire. Il n'y aura jamais assez de culture. Nous ne parlerons jamais assez de la diversité d'action des artistes et des difficultés qu'ils vivent aujourd'hui.

Il ne s'agit pas seulement de représentation artistique, mais surtout de personnes qui ont besoin de réponses pour se nourrir, pour assurer un avenir convenable à leurs enfants et pour avoir une certaine sécurité financière dans les mois qui viennent. La carrière des artistes et des techniciens est fort diversifiée; ils dépendent de revenus qui

reflètent cette variété. Il importe de rappeler qu'ils ne dépendent pas spécifiquement et uniquement de la Communauté française. La logique de leur métier est particulière: ils concluent des contrats qui dépendent parfois de l'État fédéral, parfois de la commune, du secteur privé ou de la Région. Nous devons dès lors leur donner une réponse nationale.

Bien entendu, nous devons agir auprès des Communautés. Vous l'avez fait, Madame la Ministre, puisque vous avez ouvert le fonds d'urgence. Les opérateurs remettent actuellement leur dossier pour l'obtention d'une aide. Certains veulent que l'ensemble des subventions soient encore octroyées aux prestataires à l'origine de l'action artistique, qui sont en contact direct avec les différents publics. Le gouvernement envisageait de dégager une aide pour cet objectif. J'espère que les 5 millions prévus en 2020 pour l'accroissement culturel seront bien maintenus.

Les forces doivent se concentrer à l'échelon fédéral. Vous nous avez confirmé récemment votre intention de développer auprès de ce niveau de pouvoir différents arguments concernant l'emploi, les droits d'auteur, le *tax shelter*, les assurances, les mécanismes fiscaux, etc. Des solutions doivent être dégagées. Toutefois, certains politiques de l'échelon fédéral ne veulent pas prendre ces questions en charge et les renvoient aux Communautés, mais la situation évolue et nous devons assurer une unité pour que ce changement ait lieu.

À ce jour, nous ne comprenons toujours pas comment la ministre de l'Emploi traduira ses intentions dans ses propositions, ses amendements et ses différents arrêtés. Ecolo a, avec *Groen*, déposé une proposition de loi pour la création d'un fonds d'urgence, mais d'autres réponses urgentes sont indispensables, notamment en ce qui concerne le statut de l'artiste.

Avez-vous pu obtenir une réponse favorable quant à l'organisation urgente d'une conférence interministérielle (CIM) Culture? Selon mes dernières informations, la réunion aurait eu lieu ce matin. Pouvez-vous nous communiquer les premiers éléments? La ministre fédérale de l'Emploi a-t-elle été invitée, à titre exceptionnel, à cette CIM?

Quels sont les domaines qui nécessitent une réponse de la part de l'État fédéral pour assurer un soutien aux créateurs et aux techniciens? Quelle est la responsabilité de l'État fédéral, notamment en matière d'emploi, d'affaires sociales et de fiscalité? Comment voyez-vous l'articulation de la concertation entre les différents niveaux de pouvoir? Il faut donner des réponses aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je pense aussi aux artistes flamands et germanophones.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – Voilà des semaines que je plaide pour une concertation et une coordination avec le pouvoir fédéral! Voilà des semaines que le fédéral nous promet des arrêtés dont nous ne voyons pas la couleur! Voilà des semaines que les travailleurs du secteur culturel souffrent, que des hommes et des femmes ont dû se tourner vers le CPAS de leur commune pour pouvoir manger! Voilà des semaines que nous attendons un signe positif du gouvernement fédéral! Enfin, la semaine dernière, la ministre fédérale Muylle a envoyé un signal positif, non des moindres, sur l'accès au chômage temporaire pour les artistes, en assouplissant la charge de la preuve.

À ma demande, le ministre-président flamand, qui est également ministre flamand de la Culture, Jan Jambon, a convoqué une commission interministérielle «Culture». Celle-ci était initialement prévue le 14 mai; elle a été avancée à ce matin en raison de la réunion du Conseil national de sécurité (CNS) de demain. Y étaient présents mes homologues flamand et germanophone, les représentants des Commissions communautaires, MM. Vervoort et Smet, la Première ministre, Mme Wilmès, les ministres fédéraux, MM. Clarinval et De Croo et Mme Muylle. La présence de ces derniers est bien la preuve que le fédéral est concerné par la question qui nous occupe. Je m'en réjouis! Je suis certes la ministre de tutelle du secteur culturel, mais les politiques menées au fédéral touchent, elles aussi, le secteur culturel.

Outre le déconfinement, plusieurs points ont été abordés ce matin. Nous avons bien entendu débattu de la situation des travailleurs qui y œuvrent. Les créateurs, les artistes et les techniciens paient leurs cotisations sociales comme n'importe quel travailleur. Pourquoi donc n'auraient-ils pas les mêmes droits, sous prétexte qu'ils ne bénéficieraient majoritairement que de contrats de très courte durée? C'est une double punition! Non seulement leur situation est précaire en temps normal, mais en plus ils sont pénalisés au moment où ils ont le plus besoin d'aide.

Le fédéral doit s'emparer de ces questions, tant dans le contexte d'urgence actuel que plus tard, quand la crise sera passée et quand nous devons trouver des solutions pérennes pour réformer le statut social des artistes et des techniciens. Ce statut ne représente toujours qu'un accès technique au chômage, faut-il le rappeler. Si le système existant était efficace, les artistes ne seraient pas dans la situation qu'ils vivent aujourd'hui. Je rappelle que c'est une des grandes balises de la feuille de route de notre gouvernement. Nous avons convenu ce matin de nous réunir une nouvelle fois dans les prochaines semaines pour aborder ce point spécifique, à savoir la création d'un véritable statut pour ces travailleurs.

Plus largement, le fédéral est également compétent pour le dispositif fiscal du *tax shelter* qui vise à financer par la levée de fonds privés la création scénique et audiovisuelle. Le *tax shelter*

créé donc de l'emploi pour nos auteurs, créateurs, artistes et techniciens. Il est primordial que ce dispositif soit préservé de la crise économique qui s'annonce, sans quoi le secteur culturel déperira tout simplement. Néanmoins, il est aussi extrêmement important de s'assurer que le dispositif soit bien organisé au bénéfice des artistes et ne vienne pas combler les déficits des grandes institutions. J'ai donc eu un échange avec le ministre De Croo sur les modifications déjà décidées, celles à venir et les défis pour la survie de ce dispositif fiscal.

Enfin, nous avons abordé la question des assurances qui, en temps de crise du Covid-19, sont nécessaires à la reprise de certaines activités. Nous avons également parlé des autres possibilités fiscales élaborées par M. De Croo.

La CIM «Culture» de ce matin était une première rencontre et elle a permis de faire un premier tour de table. Nous avons décidé qu'elle se réunisse régulièrement afin de maintenir le dialogue. En ces temps de crise, il est plus que jamais nécessaire de coordonner les différents niveaux de pouvoir. L'union fait la force!

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je ne voudrais pas être impoli envers les collègues d'autres partis qui défendent également la nécessité d'une unité pour répondre à l'urgence pour les artistes et les techniciens.

Au regard de vos éléments de réponse, il serait opportun que nous approfondissions la question lors de la séance plénière – où nous poserons une question d'actualité – et que chacun puisse s'exprimer dans le cadre d'un débat d'actualité. Il nous semble très important de rassembler les forces politiques en Fédération Wallonie-Bruxelles et, forts de cette unité francophone, de soutenir auprès du gouvernement fédéral la création d'un fonds de garantie d'urgence pour les artistes.

1.25 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Indispensable réflexion sur le redéploiement des secteurs socio-culturels après la crise et sur les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Face à l'urgence, le gouvernement a rapidement réagi en actant notamment le maintien des subventions et des avances de celles-ci, en mettant en œuvre un système de prêt de trésorerie ou encore en créant le fameux fonds d'urgence, dont nous avons déjà abondamment discuté, à l'attention des acteurs les plus vulnérables et dont la survie était menacée. La mise en œuvre de ces mesures prendra du

temps, mais les principales décisions qui devaient être prises dans la première phase de confinement l'ont été. C'est une bonne chose.

Vient ensuite le temps du déconfinement et de la reprise progressive des activités. Nous entrons dans un temps d'incertitudes importantes, notamment pour les opérateurs socioculturels. Vous l'avez déjà dit, des concertations ont eu lieu et sont encore en cours. On en discutera encore ultérieurement lors de cette commission. Il est important de souligner que la variété de l'action culturelle et de son organisation, parfois au sein du même secteur, appelle des réponses spécifiques.

Notre groupe est convaincu qu'il est nécessaire également dans un troisième temps de préparer le «jour d'après», celui du redéploiement. À ce sujet, nous souhaitons des lendemains plus désirables, plus justes et plus résilients. Il faut donc mener une réflexion large et globale sur cette crise et ses conséquences pour notre société dans sa globalité, mais aussi, en ce qui nous concerne, pour les secteurs socioculturels.

Il est également important d'identifier les associations les plus en danger. On en a sauvé une série aujourd'hui, mais elles risquent de rester en danger. Il faut donc leur donner des réponses adaptées à leur cadre spécifique.

À cet égard, de nombreuses questions devront être posées afin de tirer des enseignements de la crise vécue et de rendre notre système plus résilient à l'avenir. Ainsi, il me semble important de questionner les raisons qui expliquent que certains secteurs sont plus touchés que d'autres ou encore ce qui induit que certaines associations ou certains opérateurs s'en sortent mieux que d'autres. Il sera également indispensable d'évaluer les mesures prises par les pouvoirs publics à différents niveaux dans le cadre de la crise et de se demander si celles-ci ont été adéquates, notamment au regard des objectifs poursuivis, et justes à l'égard de l'ensemble des organisations, en fonction des difficultés qu'elles ont pu rencontrer.

Il conviendra d'évaluer les impacts réels et durables de la crise et de notre réponse à celle-ci, tant sur les opérateurs que sur les pouvoirs publics, notamment dans leur capacité à continuer à l'avenir à prendre en charge leurs missions.

Nous devons assurer la poursuite des services à la construction d'un déploiement des droits culturels.

De plus, il me semble tout aussi indispensable de réfléchir à la manière dont il convient de faire évoluer les relations entre les pouvoirs publics et la société civile, en particulier la société civile organisée, que cela soit dans leurs interactions, notamment la co-construction des politiques publiques, ou dans la manière dont les soutiens des pouvoirs publics se matérialisent. Dans ce cadre, la structure et les fonctionnements de la

culture et de ses sous-secteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fonctionnent en silos assez fermés, assez hermétiques, me semblent être également à mettre en perspective.

Enfin, des centaines d'associations aujourd'hui non agréées ou non subventionnées de manière structurelle se tournent vers la Fédération Wallonie-Bruxelles en quête de soutien. Des acteurs qui passent trop souvent sous les radars des pouvoirs publics, alors qu'ils subissent également la crise de plein fouet et qu'ils contribuent très largement à créer de la diversité dans les actions ayant pour cible les citoyennes et les citoyens de notre pays.

Les effets de la crise que nous vivons se feront sentir encore longtemps, tant pour les opérateurs que pour les pouvoirs publics. Il est indispensable de faire tout ce qui est possible pour sauver les plus vulnérables. Il est également indispensable de réfléchir à la manière dont les pouvoirs publics et les opérateurs pourront ne pas sortir totalement exsangues de cette séquence.

Nous devons garantir leurs capacités mutuelles de mener leurs actions, de les redéployer et d'investir encore demain dans l'humain et dans la culture.

Au regard de l'ensemble des rencontres sectorielles que vous avez déjà eues ces dernières semaines, je souhaiterais vous demander, Madame la Ministre, où en sont vos travaux au sujet du redéploiement et de la construction du «jour d'après» – qui dépasse donc très largement la problématique du déconfinement dont il a été question et dont il sera encore question aujourd'hui. Où en sont vos équipes, l'administration et le gouvernement à ce propos? Sur quelles forces pouvez-vous aujourd'hui vous appuyer? Comment les services tels que le Service général de l'inspection de la culture ou l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) sont-ils ou seront-ils associés? Enfin, avez-vous établi un travail spécifique transversal pour identifier les ASBL les moins résilientes dans le but de pouvoir leur apporter la réponse la plus adéquate?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise touche durement le secteur culturel dans son ensemble. Paradoxalement, cette période est aussi un vecteur de retissage des liens et de réinvention des échanges entre les gens. En témoignent toutes ces initiatives qui émergent sur les réseaux sociaux notamment.

Fera-t-on de la culture demain comme nous le faisons hier? Vraisemblablement pas. Le confinement a révélé une chose essentielle pour de nombreuses personnes: la nécessité d'être ensemble, d'être en relation et d'échanger à travers des pratiques collectives. La culture est garante du pluralisme et d'un certain dynamisme des relations sociales; il ne faut pas le négliger. De même,

la culture est l'un de socles de nos sociétés modernes: elle fonde notre rapport au monde et structure nos relations à autrui. Elle est partout, et tout le temps. Il faut en prendre soin. Le pouvoir public doit en prendre soin. Les publics doivent en prendre soin.

Est-ce que le modèle doit être remis en question? Sans aucun doute. Les artistes, les artisans de la culture, les opérateurs culturels attendent beaucoup des pouvoirs publics. Est-ce que ce dernier a, pour autant, toutes les réponses et toutes les solutions à portée de main? Non, évidemment!

Les arts et la culture sont libres. L'action publique s'inscrit en subsidiarité pour les soutenir et empêcher que la logique de marché ne réduise leur diversité. Certains opérateurs ne pourraient déployer leur activité et leurs missions sans le soutien des pouvoirs publics; d'autres se passent la plupart du temps de leur intervention.

Le pouvoir d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dépend de moyens que notre système démocratique consent à lui octroyer. Ce sont les cotisations et les contributions que nous payons tous qui permettent de financer, en partie, la culture. Il est dès lors impératif de penser notre modèle culturel en fonction de la réduction des inégalités et du développement de l'accès à la culture, partout sur le territoire et pour tous les publics. L'essor des pratiques numériques devra lui aussi être considéré à travers ce prisme.

De manière plus concrète, différentes dispositions ont été prises. Je pense principalement au lancement d'une enquête par l'administration visant à objectiver les conséquences directes, les impacts économiques et, surtout, les éventuels impacts durables que pourrait avoir la crise sur le secteur et sur la culture, afin de disposer d'une matière sur laquelle appuyer nos scénarios de redéploiement. À ce sujet, nous travaillons à la création d'un comité de réflexion pluridisciplinaire et transversal qui aura pour mission de penser le futur. En outre, lorsque le Conseil supérieur de la culture (CSC) sera en ordre de marche – cela ne saurait tarder – nous pourrions le mettre au travail sur ces questions de relance.

C'est un vaste chantier qui nous attend. Notre objectif principal durant les mois qui viennent sera, nous l'espérons, de convertir cette crise en opportunité de réinventer la culture: une culture accessible au plus grand nombre, permettant à celles et ceux qui la fabriquent d'en vivre décemment et qui ouvre les imaginaires à d'autres possibles.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, votre réponse est motivante, engageante et riche en défis. Ce sera effectivement l'objectif des prochains mois et des prochaines années.

Si cette crise a au moins le mérite de rendre possible cette réflexion sur le redéploiement du secteur culturel et sur l'importance de remettre la

culture et celles et ceux qui la rendent vivante, à savoir les opérateurs et les créateurs, au centre de notre société, nous n'en sortirons pas complètement perdants.

Je serai à vos côtés, tout comme mes collègues parlementaires, je l'espère, en tant qu'acteur de ces réflexions et porteur d'un modèle de société qui place la culture et la socioculture en son centre.

1.26 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19: arts vivants, vers un redémarrage progressif»

1.27 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de soutien envers le secteur culturel»

1.28 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avancées des travaux de la task force "Redéploiement" à la suite de la crise du Covid-19»

1.29 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Covid-19 – Calendrier de déconfinement dans le secteur culturel»

1.30 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec le secteur culturel»

1.31 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact du Covid-19 sur l'accessibilité de la culture»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (*Assentiment*)

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, le monde des arts vivants est coupé de son public immédiat. À l'arrêt, il est en pleine tourmente financière, économique, sociale et culturelle.

Vous avez répondu aux premières inquiétudes en intégrant, dans le périmètre éligible aux aides du fonds d'urgence, l'ensemble des secteurs qui composent les arts vivants, dans toutes leurs formes. L'impact restera pourtant important et nous savons que le redémarrage sera complexe. Il devra se construire dans une logique d'unité et reposera sur une forme de créativité. Je n'envisage pas un redémarrage différencié dans la réouverture des salles entre les Communautés, les Régions, les communes, les provinces ou le niveau fédéral.

Ainsi, ces derniers jours, il me revient que vous avez consulté les secteurs pour entendre leurs attentes, notamment en termes d'organisation pour les prochains mois. Nous savons que de nombreux problèmes ont été relevés. Je voudrais vous en savoir davantage sur les solutions originales qui ont été proposées. Il est intéressant de relever la résilience et la créativité dont fait preuve le secteur des arts vivants pour se réinventer. Beaucoup de questions organisationnelles vont se poser et, au cœur de cette tempête, je voudrais que vous puissiez nous aiguiller vers les idées originales qui nous permettraient de «faire autrement». Les acteurs doivent trouver la capacité de retourner à la rencontre d'un public malgré le problème de la distance physique. Des solutions peuvent être trouvées à moyen terme, mais prennent du temps à être mises en œuvre. Il s'agit là d'un tournant historique.

De manière générale, je voudrais savoir comment le secteur envisage cette réouverture des salles malgré l'incertitude. Quelles sont ses perspectives?

Enfin, envisagez-vous de travailler de manière transversale avec vos collaborateurs des autres niveaux de pouvoir, notamment au niveau fédéral? Comment voyez-vous l'articulation des attentes des acteurs fédératifs issus des différents champs communautaires, sectoriels et/ou disciplinaires? Une réponse collective permettra-t-elle de remettre de l'art dans nos vies?

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je suppose que vous percevez bien l'exaspération, l'impatience et la colère des acteurs de terrain. D'une certaine manière, je vais m'employer à relayer ce désarroi, cette désespérance du secteur culturel dans son ensemble. Sans vouloir du tout être désobligeant, j'ai envie de poser cette question qui me paraît légitime au vu des propos récemment tenus dans la presse: qui est ministre de la Culture?

En effet, dans une récente carte blanche, le ministre-président Jeholet a évoqué les perspectives pour le secteur culturel et fut relayé aussitôt par son président de parti. Ce matin, nous avons pu lire dans la presse l'interview importante du vice-président du gouvernement de notre Fédération, M. Daerden. Fidèle aux priorités de son parti, il y développe sa propre vision de la culture, l'associant notamment à un service public.

Madame la Ministre, je vous ai également écoutée avec attention ce matin, notamment à la radio. Plus tôt dans la journée, quelques heures après votre intervention radiophonique, vous avez rappelé en commission de la culture combien vos interlocuteurs avaient conscience de l'aspect historique de la conférence interministérielle.

Cette conférence devait changer la donne, c'était un rendez-vous important, historique. En définitive, qu'en ressort-il? J'ai réécouté vos réponses, lu les communiqués de la Première ministre Sophie Wilmès. Il n'en ressort à peu près rien, si ce n'est que vous avez convenu de vous revoir. Mais, vis-à-vis des perspectives de déconfinement sur lesquelles vous aviez annoncé un grand accord avec M. Jan Jambon, nous n'avons rien appris de nouveau. Lors de votre entretien radiophonique de ce matin, vous avez ajouté qu'un artiste peut toujours continuer à travailler tout seul dans son atelier. C'est vrai, il y est autorisé.

Voilà à peu près à quoi se résument les mesures de déconfinement annoncées comme historiques ce matin encore! Ces effets d'annonce qui ne sont jamais suivis de faits commencent à être insupportables et la parole ministérielle s'en trouve considérablement dévaluée. Cette parole devient évanescence, légère comme le vent, à l'image de l'ensemble des propos que vous avez tenus. En découle une autre question, peut-être plus importante encore à nos yeux de parlementaires. En définitive, la culture fait-elle encore partie des compétences de la Communauté française? Poser cette question n'a rien d'iconoclaste.

Pour être franc, sans nier qu'il existe des interactions entre niveaux de pouvoir, que le niveau fédéral porte aussi une part importante de responsabilité, je trouve que vous commencez à vous détourner de plus en plus de vos propres responsabilités et à renvoyer vers l'État fédéral nombre de questions posées et qui restent sans réponses. Nous sommes en droit de nous interroger sur l'utilité d'une ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles qui se déclare impuissante et n'est bonne qu'à relayer les attentes du secteur au niveau fédéral! En relisant attentivement les propos tenus par le président du MR dans la presse, sachant que celui-ci appartient à un groupe politique important au sein de votre majorité et en phase avec votre ministre-président, j'en viens à m'interroger sur le rôle de la culture au sein de notre Fédération.

S'agissant de son plan pour la culture qu'il a annoncé, «le problème, c'est qu'aujourd'hui on a deux Régions et au-dessus un «truc» qui s'appelle Fédération Wallonie-Bruxelles et finalement, ça ne fonctionne pas.» Je m'étonne de ces propos de la part du président d'un parti de la majorité. Ce qui m'attriste particulièrement, c'est que les acteurs et les artistes finiront par en être convaincus aussi: «ce «truc» ne fonctionne pas.» M. Bouchez ne s'adresse d'ailleurs plus à vous, Madame la Ministre. Ses pétitions et demandes, il les adresse à la Première ministre, considérant qu'il n'a aucune réponse à attendre de votre côté. Ce contexte est désespérant!

Vous allez sans doute me répliquer que je suis trop dur et injuste. Je reconnais que vous exprimez à de nombreuses reprises votre sympathie et empathie à l'égard du secteur. Vous témoignez d'écoute à son égard. Vous partagez ses préoccupations. Mais je ne vois là que des mots et des bons sentiments. Or, les bons sentiments ne sont pas synonymes d'une bonne politique. Au-delà des bonnes intentions et des effets d'annonce, il faut lancer des mesures et des actions! Permettez-moi de vous dire que les mesures que vous avez mises en place sont totalement insignifiantes! Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les échos que j'ai du secteur!

D'abord, vous annoncez le maintien des subventions en guise de «geste fort» du gouvernement. Avez-vous donc sérieusement envisagé de remettre en question les subventions? Ce n'est pas un geste fort! C'est se moquer du secteur culturel! Ensuite, vous annoncez une anticipation des versements et une accélération dans la liquidation des subventions.

Madame la Ministre, avez-vous seulement consulté le manuel qui accompagne le courrier que vous avez envoyé aux opérateurs culturels? Il compte pas moins de 74 pages que doivent se farcir les opérateurs qui veulent introduire une demande d'accélération du versement des subventions! Il aurait pourtant suffi au gouvernement de prendre une seule mesure, par le biais d'un arrêté de pouvoirs spéciaux, décrétant que les subventions étaient désormais liquidées à hauteur de 75 %, de 90 %, voire de 100 %. Cela aurait évité d'innombrables problèmes de trésorerie dans le chef des bénéficiaires de ces subventions. Au lieu de cela, vous avez imaginé une procédure kafkaïenne, répondant à une logique purement administrative qui en devient délirante. Récemment, mes collègues et moi-même avons reçu une publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles intitulée «*Résister à l'algocratie: Rester humain dans nos métiers et dans nos vies*». Vous ne semblez pas observer ces préceptes.

Le fonds d'indemnisation s'élève à 8,3 millions d'euros. Ce montant est dérisoire! Outre le caractère historique de la conférence interministérielle de ce mardi, un journaliste de la RTBF a relevé la faiblesse de l'enveloppe consacrée à la

culture, la qualifiant de « gouttelette dans l'océan ». À titre de comparaison, le gouvernement wallon a promis une enveloppe de 200 millions d'euros aux détenteurs de panneaux photovoltaïques. Nous sommes bien loin des 8,3 millions d'euros octroyé au secteur de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un montant si insignifiant ne permettra pas de répondre aux besoins de ce dernier, d'autant plus que l'octroi des indemnités est soumis à des conditions exorbitantes.

Là encore, un manuel de 61 pages a été envoyé! Les acteurs doivent introduire leur demande avant le 18 mai à 23h59... De qui se moque-t-on? Ces derniers sont en train de crever sur place et on leur demande de rentrer leur dossier avant 23h59, sans quoi ce dernier ne sera pas éligible! Ils doivent faire état de leurs pertes, démontrer qu'ils se sont adressés à tous les autres niveaux de pouvoir, fédéral, régional, provincial, communal. Ils doivent même démontrer qu'ils ont proposé aux spectateurs le non-remboursement de leurs places! Pourquoi ne pas leur demander directement d'aller faire la manche, de démontrer qu'ils sont allés dans le métro! Leur dossier en deviendra peut-être éligible!

Je m'en veux de m'exprimer de manière véhémente, mais je pense vraiment que tout ce que vous avez mis sur la table jusqu'à présent apparaît totalement insignifiant, à tel point que certains finissent par penser que les conditions qui ont été définies n'ont qu'un seul but: empêcher l'accès à ce fonds d'indemnisation.

Madame la Ministre, je vous ai posé quelques questions qui sont toujours d'actualité. Comment expliquer ce décalage entre les déclarations répétées des uns et des autres et la légèreté, l'évanescence, l'inanité des mesures qui sont mises sur la table? Il y a comme une inanité sonore, pour reprendre une formule de Mallarmé, qui devient insupportable. Comment considérer que les 8,4 millions d'euros seront suffisants au regard de l'ampleur des dégâts? Alors même que votre ministre-président a des relais privilégiés au niveau fédéral, comment admettre que la relation soit si compliquée avec les autres niveaux de pouvoir? Et enfin, comment peut-on accepter que le secteur soit encore dans la plus totale incertitude quant aux perspectives du déconfinement, alors même que vous leur annonciez un accord historique?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – La première phase du déconfinement est entrée en vigueur et quelques pistes sont déjà esquissées en vue de rouvrir des lieux de culture comme les musées ou les cinémas. Nous savons que tous les opérateurs du spectacle vivant ne pourront pas reprendre leurs activités de la même façon. D'autant plus qu'à la reprise des activités, il faudra laisser au public le temps de s'adapter au contexte sanitaire que nous connaissons jusqu'à l'arrivée d'un vaccin ou d'un remède.

Vous nous avez précédemment expliqué qu'une *task force* «Redéploiement» avait été mise sur pied avec pour objectif de réfléchir à la rentrée culturelle. Dans la double perspective de préserver la diversité culturelle et de sauver des personnes et des opérateurs pas ou peu subventionnés, il semble urgent que votre gouvernement recense rapidement les possibilités et besoins de chaque structure publique ou privée en termes de calendrier et de modalités de reprise et, le cas échéant, d'aides spécifiques à leur accorder. Outre le caractère subventionné ou pas des dites structures, d'autres paramètres tels que la nature des spectacles ou encore la jauge des différentes salles jouent un rôle essentiel. De nombreux préparatifs sont requis en amont, compte tenu du calendrier des répétitions ou encore des tournées prévues avant la crise. De même, les lieux devront être aménagés en fonction des conditions techniques et sanitaires imposées au moment de la reprise: procédures, matériel de désinfection des fauteuils, des sanitaires, etc.

Les opérateurs et les artistes sont actuellement dans le flou le plus total. Savoir aujourd'hui quand, comment et dans quelles conditions reprendre sont des informations vitales pour garantir leur pérennité et leur subsistance. Il est urgent de leur communiquer un agenda pour leur permettre de se préparer, de s'organiser, et, le cas échéant, de définir leurs besoins pour ne pas sombrer durant cette période intermédiaire.

Les travaux de la *task force* «Redéploiement» ont-ils abouti à de premières conclusions? Êtes-vous actuellement en mesure de communiquer un agenda de reprise aux opérateurs culturels, éventuellement aménagé en fonction des critères de leur subventionnement, de la capacité des salles ou encore de leurs spécificités? Les aides pourront-elles être maintenues, adaptées et, dans certains cas, consolidées, au-delà de la période de confinement?

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Tout le monde s'accorde à dire qu'avec l'horeca, le secteur culturel est le plus touché économiquement par la crise sanitaire actuelle. Si le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a rapidement pris des mesures pour soutenir les opérateurs culturels, les perspectives de déconfinement semblent encore très incertaines, hormis pour les musées et les bibliothèques.

L'intérêt croissant pour les offres culturelles alternatives en ligne montre à quel point nos citoyens ont besoin de culture au quotidien. Toutefois, celles-ci ne constituent pas une solution à long terme. La culture vit au contact du public. Elle ne se conçoit pas seule, confinée dans son salon. Les travailleurs du secteur réclament à cor et à cri un calendrier de déconfinement. Plusieurs centaines d'artistes ont signé un texte appelant la Première ministre à se pencher sérieusement sur leur sort et à les intégrer dans les discussions concernant la reprise de leurs activités, le tout selon

un calendrier clairement établi. Les idées novatrices ne manquent pas: créer des théâtres en plein air, privilégier un public restreint, prévoir des dispositifs éphémères ou des formules en plein air dans les espaces publics, les cours d'immeubles, etc. Nos artistes débordent d'imagination.

La Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous avait proposé une série de mesures possibles pour rouvrir les théâtres en septembre. Les gestionnaires de salles envisagent eux aussi des mesures concrètes en vue d'une réouverture, comme l'investissement dans des purificateurs germicides par exemple. Mais sans calendrier de reprise, toute cette énergie qui ne demande qu'à se déployer reste vaine.

Lors de la précédente réunion de commission, vous nous informiez de la mise sur pied de groupes de travail sectoriels sur la stratégie de déconfinement qui se réuniraient chaque semaine. Vous nous annonciez également qu'une *task force* «Redéploiement» était en cours d'élaboration afin de réfléchir à la rentrée culturelle.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous en dire plus sur cette *task force* annoncée? A-t-elle été constituée? De qui est-elle composée? S'est-elle déjà réunie? Quel est l'agenda prévu pour ses travaux? Par ailleurs, fin avril vous avez organisé une série de groupes de travail. Des mesures complémentaires ont-elles été dégagées lors de ces réunions? Quand ces groupes de travail devraient-ils se réunir à nouveau? Une communication particulière est-elle prévue sur le travail mené par ces différents groupes avec des propositions concrètes par secteur sur les pistes de déconfinement?

Aujourd'hui, une nouvelle étape, que l'on peut qualifier d'historique, a été franchie avec la tenue d'une conférence interministérielle (CIM) de la Culture.

Une liste de demandes communes aux différents ministres de la Culture sera-t-elle présentée lors de la prochaine réunion du CNS? En effet, si cette demande commune n'est pas formulée, je crains que les pistes concrètes et le calendrier ne puissent être rapidement rendus opérationnels.

Étant donné que la communication qui a suivi la tenue de la CIM Culture est très vague, j'aimerais savoir si un accord portant sur une manière commune d'envisager les choses a été trouvé. En l'absence de cette vision commune, je crains que les prochaines réunions du CNS ne permettent pas de répondre aux attentes des artistes, ainsi qu'aux nôtres dans cette commission.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de commission, je vous ai interpellée à propos du manque d'écoute de la part du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont témoignent des acteurs du secteur culturel.

Depuis lors, le directeur du théâtre Le Public, dont la subvention ne couvre que les frais fixes et qui dépend donc de la billetterie pour survivre, est intervenu dans les médias, déclarant que depuis deux mois, il vous envoie des courriers avec des propositions, des suggestions, des recommandations très concrètes, calculées et évaluées. Mais ses courriers sont restés sans réponse. En cinquante jours, vous ne lui auriez même pas fait parvenir un accusé de réception. Lors de la précédente commission, vous avez indiqué que des groupes de travail sectoriels sur la stratégie de déconfinement avaient été mis sur pied et que des réunions auraient lieu sous peu.

Comment se fait-il que des opérateurs du secteur culturel qui vous interpellent ne reçoivent aucune réponse ni accusé de réception de votre part ou de celle de votre cabinet? Comment s'est déroulée la concertation avec le secteur depuis la dernière réunion de commission qui s'est tenue le 28 avril dernier? Quelles décisions ont-elles été prises à la suite de cette concertation?

Madame la Ministre, nous sommes souvent intervenus dans cette commission à propos des conditions dramatiques que vivent les travailleurs du secteur de la culture. Nous continuerons à le faire parce que cette question est urgente. Nous souhaitons également aborder le sujet de l'accessibilité à la culture pour tous. Le 4 mai, M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est exprimé dans une carte blanche publiée dans «*Le Soir*» et dont le titre était: «*Pour une stratégie de redéploiement du secteur culturel*».

Plusieurs passages ont attiré notre attention et tous concernaient l'accessibilité à la culture. «Une des grandes conquêtes de la société moderne, donc de la démocratie, écrit-il, a été l'ouverture de la culture au plus grand nombre, en ce compris les milieux les plus défavorisés. Pour les familles pauvres, la démocratisation de la culture a été une révolution aussi forte que l'enseignement obligatoire. D'autant plus que l'accès pour tous à l'épanouissement personnel via la culture, se doublait aussi d'un grand acquis: les enfants, autres que ceux des familles riches, ont pu également pratiquer un art et peut-être en faire carrière.»

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que la situation que nous connaissons n'est pas celle que M. Jeholet décrit. Bien avant la crise sanitaire, l'accessibilité pour tous à la culture n'était pas garantie en Fédération Wallonie-Bruxelles, pas plus qu'à l'heure actuelle. Il s'agit pourtant d'un droit fondamental. Le taux de risque de pauvreté s'élève à 22 % en Wallonie et à 33 % en Région bruxelloise.

En 2018, une enquête menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même révélait que 21 % des enfants de première et deuxième année primaire ne pratiquent aucune activité culturelle

en dehors de l'école. Par ailleurs, une commune sur deux inscrites dans le dispositif accueil temps libre (ATL) indique que le coût des activités culturelles et sportives peut représenter un obstacle à la participation des enfants. Enfin, six jeunes sur dix en troisième et quatrième année secondaire ne vont jamais visiter de musée ou d'exposition.

Plus loin, le ministre-président fait une promesse: «Je mettrai tout en œuvre pour que l'accès de toutes et tous à l'art et à la culture soit non seulement préservé, mais soit aussi réaffirmé et développé à l'issue de la crise actuelle.» Cette déclaration nous semble, encore une fois, pleine de bonnes intentions, mais bien loin de la réalité qui s'annonce dans le secteur culturel durement touché par la crise. Rien de concret ne transparait dans le texte.

Certaines institutions parlent déjà d'augmenter le prix des tickets d'entrée pour pouvoir faire face à la crise sanitaire. Ceci nous inquiète particulièrement lorsque l'on sait que l'accès à la culture pour tous n'est toujours pas garanti et que l'impact de la crise sur le pouvoir d'achat des gens se fait déjà ressentir.

Madame la Ministre, savez-vous ce que le ministre-président entend par «tout mettre en œuvre pour que l'accès de toutes et tous à l'art et à la culture soit non seulement préservé, mais soit aussi réaffirmé et développé»? Pouvez-vous donner des exemples concrets? Avez-vous adopté des mesures pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'assure que le prix d'entrée des lieux culturels n'augmente pas?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a alloué un premier budget d'urgence de 8,4 millions au secteur culturel, mais ce montant est largement inférieur aux besoins du secteur. Vous l'avez vous-même souligné ce matin à la radio. Le domaine culturel a subi une perte économique de 93 % durant la crise sanitaire. Avez-vous discuté de la possibilité de prévoir une somme plus conséquente dans un second temps? Si oui, quel en est le montant? Alice Bernard a déjà posé cette question hier, en réunion de commission, au ministre-président Jeholet et celui-ci a soigneusement évité d'en venir aux faits. J'insiste donc sur le sujet et espère avoir une réponse, même si beaucoup de questions sont jointes. L'extension du fonds de 8,4 millions est-elle prévue? Prévoyez-vous une mesure contre l'augmentation des tarifs d'entrée dans les lieux culturels subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, les premières mesures d'urgence, prises dès le début de la crise par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont visé la survie du secteur culturel. Certes, ces mesures de portée générale n'ont peut-être pas pu anticiper

l'ensemble des cas particuliers, mais dire que le maintien des subventions, les avances de trésorerie et la constitution d'un fonds d'urgence qui n'existe pas à tous les niveaux de pouvoir, vous paraissent des mesures légères, me semble une affirmation peu fondée.

Sachez que la concertation a permis de récolter des réflexions et des propositions et de les intégrer aux mesures prises. Partout où celles-ci se sont avérées légitimes et réalistes, elles ont répondu aux demandes du secteur et aux préoccupations du plus grand nombre. Le montant de 8,6 millions d'euros, constitué pour la période de confinement allant de la mi-mars au 3 mai, comme fonds d'aide d'urgence au secteur culturel, a pour vocation de compenser les pertes subies par les opérateurs en raison des mesures sanitaires. Ces pertes sont les plus importantes dans les secteurs où le taux de recettes propres est lui-même conséquent.

Ce montant a été calculé sur le volume annuel de recettes propres des secteurs concernés, ramené à la période estimée d'annulation des activités publiques. Il s'agissait d'une estimation *a priori*, dont les opérateurs invités à présenter leurs demandes de compensation d'ici le 18 mai, confirmeront ou infirmeront la justesse. La photographie des dommages, que vous invitez à établir, ne pourra cependant être définitive qu'une fois la crise derrière nous et les comptes annuels des opérateurs clôturés, sans compter les impacts indirects à plus long terme. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà dit clairement que ce montant constituait l'une des premières mesures de soutien urgentes pour faire face au confinement et aux besoins de première nécessité du secteur.

Je désire rétablir la vérité par rapport à certains faits et documents qui ont été envoyés. Il est nécessaire de bien séparer deux actions. D'une part, il y a les subventions et, d'autre part, les indemnisations à partir du fonds d'urgence.

Effectivement, un document comptant 74 pages a accompagné l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°1 qui concerne les subventions. Je fais preuve de bonne foi en vous disant qu'une bonne partie de ce document est composée d'une série de captures d'écran représentant les étapes à suivre pour remplir correctement le formulaire sur la plateforme en ligne. Ces consignes existent effectivement, mais affirmer que ces 74 pages de théorie visent uniquement à expliquer comment introduire une demande est inexact. Il ne s'agit pas d'étudier et de comprendre 74 pages de théorie indigeste. Preuve en est qu'un grand nombre d'opérateurs ont déjà introduit leur demande.

Ensuite, il y a un formulaire qui concerne les indemnisations. À ce sujet, mon cabinet a envoyé un courrier avant la prise de décision officielle afin d'anticiper ce que le secteur pouvait prévoir comme soutien pour une période donnée avant de

remplir le formulaire d'indemnisation. Ce courrier constitué de quatre pages expliquait qu'il y aurait probablement des demandes de justifications sur tel ou tel aspect. Ce formulaire est en ligne à l'heure actuelle et est complété assez facilement par la plupart des opérateurs. Je me permets dès lors de rectifier ce qui a été dit à propos de ce document de 74 pages.

Les mesures adoptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été accompagnées de la condition du maintien de la rémunération des prestataires finaux, artistes et techniciens, malgré les reports ou annulations. Les revenus de remplacement de ces catégories de travailleurs – et notamment les conditions d'accès au statut d'artiste – relèvent par contre du niveau fédéral qui a été alerté dès le début de la crise. La première CIM de la Culture s'est enfin tenue ce mardi, à ma demande, afin d'établir la stratégie d'aide en concertation avec les différents gouvernements. Comme je vous le disais en réponse à la question de M. Segers, cette CIM constitue une première étape.

Des décisions ont donc été prises, des interpellations formulées, des arrêtés adoptés pour gérer l'urgence et assurer la survie du secteur culturel dans notre champ de compétences.

Après l'urgence, vient le temps du redéploiement. Dans cette double temporalité, la recherche d'un équilibre peut s'avérer périlleuse.

À l'initiative de mon cabinet, des groupes de travail associant les fédérations sectorielles se sont réunis en vue de consolider une proposition de protocole de déconfinement du secteur culturel. Ce protocole et l'agenda qui l'accompagne doivent recevoir l'aval du CNS avant de pouvoir être communiqués. Au terme de sa dernière réunion, le CNS a demandé que les Communautés se concertent et se coordonnent à ce sujet. Ainsi, lors de la CIM de ce matin, nous avons présenté une proposition commune définie conjointement par les Flamands et les francophones. Cette proposition devrait être validée ce jeudi par les autres membres de la CIM avant son envoi définitif au groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES).

Les opérateurs sont impatients de reprendre leurs activités et de renouer contact avec leurs publics. Je les comprends et j'entends bien la nécessité de disposer de perspectives claires. Toutefois, il conviendra de respecter les règles de sécurité et de distance physique préconisées par le CNS, auxquelles le secteur est tout à fait prêt à se plier.

Après la période de déconfinement progressif, il faudra enfin envisager le redéploiement du secteur culturel et sa pérennité. Ses modes d'action sortiront questionnés de la crise; ses capacités de résilience constitueront des enseignements qui conduiront probablement à des mutations et à des dynamiques nouvelles. Une *task*

force est en cours de constitution pour baliser ce chantier du redéploiement. Les consultations continueront et aboutiront, avec le soutien du gouvernement, à des mesures de soutien adaptées qui permettront au secteur de rebondir avec une créativité et une fertilité accrues. Certains secteurs, comme celui des arts vivants par exemple, auront le plus de difficultés à surmonter en raison des liens étroits qui existent entre leurs publics et leurs formes d'expression. Ils devront imaginer de nouvelles façons de toucher les spectateurs, créer d'autres narrations et de nouveaux imaginaires.

Certaines initiatives commencent à éclore, mais elles sont encore marginales. J'ai la volonté d'accompagner ces secteurs, de les aider à augmenter leur résilience. Les différents champs de la culture doivent impérativement être en mesure d'interagir, d'apprendre les uns des autres. Le contexte que nous connaissons aujourd'hui a révélé plus que jamais l'importance de la solidarité dans notre société et les dangers du repli sur soi.

Le contexte de la crise sanitaire ne me fait pas oublier l'enjeu primordial de l'accessibilité à la culture. Celle-ci est inscrite dans la feuille de route du gouvernement que la crise n'a pas détournée de la ligne qu'il s'était fixée. Je veillerai à ce que la crise n'ait pas de répercussions sur les politiques tarifaires destinées aux personnes exclues.

Mais la réalisation d'un droit n'est pas la satisfaction d'un besoin. C'est beaucoup plus. À mon sens, la question au cœur de l'accessibilité à la culture est celle de l'appropriation des institutions culturelles par les publics et non celle de savoir s'ils viendront en nombre aux spectacles proposés. Pour mener sereinement le secteur culturel sur cette voie, ce dernier doit être en bonne santé. Or, la crise sanitaire le met à mal. Le fonds actuellement débloqué répond à l'urgence: il est là pour assurer la sauvegarde des opérateurs dont la viabilité est mise en danger. Dans un second temps, il faudra certainement accompagner le redéploiement du secteur que le ministre-président et moi-même appelons de nos vœux.

M. Matteo Segers (Ecolo). – À l'heure actuelle, nous devons nous laisser guider par notre sang froid, nous devons gérer notre colère et la diriger vers ceux à qui nous réclamons des réponses. Je vois des collègues partir, énervés de ne pas obtenir les réponses attendues aujourd'hui au sujet des montants destinés à combler les pertes de recettes. La disparition d'un opérateur culturel entraîne une perte de recettes. Le fonds a été créé pour cette raison, il répond à une mesure concrète qui a été demandée.

Lors d'une intervention précédente, mon groupe a précisé que nous allions défendre l'idée de grossir le fonds et de le maintenir le plus longtemps possible, car les impacts de la crise seront très importants. Je rappelle combien il est nécessaire que le gouvernement conserve son sang-

froid. Un *vade-mecum* de 74 pages a bel et bien été envoyé aux opérateurs culturels. Un de mes amis a rempli ce formulaire en deux heures, ce qui n'est pas énorme compte tenu de l'aide de près de 25 000 euros auquel ce dernier donne potentiellement accès. Il me semble que le gouvernement ne doit pas adopter à la légère une mesure de soutien et doit par ailleurs s'assurer que les moyens débloqués parviendront bien à ceux qui en ont le plus besoin. Il faut encadrer le système pour garantir que l'argent reviendra effectivement aux opérateurs les plus fragilisés. C'est très important.

Enfin, il me revient que la ministre a tellement peu de leviers d'action qu'elle a réussi à convaincre tout le secteur culturel de se tourner vers l'État fédéral... Cela revient à dire qu'elle n'est autre que *Superwoman!* Si le secteur se tourne vers l'État fédéral, c'est pour demander des réductions ou des exonérations fiscales, pour savoir quand il pourra reprendre ses activités. Car c'est effectivement l'État fédéral qui est en mesure de répondre à toutes ces questions. Le rôle de la ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'accompagner cette demande. Elle ne doit pas se limiter à défendre son petit pré carré, avec ses petits opérateurs! Elle doit au contraire devenir l'ambassadrice dont nous avons besoin. Il faut diriger notre colère vers ceux dont on veut se faire entendre, car rien ne sert de crier sur ceux qui tentent de tout mettre en place pour défendre nos intérêts.

Je lis des cartes blanches tous les jours et tous les jours j'entends des gens réclamer une réponse au sujet des allocations qui doivent leur permettre de vivre. C'est là que se situe l'urgence et c'est là qu'il nous faut agir. Monsieur Dispa, j'ai besoin de votre énergie pour que nous sortions ensemble de cette impasse!

M. Benoît Dispa (cdH). – Je m'étais excusé pour ma véhémence, mais vous avez fait plus fort encore, Monsieur Segers! Je pense que nous pouvons nous rejoindre autour d'objectifs communs. Bien sûr, l'union fait la force et, d'une certaine manière, nous sommes côte à côte dans ce combat. Je n'ai pas de doute là-dessus.

Mais cette forme d'impuissance m'insupporte. Pardonnez-moi, mais tout ce que j'ai entendu de la part de la ministre est un aveu d'impuissance. Bien sûr, quelques mesures ont été prises face à l'urgence. Mais je maintiens que ces huit millions et quelque sont dérisoires par rapport aux efforts qui sont nécessaires et par rapport à ceux qui sont accomplis par votre majorité dans d'autres secteurs. Je maintiens que tout est fait pour compliquer l'accès à cette aide. Les conditions sont dissuasives et en disant cela je ne fais que rapporter les propos qui me viennent du terrain. L'urgence n'est pas rencontrée.

Le déconfinement est la deuxième étape annoncée par la ministre. Où en est-on? Nulle part. J'ai écouté avec attention votre discours, mais

aucun de vos éléments de réponse n'est concret et à même de nous donner une perspective.

Le redéploiement constitue la troisième étape de ce processus. Madame la Ministre, j'ai entendu que vous alliez faire «dialoguer les champs de la culture»... On peut continuer ainsi à se payer de mots. Mais franchement, nous ne sommes pas à la hauteur des défis auxquels cette crise nous confronte. Monsieur Segers, si je suis d'accord avec vous pour dire que le combat est commun, arrêtons de chanter le mouvement quand nous restons sur place. Je pense que le compte n'y est pas et que le secteur culturel ne peut pas se satisfaire de ces mots. Il en va d'une urgence vitale et rien de ce que j'ai entendu aujourd'hui ne permet d'y répondre. Je le regrette vivement.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Bien qu'étant moi aussi dans l'opposition, je n'ai pas la verve de Monsieur Dispa. Je n'ai pas envie de pleurer sur le lait répandu ni de parler de formulaires. Madame la Ministre, je vous ai interrogée la fois passée en disant que je déplorais que l'une des conditions de l'attribution des aides soit un appel à la solidarité des usagers. Je trouvais cela un peu infamant pour le milieu culturel qui est le seul, finalement, à avoir été astreint à une telle condition pour bénéficier d'une aide. Mais j'ai envie de me projeter, de nous projeter, le milieu culturel, vous-même, le gouvernement et les parlementaires tous ensemble dans une vision à moyen et long termes. En imaginant une collaboration avec les Régions et le fédéral, mais aussi un décloisonnement entre secteurs, il serait peut-être possible de faire de cette crise qui a frappé si durement le milieu culturel une forme d'opportunité pour rebondir. On l'a déjà dit, ce pourrait être l'occasion de repenser autrement la culture, l'organisation, l'articulation des différents secteurs culturels des Régions et des Communautés.

On a entendu les déclarations de Monsieur Jeholet et celles de Monsieur Daerden. On a d'ailleurs lu Monsieur Daerden qui dit ce matin dans la presse qu'il est tout à fait conscient de la fragilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais qu'à l'instar des bâtiments scolaires, il souhaite qu'il n'y ait pas d'austérité en matière de culture. Quand je relis ce que j'ai lu ce matin dans la revue de presse et ce que vous avez dit – à mots couverts, mais vous l'avez dit – je déduis qu'il y aura une prolongation des aides au-delà de ces 8,3 millions dont on a déjà abondamment parlé. C'est une bonne nouvelle.

Il est vrai que l'on parle de créer de nouveaux liens, d'augmenter la résilience... J'ai dit que je trouvais vos précédentes réponses culturellement et littérairement bien articulées. Je les trouve jolies et artistiques. Mais je crois qu'il faudrait aussi parler très concret, *a fortiori* pour les arts vivants et, vous l'avez dit, pour les milieux qui sont les moins subventionnés et pour lesquels un calendrier de reprise est impérieux.

Monsieur Segers en a parlé tout à l'heure au début de son intervention, lorsqu'il disait être sûr qu'il y avait, dans le milieu culturel, dans les arts vivants, des tas de solutions créatives. J'ai moi-même entendu parler d'une des solutions de quelqu'un du secteur qui disait qu'étant donné les mesures de distanciation physique instaurées à la reprise et à moyen terme, il pourrait être pertinent de proposer deux services lorsque le spectacle s'y prête: un à 19 heures et un autre à 21 heures. Voilà une mesure qui pourrait être envisagée avec un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'une des deux représentations, sur une période de deux, trois, quatre mois... C'est une mesure qui pourrait aider concrètement le secteur des arts vivants, et singulièrement les moins subventionnés. Voilà une piste de réflexion qui, je pense, vous a aussi été soumise.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, il vous faut évidemment beaucoup de courage pour gérer cette situation et nous sommes à vos côtés. Les membres de cette commission ont toujours travaillé de façon constructive, même si je m'interroge parfois sur la vision que certains ont de la construction.

Si j'ai bien compris vos propos, la stratégie de sortie de crise va être envisagée selon les étapes suivantes: une proposition commune sera présentée à l'ensemble des partenaires ce jeudi, la concertation qui en découlera aboutira alors à un projet commun, qui sera présenté au GEES et dont le prochain CNS se saisira. Pouvez-vous me confirmer que les étapes seront bien celles-là? Le CNS va donc être saisi de cette demande commune avec un calendrier de reprise précis. L'imagination est en marche, au service de la construction de pistes de solution.

J'insiste sur le fait que, si nous n'aboutissons pas à une proposition commune, nous n'aurons jamais de proposition de déconfinement ni de stratégie de sortie de crise. Nous allons tourner en rond!

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour repréciser le calendrier, je répète que trois étapes se présentent à nous: l'urgence, le déconfinement et le redéploiement.

Il y a trois semaines, nous avons anticipé le déconfinement en réfléchissant à des éléments de proposition à présenter au CNS. Ces éléments de propositions, nous les avons définis en concertation avec les secteurs. Pendant deux semaines, nous avons donc travaillé dans des groupes sectoriels afin de permettre à chaque secteur d'expliquer comment il voyait le déconfinement. Ces concertations nous ont permis d'aboutir à plusieurs propositions concrètes, définies par les secteurs et prenant en compte les phases de déconfinement prévues par le CNS. Nous avons remis ce plan au ministre-président de la Fédération

Wallonie-Bruxelles la veille du précédent CNS. Le Conseil national de sécurité nous est ensuite revenu en nous disant qu'il faudrait une vision concordante entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui n'est pas dénué de sens.

Ainsi, dès que nous avons eu connaissance de cette information, nous sommes entrés en contact avec le cabinet de M. Jan Jambon afin de pouvoir adopter une position commune. Il était très intéressant de constater que le travail mené en Flandre était en fait très proche de celui mené en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons donc pu aboutir à une note commune qui a été remise aujourd'hui à la commission interministérielle (CIM) Culture. La Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'étaient pas les seules consultées pour cette note, puisque les partenaires en ont également pris acte et ils ont demandé un peu de temps pour pouvoir y réagir. Nous leur avons donc proposé de le faire dans le courant de cette semaine. Ils devraient, pour la fin de cette semaine au plus tard, nous avoir communiqué leur avis sur la note.

Mais il nous a aussi été communiqué aujourd'hui que cette note devait passer avant tout par le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) avant que le CNS prenne une décision. Je l'ai appris aujourd'hui et c'est ce qui détermine le calendrier.

En revanche, la Première ministre a aussi dit en sortant de la CIM que nous aurions déjà certains éléments de réponse demain. Elle a parlé d'une porte qui s'entrouvrirait. J'ai donc fait mon travail! J'ai organisé une concertation avec les secteurs. Nous avons fait des propositions sur le déconfinement.

Le calendrier est donc celui que je viens de vous donner.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, lorsque je vous demande si le budget de 8,6 millions sera augmenté, vous insistez sur le fait qu'il s'agit de premières mesures urgentes. Je l'ai bien compris. Toujours est-il que le début de la crise date de 60 jours et à l'heure actuelle, que je sache, personne n'a encore touché un euro de ce premier panier! Deux mois après le début de la crise, le secteur se demande toujours quelles seront les secondes mesures en termes de budget! Deux mois après le début de la crise, vous parlez toujours de première étape lorsque vous évoquez la CIM «Culture». Cette CIM n'a duré qu'une heure et s'est accordée sur des mesures qui n'ont pas été prises en concertation avec le secteur! Vous ne m'avez d'ailleurs pas répondu, Madame la Ministre, sur la question de l'avancée des concertations au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors qu'elle relève de vos compétences.

M. Segers nous dit que vous avez réussi à mener tout le secteur vers le gouvernement fédéral. Mais selon les échos que j'ai pu obtenir et lire dans la presse, il reste des choses à faire au niveau

de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le PTB n'est pas le seul le dire. En effet, les employeurs des arts de la scène écrivaient dans *«Le Soir»* du 6 mai que «le bilan de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont vous jugiez de l'inefficacité il y a peu n'est hélas pas meilleur: en dehors des déclarations empathiques et passionnés, en dehors de l'assurance de disposer du maintien de la subvention pour l'année civile en cours, rien, nada, *nothing, nihil, niente.*». Il reste donc encore beaucoup à faire, Madame la Ministre, et vous ne m'avez pas répondu à ce sujet.

J'entends parler de la grande union: «Tous ensemble, nous allons y arriver...» De mon avis, il y a surtout des décisions politiques à prendre et des choix politiques différents à faire. C'est la question que je posais par rapport à la carte blanche de M. Jeholet qui est pavée de bonnes intentions, mais qui ne propose rien de concret. J'ai posé des questions précises, par exemple, au sujet du nombre de contrats précaires? J'aurais aimé connaître votre position à ce sujet; mon parti est résolument contre. Demanderez-vous au public de payer encore plus cher l'entrée pour pouvoir éponger les dettes liées à la crise? Bien évidemment, mon parti n'en veut pas. Mais pour que ce soit possible, encore faut-il que vous prévoyiez un fonds suffisant pour venir en aide aux institutions! Madame la Ministre, rien n'est en mesure de nous rassurer. Demanderez-vous au public de financer la culture à travers le *crowdfunding*? Encore une fois, mon parti ne veut pas de ces solutions! Il ne s'agit donc pas de parler d'union, mais de mettre sur la table des propositions concrètes, d'être transparent et d'en débattre.

Mme la présidente. – La parole est à M. Segers pour un fait personnel.

M. Matteo Segers (Ecolo). – En effet, Madame la Présidente, Mme Pavet m'a cité et elle a déformé mes propos. Même si je ne me souviens pas des termes précis de mon intervention. Toujours est-il que mon intention était de dire que si le secteur se dirigeait vers le fédéral, c'est parce qu'il sait les clés se situent à ce niveau de pouvoir. Je n'ai pas dit qu'il était illusoire de croire que le ministre avait réussi à faire que tout le secteur se dirige vers le fédéral. J'entendais rétablir la vérité des choses.

1.32 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Valorisation de la "Culture Quarantaine"»

M. Matteo Segers (Ecolo). – La crise du Covid-19 amène aussi l'essor de nouveaux projets culturels forts, pertinents, adaptés et en pleine connexion avec nos préoccupations actuelles. À ce

sujet, le projet «Culture Quarantaine» est tout à fait remarquable et appelle à un soutien des pouvoirs publics.

«Culture Quarantaine» est une nouvelle plateforme belge francophone née sur les réseaux sociaux. Son but est de diffuser les prestations en *live* d'artistes. L'objectif répond à une partie des difficultés des créateurs qui peinent à partager leur art, malgré le confinement.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance d'autres initiatives qui portent le même objectif? Cette initiative qui marie les nouveaux médias et la culture reçoit-elle votre attention et peut-elle espérer un soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, quel type de reconnaissance ou d'aides peut-elle solliciter? Je trouve que ce genre de projet mériterait vraiment d'être pérennisé.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – «Culture Quarantaine» est une plateforme belge créée sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram dès le début du confinement, le 14 mars 2020 précisément. Son but est bien de diffuser des prestations en *live* d'artistes, chanteurs ou comédiens, afin de leur permettre de continuer à partager leur art malgré le confinement.

Beaucoup d'artistes, connus ou débutants, produisent eux-mêmes leurs concerts en *live* sur les réseaux sociaux. Ils n'éprouvent pas forcément le besoin de passer par un intermédiaire. Toutefois, l'originalité de cette plateforme réside dans le fait qu'elle centralise toutes les propositions sur sa page. La promotion qu'elle assure est plus importante que si chaque artiste s'occupait lui-même de sa propre publicité. La page est suivie par 6 600 personnes actuellement, ce qui permet à l'artiste de sortir de son réseau habituel. Par ailleurs, la plateforme propose aux spectateurs de faire des dons aux artistes pendant leurs prestations, ce qui permet de leur donner un coup de pouce. Ce n'est pas négligeable en ces temps difficiles.

Reposant sur le bénévolat, la plateforme est en pause cette semaine. Les membres réfléchissent à l'avenir du projet maintenant que le déconfinement a débuté. Ce projet, créé de manière spontanée, cherche à présent à se structurer. Mon cabinet a reçu les personnes responsables de ce projet fort original. Monsieur le Député, je vous remercie d'estimer que cette initiative doit être soutenue par les pouvoirs publics. Pour ma part, j'ai demandé à mon administration d'examiner leur demande. Une aide pourrait être examinée par le Conseil interdisciplinaire des arts de la scène, mais les délais d'examen ne correspondent pas à ce type de projet. Je serais plutôt favorable à une aide exceptionnelle grâce à des crédits facultatifs.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je suis heureux de l'attention portée à ce projet. Dans les périodes

de crise, il est important de mettre en valeur les éléments positifs. Vous avez parlé de mutualisation, de rassemblement, de collectif. Dans la crise que nous vivons, nous devons effectivement être attentifs aux initiatives communes et collectives.

Quand j'entends un directeur de théâtre se plaindre en disant que sa petite personne n'a pas été entendue, je le renvoie aux fédérations qui, elles, se réunissent pour discuter! En cette période de crise, porter l'attention sur des groupements et des personnes qui se soutiennent pour essayer de survivre, c'est vraiment une réponse politique intéressante.

Concernant les crédits facultatifs, je crois que ces projets émergents mériteraient d'obtenir une aide à moyen terme. Cela vaut la peine de réfléchir à créer une capacité dans le secteur artistique permettant de mener vers une reconnaissance à plus long terme de ce type de projets. Ce serait intéressant d'examiner la question sur le plan législatif.

1.33 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prêt trésorerie d'urgence lancé par le Fonds St'art»

M. Benoît Dispa (cdH). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a publié un communiqué le 26 mars dernier pour annoncer le lancement d'un prêt d'urgence par le fonds d'investissement St'art destiné à renforcer la trésorerie des entreprises de la culture et de la créativité. Si quelques éléments pratiques sont évoqués dans le communiqué, c'est sur le site internet de St'art que nous pouvons trouver les critères d'accès au prêt: il y est dit notamment que «la société ne peut se trouver en difficulté selon la définition de l'Union européenne».

Or elle est considérée comme en difficulté lorsque les fonds propres sont réduits d'au moins la moitié du capital social, plus du quart de ce capital ayant été perdu au cours des douze derniers mois; lorsque les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité sont remplies et notamment lorsque l'entreprise recourt à une procédure en réorganisation judiciaire; pour les ASBL, les critères sont les suivants: l'association doit avoir un résultat reporté supérieur ou égal à zéro et ses financements structurels ne doivent pas être menacés. Par ailleurs, la société doit être active depuis plus de trois ans – ce critère n'est pas valable pour les sociétés déjà dans le portefeuille actif de St'art – et elle ne doit accuser aucun retard de paiement en matière de dettes sociales et fiscales.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ces critères? Ont-ils été fixés par le gouvernement?

D'autres types de prêts seront-ils mis en place pour les structures qui ne répondent pas à ces conditions? St'art indique qu'une analyse sera réalisée par ses équipes afin de vérifier, notamment, si les autres mesures de soutien par l'intermédiaire des autres niveaux de pouvoir ont été activées par l'entreprise, pouvez-vous lister les mesures en question? Depuis son lancement, combien d'entreprises culturelles et créatives ont fait appel à ce prêt? Combien de prêts ont effectivement été accordés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il est important tout d'abord de souligner que les critères généraux de ce prêt de trésorerie d'urgence ne diffèrent pas des autres mécanismes de prêts d'urgence mis au point par d'autres outils régionaux, et qu'ils correspondent aux prescrits de l'Union européenne. Ces critères établis par St'art dans leur respect ont par ailleurs été validés par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en accord avec les autres actionnaires du fonds.

Le principe mis en œuvre par St'art est le suivant: ce prêt de trésorerie d'urgence vient soutenir une activité qui n'était pas déficitaire avant la crise sanitaire, et, suivant les critères mis en œuvre, l'impact réel de cette crise sur le chiffre d'affaires peut être effectivement mesuré. En outre, il existe de nombreuses façons pour St'art d'intervenir, toujours dans le cadre des prescrits européens. Dans son activité classique, St'art offre déjà des solutions de prêts qui s'adaptent à la nature de l'activité et aux besoins d'un grand nombre d'acteurs de l'économie culturelle et créative. St'art utilise aussi la participation au capital pour faire naître ou croître une activité.

Par ailleurs, St'art prévoit d'analyser si d'autres mesures d'urgence fédérales, régionales et communautaires, ont été activées par l'entreprise. Il s'agit des mesures relayées notamment par les sites 1819 en Région bruxelloise et 1890 en Wallonie. Elles concernent, entre autres, le recours au chômage temporaire pour cas de force majeure, le droit passerelle pour les indépendants, le report des échéances à l'Office national de sécurité sociale ou à l'administration de la TVA, la possibilité de modifier le précompte professionnel, d'obtenir des indemnités forfaitaires régionales ou d'avoir recours à des mécanismes bancaires spécifiques.

Pour le domaine de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous rappelle mon action particulière et la création du fonds d'urgence, toujours pas suffisant à vos yeux apparemment, de 8,6 millions pour compenser une partie de la perte du chiffre d'affaires des institutions. Enfin, les entreprises déjà financées par St'art font appel à deux mécanismes, celles qui ont déjà un prêt peuvent soit demander un moratoire de six mois soit introduire une franchise en capital de six mois, ce

qui permet d'améliorer leur trésorerie. Les entreprises du portefeuille peuvent recourir au prêt de trésorerie d'urgence. Selon les statistiques actuelles, 22 sociétés ont, font, et feront probablement appel au prêt trésorerie d'urgence. Pour les entreprises non financées précédemment par St'art, à ce jour 27 demandes ont été introduites, dont 18 remplissent les critères. Les entreprises sont invitées à remettre leur plan de trésorerie avec l'évaluation de l'impact des mesures de confinement. Les dossiers sont actuellement en analyse ou en passage auprès du comité d'investissement.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui clarifie le dispositif de ce prêt de trésorerie d'urgence. Je retiens que 22 sociétés déjà éligibles auprès de ce fonds ont sollicité et obtenu un prêt, et qu'apparemment 18 autres pourraient rentrer dans les critères. Je pense qu'il sera intéressant d'actualiser ce bilan régulièrement et d'évaluer l'efficacité de cette mesure de prêt de trésorerie qui, en toute hypothèse, est certainement la bienvenue. Une évaluation permettra, le cas échéant, de la rendre plus efficace encore.

1.34 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonctionnement des instances d'avis»

M. Benoît Dispa (cdH). – Dans la plupart des secteurs culturels, le printemps est le moment du dépôt de demandes de reconnaissances, de bourses ou d'aides aux projets. Des questions relatives au traitement de ces demandes et au fonctionnement des instances d'avis se posent légitimement sur le terrain, en cette période d'incertitude. Madame la Ministre, les calendriers de dépôts des demandes tels qu'ils sont publiés sont-ils maintenus? Comment les demandes introduites sont-elles gérées et étudiées? Les services de l'administration et les instances concernées ont-ils adapté leur méthodologie de travail, modifié les critères d'octroi ou simplifié les procédures? Plus globalement, pouvez-vous faire le point sur l'installation des nouvelles commissions d'avis?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour cette question qui me permet de mettre l'accent sur les instances d'avis. Plusieurs arrêtés de pouvoirs spéciaux ont été pris ces dernières semaines. La question des délais y a été prégnante. En effet, la crise ne doit pas être préjudiciable aux opérateurs quant au dépôt de leur dossier de renouvellement ou de reconnaissance.

Toutefois, il faut aussi considérer l'ensemble de la chaîne d'instruction de ces dossiers et les délais dans lesquels sont rendues les décisions finales. Le temps n'est pas compressible et les différents acteurs de la chaîne décisionnelle doivent avoir la capacité de rendre des avis pertinents. À cet effet, nous étudions aujourd'hui la nécessité de préciser les modalités d'instruction des dossiers, la gestion des échéances, de manière souple et respectueuse des personnes concernées. À titre d'exemple concret, si les délais sont suspendus pour la durée de la crise, nous sommes en droit d'attendre que l'instruction prévue le 30 juin 2020 soit elle aussi décalée, sans pénaliser l'opérateur. Ceci est variable en fonction des législations et des secteurs.

La question centrale est évidemment de savoir comment les instances d'avis pourront travailler. En effet, l'administration a déjà pu adapter certaines pratiques, notamment grâce à la digitalisation des dossiers et à l'organisation de réunions numériques. Les modalités de mise au travail des instances doivent toutefois encore être formalisées par l'administration.

Concernant les nouvelles instances, le travail suit son cours. Celui-ci a été certes ralenti par la crise, mais les échéances sont connues. L'administration a transmis avant le 10 mai ses propositions motivées définitives sur la composition des instances. Nous devons rendre notre avis pour le 25 mai.

Il est à noter que les chambres de concertation sont quant à elles constituées. Nous attendons donc une proposition de règlement d'ordre intérieur de l'administration et, dès réception de celle-ci, nous pourrions les mettre en route. Notre intention est bien qu'elles soient en fonction le plus rapidement possible, pour que la concertation puisse s'organiser sereinement, en tenant compte des contraintes sanitaires actuelles.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments d'explication. Je comprends bien que les circonstances actuelles compliquent les modalités de travail pour tout un chacun, y compris pour les services de l'administration ou pour les instances appelées à se réunir. En outre, je comprends qu'un travail est en cours pour préciser les modalités d'instruction et ajuster les calendriers, mais que ce travail n'a pas encore pu aboutir. De la même façon, les modalités de mise au travail des instances doivent encore être définies ou redéfinies.

Vous donnez quelques éléments de calendrier concernant notamment la composition des instances. J'espère vraiment que, malgré toutes les difficultés bien réelles auxquelles nous sommes confrontés, les opérateurs ne seront pas pénalisés dans le traitement de leur demande. Il est compréhensible qu'un certain délai soit nécessaire, qu'il y ait éventuellement un allongement des durées d'instruction, mais il ne faudrait pas qu'au bout de

la chaîne, les porteurs de projet soient à nouveau pénalisés. Je vous remercie d'y rester attentive.

1.35 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gestion de la crise et déconfinement dans le secteur des centres culturels et des centres d'expression et de créativité»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaiterais faire le point sur les avancées que vous avez enregistrées dans la gestion de la crise et dans la préparation du déconfinement au niveau des centres culturels et des centres d'expression et de créativité (CEC).

Dernièrement, vous annoncez de nouvelles étapes de concertation qui devaient se dérouler la semaine dernière, secteur par secteur. Par ailleurs, plusieurs questions relatives aux deux secteurs sont encore en cours de traitement. La richesse et la diversité d'action des centres culturels et des CEC appellent des réponses tantôt spécifiques, tantôt communes. Je souhaite également souligner quelques éléments particulièrement intéressants parmi les suggestions faites par les secteurs dans le cadre du déconfinement. Les opérateurs, rappelons-le, sont les meilleurs experts en ce qui concerne leur propre situation; il convient, dès lors, de prêter une oreille attentive à leurs propositions.

Concernant l'immunisation des subventions garanties, telle que prévue dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 1 permettant de déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions et suspendant les délais de recours dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (arrêté «Pouvoirs spéciaux» n° 1), un éclaircissement semble nécessaire au sujet de l'interprétation, notamment si les prestataires externes n'ont pas été payés ou si le recours au chômage temporaire n'a pas été appliqué. Par ailleurs, dans le cadre du recours au fonds d'urgence, le recours au chômage temporaire pose question à certains opérateurs des secteurs, notamment ceux qui ont poursuivi certaines activités, mais qui malgré cela ont besoin d'aide et souhaiteraient recourir au fonds d'urgence.

Enfin, le versement anticipé des premières tranches de subvention et l'accès au Fonds Écureuil restent complexes. Avez-vous eu connaissance des interrogations à ce sujet? Si oui, avez-vous pu y apporter une réponse?

Concernant la préparation du déconfinement, les secteurs des centres culturels et des CEC ont-ils bien été consultés? Quels éléments ces éventuelles rencontres ont-elles mis en lumière?

Par ailleurs, trois demandes et propositions du secteur me semblent importantes à relayer ici, dans la mesure où elles dépassent les enjeux purement organisationnels de la reprise.

La première concerne les conséquences de la crise sur la capacité des centres culturels et des CEC à respecter, dans mois et années à venir, l'ensemble des prescrits décrets. Les secteurs demandent que les pouvoirs publics intègrent cette dimension dans l'application des décrets, notamment au niveau des suivis des agréments et des contrats-programmes. Est-ce que les subventions et demandes seront également établies pour l'exercice 2021 dans un cahier des charges qui sera adapté à la situation, mais qui permettra une reprise des activités la plus sereine possible?

La deuxième question concerne le lancement d'une campagne de communication concertée avec les secteurs culturels afin de contribuer à restaurer progressivement la confiance des citoyens. Cette campagne doit également viser à annoncer la reprise, à insister sur la nécessité d'accéder à la culture et à développer les droits culturels. Que pouvez-vous me dire au sujet de ces deux aspects qui sont, de mon point de vue, nécessaires pour rassurer les bénéficiaires et les publics? Dans d'autres secteurs en déconfinement, je l'ai bien perçu, la crainte est bien présente.

Enfin, la troisième question porte sur l'accompagnement sanitaire des opérateurs culturels dans le cadre du déconfinement. Au vu des particularités des méthodes d'actions culturelles et de la difficulté à adapter les recommandations fédérales – nous avons parlé plus tôt des arts vivants –, la mise à disposition d'«accompagnateurs sanitaires» dédiés à chaque secteur me semble pertinente. Ce travail pourrait être épaulé par des organismes spécialisés comme la Croix-Rouge ou des experts issus d'organisations non gouvernementales (ONG). Cette proposition est-elle à l'étude?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et vos pistes de solutions constructives. Procédons par étapes!

Je commence par la garantie de maintien des subventions. Les arrêtés spéciaux ne prévoient pas que celles-ci soient conditionnées à d'autres critères que ceux habituellement appliqués, si ce n'est une attention accrue à rémunérer les prestataires finaux. La subvention est donc affectée aux charges habituelles de l'association et au déploiement de son activité. Ceci signifie que l'opérateur qui a maintenu une activité et donc utilisé sa subvention à ces fins a la garantie de la recevoir.

J'en viens à l'accélération de la liquidation des subventions et à l'accès au Fonds Écureuil. Ce fonds permet d'anticiper le versement de la première tranche de subvention dès les premiers jours

de l'année civile. Les opérateurs ont été nombreux à en bénéficier en 2020 et à rester dans les conditions d'accès pour en bénéficier en 2021.

En ce qui concerne le versement des subventions, la majorité des subventions dues à cette date a été liquidée pour les CEC. Avant de produire les arrêtés de subvention aux centres culturels, par contre, il aurait fallu une répartition budgétaire qui devait avoir lieu lors de l'ajustement. L'ajustement ayant été reporté et remplacé par un contrôle budgétaire, un arrêté de subvention aux centres culturels non bénéficiaires du Fonds Écu-reuil sera soumis au gouvernement dans les prochains jours pour soulager la trésorerie des 36 centres culturels concernés.

J'en arrive à l'accès au fonds d'urgence. Les différents arrêtés de pouvoirs spéciaux ont été formulés de manière à répondre, dans l'urgence, à la plupart des cas de figure, mais sans garantir une réponse adéquate à chacun des cas particuliers. Différentes normes sont en cours de révision afin d'être précisées ou élargies au bénéfice des opérateurs les plus touchés par cette crise. La difficulté actuelle est d'objectiver les besoins réels de l'ensemble des opérateurs.

Les demandes seront analysées par l'administration en vertu du principe fondamental de sauvegarde des opérateurs. Les accompagnements seront également possibles en fonction de la situation. Il est évident que nous ne réglerons pas tous les problèmes grâce à ce fonds d'urgence. Des solutions sont à l'étude pour permettre aux opérateurs en capacité de le faire d'amortir leur perte sur plusieurs années le cas échéant.

Je cherche toutes les solutions à ma disposition pour soutenir le secteur culturel. Les critères d'accès au fonds d'urgence sont génériques et ne pourront probablement pas s'appliquer à toutes les situations. Ils donnent néanmoins un premier cadre d'action. Les critères seront appréciés par l'administration dans un second temps au cas par cas.

Concernant les critères légaux d'application dans les décrets, il est évident que nous ne ferons pas comme si la crise n'avait pas eu lieu. Les cahiers des charges et les obligations prévues par les contrats-programmes ne pourront pas être complètement remplis en 2020 et les effets des mesures sanitaires pourraient se prolonger durant l'année 2021. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit bien de «tendre progressivement vers le plein financement des décrets existants dans le secteur socioculturel et le secteur artistique»; cet objectif n'est pas remis en question. L'exigence sera modulée en tenant compte des difficultés rencontrées par les opérateurs dans la poursuite de leurs missions. Nous réfléchissons actuellement à la manière la plus simple d'alléger la charge administrative des opérateurs et de faciliter le traitement par les services de l'administration, afin de dresser un rapport

d'activité 2020 le plus condensé et utile possible. Toutefois, nous devons considérer tous les cas de figure: certains opérateurs reçoivent 5 000 euros tandis que d'autres reçoivent deux millions d'euros. Où placer le curseur et comment justifier ces subventions? J'espère être en mesure d'informer rapidement les opérateurs à ce sujet.

En ce qui concerne les mesures de déconfinement, différents groupes de travail ont été créés avec les fédérations sectorielles, dont celles des centres culturels, des CEC et des pratiques en amateurs. Les hypothèses de déconfinement ont été élaborées avec leur concours; elles doivent à présent être validées par le Conseil national de sécurité (CNS). Elles seront ensuite traduites dans des protocoles qui serviront de guide aux opérateurs. Je souligne la volonté des opérateurs de se montrer constructifs et de faire corps avec la société et les publics.

Concernant l'accompagnement sanitaire, il est évident que le virus fera partie de la vie quotidienne pendant de nombreuses semaines, voire de nombreux mois. Je plaide pour la création d'une cellule spécifique chargée de répondre aux questions d'ordre sanitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Différentes réflexions sont en cours à ce sujet. Il est vrai que les ONG disposent d'une expertise en la matière; toutefois, celles-ci peuvent déjà être mobilisées sur le terrain pour aider les publics qui en ont besoin.

Concernant la communication envers les publics, votre suggestion de mener une campagne de publicité soulignant la nécessité d'accéder à la culture et de développer les droits culturels me semble intéressante. Toutefois, il me semble prioritaire d'outiller et d'informer les opérateurs et les publics sur les précautions sanitaires d'usage. Rien n'empêchera de mener par la suite une réflexion sur les thèmes que vous évoquez.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vos précisions devraient répondre aux interrogations et inquiétudes des associations. Elles devraient rassurer ces dernières.

Tant pour le fonds d'urgence que pour l'application des décrets, j'entends que le travail est en cours. Je comprends que l'enjeu n'est pas facile et j'accorde ma confiance aux différents services de l'administration, de l'inspection et de votre cabinet qui accompagnent au mieux toutes les organisations, tout en prenant en compte les spécificités et le poids de subventionnement de chacune d'entre elles. Je vous rejoins dans ce constat.

Concernant les suggestions, rendons à César ce qui lui revient; mon idée était de mettre en valeur certaines des propositions qui ont été faites et dans lesquelles je crois.

Je vous remercie d'entendre le besoin d'un accompagnement sanitaire. Je vous sais gré de

mettre en œuvre une réponse qui sera la plus adéquate possible en bonne concertation avec les opérateurs concernés.

J'entends que la campagne de communication dont je parlais sera envisagée dans un second temps, mais j'estime que l'idée devra être creusée. Je perçois les craintes que manifestent de nombreux parents lorsqu'il s'agit de renvoyer les enfants dans les écoles. J'imagine que ce même phénomène se produira également lorsque les lieux culturels seront à nouveau accessibles. Pour ces derniers, ce serait donc une bonne idée de mettre en avant le respect des règles sanitaires que chacun de ces lieux assurera.

1.36 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement dans le secteur de l'éducation permanente»

1.37 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation avec le secteur de l'éducation permanente»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – À l'instar des autres secteurs, je souhaiterais faire le point sur les avancées réalisées dans la gestion de la crise et la préparation du déconfinement concernant le secteur de l'éducation permanente. Lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez déclaré dans votre réponse à ma question que le secteur de l'éducation permanente n'avait pas accès au fonds d'urgence, mais que vous restiez toutefois disposée à prendre en considération toute situation particulièrement inquiétante ou compliquée que vivrait une association reconnue dans le cadre du décret relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative.

À cet égard, je souhaiterais savoir si de tels cas, où la viabilité d'un opérateur serait menacée à cause de la crise, ont été portés à la connaissance de votre cabinet. Dans l'affirmative, quels sont ces opérateurs? Une réponse a-t-elle pu être apportée? Dans l'affirmative, laquelle?

Par ailleurs, il était question d'un travail de concertation pour définir un calendrier adapté. L'éducation permanente a-t-elle été bien intégrée dans ces réflexions? Pouvez-vous nous donner des éléments de réponse à ce sujet?

Enfin, il était question d'un travail de concertation également sur la gestion de l'application du décret, notamment sur l'élaboration d'un calendrier de travail adapté ainsi que sur la définition de la notion de souplesse dont il serait fait usage dans le cadre du processus de renouvellement des agréments. Pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement de ces démarches et de ces réflexions? Quelles sont les conclusions qui ont été tirées à ce sujet?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, le jeudi 30 avril, vous avez rencontré les représentants du secteur de l'éducation permanente. Même si ce secteur a pu être rassuré à l'égard du maintien des subventions, certaines inquiétudes demeurent puisque les acteurs de terrain ne s'estiment en effet pour autant pas à l'abri. Pour voir leur reconnaissance maintenue dans le cadre d'un nouveau plan quinquennal, les associations doivent en effet justifier d'un certain volume d'activités dans l'axe 1 de l'éducation permanente, axe correspondant à l'organisation de conférences, de débats et d'autres activités nécessitant impérativement la présence physique d'un public. Un nombre minimum de cinq personnes par activité organisée au titre de l'axe 1 est d'ailleurs fixé par arrêté du gouvernement.

Prenons l'exemple d'une association reconnue dans l'axe 1 et devant programmer un volume de 200 heures d'activités cette année. Comment va-t-elle être évaluée en 2020? Votre administration exigera-t-elle encore de cette association d'avoir organisé 200 heures d'activités alors que le secteur est entré en confinement à la mi-mars et n'en est toujours pas sorti depuis? Dans ses communications avec ses membres, la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA) constate qu'aucun détail ne lui a été communiqué pour l'heure concernant cette partie aussi technique qu'essentielle. On parle ici de critères d'allègement des obligations, de formulaires à remplir. Elle ne dispose d'aucune information à transmettre.

Quelles décisions ont-elles été prises à la suite de la concertation du jeudi 30 avril avec les représentants du secteur de l'éducation permanente? Est-il prévu de neutraliser la période impactée par la crise sanitaire lors de l'évaluation des associations d'éducation permanente?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La vie culturelle, c'est le théâtre, le cirque, la danse, les concerts, la lecture, le cinéma, mais c'est aussi la vie associative. Le secteur de l'éducation permanente organise une très grande diversité d'activités: animations, ateliers, conférences, ciné-débats, comités de rédaction, formations, etc. Il s'adresse à une grande diversité de personnes de tous âges, genres, cultures, origines sociales... Comme tous les citoyens, nous sommes

impatients de voir reprendre les activités de tous les secteurs culturels, le confinement ayant démontré leur caractère central dans la vie en société.

Dans la perspective d'une décision du Conseil national de sécurité (CNS) quant à sa réouverture, mon cabinet a travaillé à préparer le déconfinement dans chacun des secteurs. Pour l'éducation permanente, une réunion s'est tenue à mon initiative le 30 avril dernier. Autour de la table se trouvaient le bureau du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA), le Service de l'éducation permanente et le Service général de l'inspection (SGI). Y ont également participé un membre du cabinet du ministre Daerden et un membre du cabinet du Ministre-Président Jeholet. Nous avons en effet pris l'habitude d'associer les cabinets du gouvernement aux concertations avec les différents secteurs.

Ce groupe a examiné une série de questions préalables à une reprise progressive des activités comme la gestion des infrastructures, la gestion du public et celle des ressources humaines. Ensuite, différentes phases ont été envisagées: un encouragement à la reprise des activités, puis une reprise effective avec des groupes restreints et, enfin, avec des groupes élargis. Ce plan provisoire sera susceptible d'être revu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises par les autorités sanitaires, à savoir le groupe d'experts en charge de l'Exit Strategy (GEES) et le CNS.

Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, j'affirme ma volonté et témoigne de mon désir de faire preuve de souplesse à l'égard des opérateurs. Cette ligne de conduite demeure inchangée. Il est clair que les associations ne seront pas tenues responsables de la fermeture de leurs locaux, de leur réouverture lente et conditionnée au respect des normes sanitaires, de l'annulation ou de la modification de leurs activités en ces circonstances exceptionnelles. Il n'y aura aucune pression venant de l'instance subventionnante pour que les volumes d'activité normalement attendus en 2020 soient atteints.

Les mots d'ordre «bienveillance» et «souplesse» restent d'actualité. Ce sont eux aussi qui guident nos travaux relatifs à l'adaptation des échéances et à l'établissement d'un calendrier alternatif relativement au dépôt des rapports d'activité ou d'évaluation et à la remise des avis des instances.

Je suis bien consciente des conséquences à moyen et long terme de cet arrêt soudain et inattendu pour le secteur de l'éducation permanente. Certains processus enclenchés avec les publics devront être repris au début, des projets entiers réalisables en 2020 ne le seront plus qu'en 2021,

etc. Je suis bien consciente aussi que, pour certaines associations, cet arrêt soudain a de lourdes conséquences économiques. Le fonds d'indemnisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles peut être mobilisé pour les opérateurs d'éducation permanente dont la viabilité est en danger. Un travail de veille est en cours au sein de mon cabinet afin d'évaluer la manière la plus appropriée de leur venir en aide.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je suis satisfait d'entendre que la concertation en cours se poursuit sur ces enjeux très concrets et que des discussions sont menées afin de permettre à l'ensemble du secteur de ne pas subir les conséquences de la crise à trop long terme, tandis que le pouvoir subventionnant ne se montrera pas intransigeant par rapport aux règles quantitatives prévues.

Je suis surtout heureux que vous insistiez sur l'importance de la vie associative, considérée d'une certaine manière comme non culturelle, alors qu'on parle ici beaucoup d'art et de culture. Elle est trop souvent oubliée alors même qu'elle occupe une place majeure dans la société et qu'elle jouera un rôle essentiel dans la construction du monde d'après. Il est important de le rappeler régulièrement.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il serait en effet totalement injuste d'exiger que ces associations d'éducation permanente remplissent les conditions prévues, alors qu'elles sont dans l'incapacité d'exercer leurs activités normalement, et ce, encore pour une durée indéterminée. Il leur faudra du temps pour remobiliser leurs publics. Le confinement aura un impact dans la durée.

Adapter les critères uniquement en fonction de la période durant laquelle il leur était légalement impossible d'organiser des activités n'est pas suffisant. Vous parlez de souplesse. Pour moi, c'est une notion un peu vague. Je préfère que les choses soient claires et ancrées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi la possibilité de faire confiance aux acteurs de terrain et de considérer 2020 comme une année blanche, en neutralisant complètement les évaluations. Cette situation étant exceptionnelle, pourquoi ne pas envisager ce genre de mesure exceptionnelle?

1.38 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides au secteur du livre et récente concertation avec l'interprofession – Covid-19»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Lors de la précédente réunion de la commission de la Cul-

ture, vous nous avez indiqué, Madame la Ministre, que deux volets de mesures étaient actuellement à l'examen pour le secteur du livre. D'une part, pour ce qui concerne le contrat de filière, une réunion devait se tenir et un avis devait être rendu dans la foulée par le Conseil du livre, en concertation avec le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn). D'autre part, en ce qui concerne les mesures d'urgence, une proposition devait être prochainement présentée au gouvernement, toujours en concertation avec le PILEn.

Vous avez également précisé que des mesures permettant de ramener le public vers la librairie étaient à l'étude et que la concertation avec le pouvoir fédéral et les Régions se poursuivait sur les questions de chômage temporaire, de droit passerelle et de TVA.

Le PILEn, dont vous attendiez l'évaluation de l'impact de la crise Covid-19, a déjà avancé quelques chiffres. Après un seul mois de confinement, les pertes connues s'élèvent à plusieurs milliers d'euros par auteur. Du côté des maisons d'édition, on arriverait à une perte de chiffre d'affaires de plus de 52 millions d'euros dans l'hypothèse d'une reprise effective des flux commerciaux au 1^{er} juin. On note également une perte de 9 millions d'euros de droits d'auteur et de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires dans la diffusion, la distribution et la vente. Pour les librairies indépendantes, on estime à 9 à 10 millions d'euros les pertes de chiffre d'affaires d'ici la fin du mois de juillet. Ces pertes d'activités, de revenus et d'emplois seront durables et, parfois, se cumuleront.

Lors de la rencontre avec le secteur organisée la semaine passée en vue du déconfinement culturel, quelles sont les pistes sur lesquelles vous vous êtes engagée à avancer en collaboration avec les acteurs de la chaîne du livre? De quel montant, prélevé sur le fonds d'urgence pour la culture, le secteur du livre pourra-t-il bénéficier?

Pourriez-vous nous informer de l'avancement de la mise en œuvre du contrat de filière sur lequel le gouvernement s'est engagé au début de la législature dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Enfin, de quelle manière la concertation avec les autres niveaux de pouvoir s'organise-t-elle? Quels résultats ont-ils pu être engrangés dans ce cadre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'impact important de la crise sanitaire sur la chaîne du livre est au cœur de mes préoccupations. J'ai déjà partagé cette préoccupation dans votre commission le 28 avril dernier. Des soutiens ont déjà été apportés ou sont en cours de construction. Les aides aux animations littéraires programmées et annulées dans les librairies et écoles

ont été maintenues. L'octroi des bourses littéraires est maintenu aux conditions normales. Les bourses de résidence déjà octroyées peuvent soit être converties en bourses d'écriture, soit être postposées. Les aides aux traducteurs sont maintenues et certaines bourses de résidence ont été converties en bourses de traduction aux conditions inchangées. Les éditeurs et libraires ont accès à la trésorerie d'urgence du Fonds St'art. Une concertation budgétaire aura lieu au mois de mai, en collaboration étroite avec mon administration. Nous y demandons le déblocage de deux fonds budgétaires en faveur de la trésorerie des éditeurs et des libraires.

En ce qui concerne les autres mesures d'urgence, la concertation avec l'interprofession s'est poursuivie et a débouché sur un document important qui m'est arrivé le 5 mai. Des propositions seront soumises prochainement au gouvernement.

J'ai demandé au Conseil du livre de revoir le projet de contrat de filière à la lumière de la crise que nous vivons. Ce dernier s'est réuni pour la formulation d'un nouvel avis le 29 avril. Cet avis est en cours d'approbation par l'assemblée.

Enfin, le ministre-président porte la concertation directe avec le niveau fédéral et les régions. Nous avons transmis de nombreuses demandes telles que la neutralisation de la période de confinement pour les bénéficiaires au statut d'artiste, le chômage temporaire pour les contrats de courte durée propres à l'intermittence, la suppression des mesures discriminantes pour les bénéficiaires du droit d'auteur et le *tax shelter*.

Lors de la séance plénière du 16 avril de la Chambre des représentants, la Première ministre a confirmé le gel de la période de crise pour le statut de l'artiste avec un report au calendrier. Nous attendons les dispositions légales. Au niveau régional, les librairies bénéficient d'une lecture assouplie des codes NACE pour accéder à l'indemnité forfaitaire.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Si j'ai bien compris, le montant prélevé sur le fonds d'urgence pour le secteur n'est pas encore confirmé. Est-ce exact, Madame la Ministre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – C'est en effet exact.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 20h05 et est reprise à 20h25.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.39 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de

L'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact du Covid-19 sur les rémunérations des travailleurs de la culture»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 29 avril, le directeur général du centre culturel Flagey, Gilles Ledure, était l'invité de la RTBF. Il a notamment expliqué les nombreuses difficultés rencontrées par le secteur depuis le début du confinement, avec la fermeture de tous les lieux culturels. Bien que nous partagions son constat sur la situation très compliquée vécue par les opérateurs culturels, nous ne comprenons cependant pas les solutions évoquées lors de cette interview. Je cite un extrait des propos de Gilles Ledure: «900 places payent le cachet de celui qui est sur scène. Si on commence à renégocier tous les cachets des musiciens, peut-être que nous pouvons y arriver. Augmenter le prix des tickets est un scénario, mais la culture doit être accessible au plus grand nombre».

Pour cette question en particulier, nous souhaiterions avoir votre avis sur la renégociation des rémunérations des musiciens, envisagée par M. Ledure. La question de l'augmentation des prix également présente dans la citation nous interpelle. Bien que nous ayons déjà posé cette question, j'avais trouvé votre réponse assez courte. N'hésitez donc pas à vous étendre davantage sur le sujet.

Voici mes questions: lors de vos rencontres avec un certain nombre d'acteurs de terrain, avez-vous reçu de la part d'autres opérateurs ce type de proposition afin de faire face à la situation de crise financière? Avez-vous soutenu auprès de ceux-ci que la renégociation des rémunérations des travailleurs de la culture était une piste envisageable? Dans la négative, comment allez-vous vous assurer que la crise sanitaire actuelle n'aura pas des conséquences négatives sur le montant des rémunérations des travailleurs du secteur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, ma préoccupation majeure dans cette crise, et celle de tout mon cabinet, c'est la survie du secteur culturel. Cette préoccupation inclut évidemment les rémunérations des prestataires finaux: les auteurs, les artistes et les techniciens.

Lors des différentes concertations qui ont pu avoir lieu ces dernières semaines, la plupart des acteurs de terrain se sont inquiétés de ne pas pouvoir rémunérer les prestations prévues. Peu ont évoqué la possibilité de renégocier les cachets, car ils sont bien évidemment conscients du statut fragile des artistes et de leur situation extrêmement préoccupante depuis le début du confinement. Certains artistes font preuve de beaucoup

d'originalité, je pense notamment aux concerts qui ont été organisés par téléphone ou en ligne sur les réseaux sociaux, afin de pouvoir justifier une rémunération alors que la prestation a officiellement été annulée.

Nous n'avons évidemment pas soutenu la renégociation des cachets d'artistes lorsque ces idées ont été évoquées en notre présence, mais nous pouvons comprendre que certains opérateurs considèrent différentes pistes, dans un souci de rémunérer équitablement un maximum de prestataires.

Comme précisé lors de la dernière réunion de commission, le formulaire en ligne pour bénéficier de la dérogation aux conditions formelles de justification demande expressément de cocher une case attestant que «la rémunération des personnes chargées de la conception, de l'exécution ou de la réalisation d'activités prévues durant la période a été honorée». Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur et celle-ci sera vérifiée a posteriori par l'administration, au moment de la liquidation des subventions et des indemnisations.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les salles sont bien entendu confrontées à d'immenses difficultés. Toutefois, augmenter le prix des places, comme certains le proposent, n'apparaît pas comme une solution viable, étant donné que la crise a profondément affecté le pouvoir d'achat des citoyens. Rappelons que le taux de faillite atteint 40 % chez les indépendants et que les demandes d'aides sociales ont augmenté de 30 %. Cette pratique serait désastreuse pour l'accès de tous à la culture et freinerait le retour du public dans les salles de spectacle après la fin du confinement. Il en va de même pour les rémunérations des travailleurs de la culture. Leur situation était déjà précaire avant la crise sanitaire. Près de 300 artistes ont signé hier une carte blanche dans laquelle ils écrivent ceci: «Notre secteur souffre d'une précarité structurelle préexistante que nous n'avons cessé de dénoncer. Nous exerçons nos métiers dans un système qui est un puzzle de contrats discontinus, petits boulots complémentaires, débrouille, travail non rémunéré. Tous les films, spectacles, concerts, expositions, événements culturels ne continuent d'exister que parce que nous tenons de toutes nos forces ce secteur à bout de bras depuis des années». Dès lors, diminuer les cachets des artistes n'est pas non plus la solution. Néanmoins, les opérateurs culturels feront face à d'importants déficits et nous craignons que, sans un soutien supplémentaire aux 8,3 millions d'euros accordés par le gouvernement, ils aient recours à ce genre de mauvais procédés.

1.40 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Covid-19 – Mesures liées à l’emploi artistique»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Les mesures d’urgence en faveur de l’emploi artistique ont déjà fait l’objet de longs débats au sein de cette commission.

Malheureusement, le cadastre de l’emploi artistique n’existe toujours pas. Quelles sont les pistes étudiées afin de remédier à cette situation? Qui peut répondre aujourd’hui aux questions des artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoque dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) l’idée de «relancer le Guichet des Arts». Est-ce que ce lancement est bien prévu? Si oui, à quelle échéance? Je pose la question dans la mesure où le *Cultuurloket* fonctionne en Communauté flamande: les artistes flamands reçoivent donc un soutien grâce à des permanences sociales et juridiques sur toutes les questions relatives à leur statut social et fiscal. Ils bénéficient en outre de séances d’information, de formations et de consultations gratuites. Un guichet unique pour tous les artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles serait utile en cette période de crise sanitaire.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mon cabinet a été informé par courriel de la synthèse de l’enquête réalisée par l’Union des artistes du spectacle (UAS) et il en a bien entendu pris connaissance. Elle contient de nombreux enseignements qui nourrissent ma réflexion et celle de mon cabinet. Nous entretenons régulièrement des échanges avec cette fédération et son président.

Comme vous le savez, l’autorité fédérale est exclusivement compétente pour le statut social des artistes. Pour rappel, ce statut n’est qu’un accès privilégié au régime du chômage. Certaines avancées ont été amenées par la ministre Muylle quant au prolongement de la période de référence pour l’accès et le maintien de ce statut. Ce matin, en conférence interministérielle (CIM) «Culture», nous avons convenu de nous revoir très prochainement, particulièrement sur ce point, afin de construire une réponse pérenne concernant le statut d’artiste. Ce statut est enfin à l’agenda du fédéral. Je m’en réjouis! Comme je le disais ce matin à vos collègues, la réunion de ce matin n’était qu’une première étape.

Le cadastre de l’emploi artistique nous aurait été certes bien utile, s’il avait existé, pour évaluer les conséquences de la crise sanitaire. Mon cabinet, à peine constitué, a dû déjà faire face à cette crise sans précédent après quelques mois. Nous n’avons donc d’autre choix actuellement que de gérer les urgences les unes après les autres. La constitution du cadastre est néanmoins loin d’être

écartée. Comme je le disais lors d’une réponse à une question d’un de vos collègues il y a deux semaines, je compte mobiliser mon administration et l’Observatoire des politiques culturelles (OPC) pour réaliser une enquête quantitative et qualitative des effets de la crise. Cela permettrait une première photographie de l’emploi artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, première d’une longue série, je l’espère, car, comme vous le soulignez, il est nécessaire de connaître ces réalités.

En ce qui concerne le Guichet des Arts, l’ordre du jour de la première CIM «Culture» qui s’est tenue ce mardi matin, en concertation avec le cabinet du ministre flamand de la Culture, M. Jambon, était focalisé sur les questions en lien avec la crise sanitaire. Cette CIM était donc une première et nous avons convenu de nous revoir rapidement pour discuter des autres sujets qui nécessitent une coordination entre les différents niveaux de pouvoir; le Guichet des Arts en fait partie.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, j’ai bien compris qu’il n’était pas de votre ressort de régler tous les problèmes liés à l’emploi artistique. Vous sentez bien l’urgence, notamment par rapport à l’absence de statut. Vous vous êtes d’ailleurs exprimée à ce sujet récemment sur le plateau de notélé. J’espère que les réunions, telles que celle de la CIM «Culture» de ce matin, permettront de répondre aux inquiétudes du monde culturel.

Les acteurs culturels ont besoin d’obtenir des clarifications du niveau fédéral. Je continuerai à suivre les démarches et initiatives que vous prendrez en ce sens. J’ose espérer que la crise permettra d’accorder aux artistes la place honorable qui leur revient. Les acteurs du monde culturel sont prêts à travailler et à entrer en action.

Bernard Focroulle déclarait dans la presse de ce matin que «tous les pouvoirs publics doivent prendre en considération la dimension culturelle dans les plans de relance. Il ne s’agit pas seulement d’assurer la survie du secteur, mais aussi de garantir et pérenniser un droit fondamental de l’être humain face à la complexité du monde.»

1.41 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de soutien du gouvernement au secteur médiatique face à la crise du Covid-19»

1.42 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Aide aux médias et aux journalistes touchés par la crise du Covid-19»

1.43 *Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aide aux médias»*

1.44 *Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de soutien aux médias dans le cadre de la crise du Covid-19 et en particulier aux télévisions locales»*

1.45 *Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Audit du marché publicitaire belge francophone»*

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Plusieurs de mes collègues se sont joints à ma question sur le même thème, ce qui témoigne de l'intérêt de cette commission et du Parlement pour la situation dans laquelle est plongé le secteur des médias. Face à la crise du Covid-19 qui prive bon nombre de citoyens de tout repère, qui les plonge dans l'angoisse et qui suscite chez eux un flot continu de questions, le rôle des médias est essentiel. La bonne nouvelle, et nous pouvons nous en féliciter, c'est qu'ils ont été au rendez-vous.

Globalement, les journalistes actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été à la hauteur des enjeux. Ils nous ont proposé une information professionnelle, c'est-à-dire recoupée, dont les sources ont été vérifiées, équilibrée et didactique. Je parle de manière globale, chacun peut évidemment avoir un avis plus nuancé sur la production de tel ou tel journaliste ou média. Il est bon de le rappeler, Madame la Ministre, qu'une telle information a un coût. Le secteur est en effet confronté à un fameux paradoxe: si les Belges se ruent sur les médias, les recettes globales de ceux-ci fondent comme neige au soleil en raison de la chute des recettes publicitaires qui est de l'ordre de 60 à 80 %.

Selon une enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la perte de chiffre d'affaires serait de 66 % en moyenne. Le résultat de tout cela? Les travailleurs trinquent: les journalistes

salariés sont mis au chômage partiel, d'autres ont un salaire raboté, d'autres encore se retrouvent avec une surcharge incroyable de travail et puis des centaines et des centaines de journalistes *free-lance* sont sans revenus, brutalement privés de commandes, de piges comme on dit dans le jargon du métier. Selon les calculs effectués par l'Association des journalistes professionnels (AJP), la perte encourue par chaque indépendant se monte en moyenne à 1 300 euros pour le mois de mars et à plus de 2 000 euros pour le mois d'avril.

Voici deux semaines, je vous interrogeais – et je me réjouis de ne pas avoir été le seul – sur les mesures de soutien envisagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous nous aviez expliqué qu'une réunion du gouvernement devait se réunir quelques jours plus tard pour finaliser un dispositif. Il est désormais connu et sur les rails, je m'en réjouis, car, comme l'a souligné l'AJP, jamais les médias n'ont été aussi nécessaires, mais jamais leur existence n'a été aussi menacée. Pour résumer, le plan adopté par le gouvernement comprend quatre mesures. Premièrement, il s'engage à acheter des espaces publicitaires pour une campagne de communication d'intérêt public dans l'ensemble des médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux, afin de répondre à la baisse drastique de leurs revenus publicitaires. Ces espaces permettront à notre Fédération Wallonie-Bruxelles de mener des campagnes d'intérêt public. Un montant de 1 383 043 euros est prévu à cette fin.

Deuxièmement, une enveloppe budgétaire de trois millions d'euros viendra en aide aux médias dont la viabilité est menacée en raison de la crise du Covid-19. Différentes conditions ont été fixées – et c'est bien normal – pour bénéficier de ces aides. J'y reviendrais puisqu'elles feront partie de mes questions. Troisièmement, un soutien direct sera octroyé aux journalistes indépendants avec une augmentation de 550 000 euros des moyens consacrés au Fonds pour le journalisme. Ces moyens complémentaires seront répartis sur des appels à projets mensuels organisés jusqu'à la fin de l'année. Quatrièmement, il s'agit de permettre la transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité. L'idée est d'agir à plus long terme, pour renforcer structurellement le secteur et lui permettre d'évoluer. Cela passera d'abord par la réalisation d'un audit exhaustif du marché publicitaire francophone, excellente idée qui figurait d'ailleurs dans la proposition de résolution que j'avais déposée avec M. Culot sous la précédente législature et rejetée par la majorité de l'époque, alors qu'Ecolo s'était abstenu. Je vous engage à la relire, elle contient des éléments très intéressants.

Je salue ces mesures prises par le gouvernement sous votre impulsion. J'aurais cependant voulu obtenir quelques précisions. Le gouvernement va acheter des espaces publicitaires pour

soutenir les médias. C'est très positif. Comment seront répartis ces achats? Quels critères seront appliqués? Est-ce que tous les médias sont concernés par ces achats d'espaces publicitaires? J'ai compris que la RTBF pourrait en bénéficier, mais des médias tels que «Wilfried» ou bien «Le Ligueur», pour ne citer que deux exemples parmi d'autres, pourront-ils bénéficier des achats d'espaces? L'Union belge des annonceurs (UBA) et le patron du groupe Rossel ont suggéré de mettre en place un crédit d'impôts pour les investissements publicitaires dans les médias belges. Cette décision dépend du niveau fédéral, mais soutenez-vous cette demande?

Considérez-vous que les médias publics et privés doivent pouvoir bénéficier d'un accès identique à l'enveloppe de trois millions d'euros d'aide ou pensez-vous au contraire qu'une différence de traitement devra s'appliquer entre les sociétés privées et les opérateurs publics qui sont, eux, subventionnés? Je vise bien évidemment la RTBF, mais aussi les télévisions locales. RTL-TVi ne relève pas des compétences territoriales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien du Grand-Duché de Luxembourg.

Confirmez-vous que RTL-TVi ne pourra donc pas bénéficier de cette aide? On ne peut pas vouloir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière! Une des balises prévoit que l'aide sera versée uniquement si le montant de la perte de recettes ou de revenus menace la viabilité de l'entreprise, pièces justificatives à l'appui. Devons-nous comprendre dès lors que la RTBF en serait exclue puisqu'avec sa dotation de plus de 270 millions d'euros, sa survie n'est pas en jeu.

Une autre condition prévoit que l'opérateur s'engage à augmenter le temps d'antenne consacré à la diffusion d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'il veut recevoir une aide. C'est une excellente idée et c'est un combat mené par M. Gardier. J'adhère totalement à ce combat, car il est temps d'être un petit peu chauvin. Est-ce que la RTBF sera tenue d'appliquer cette condition même si elle ne peut bénéficier de cette aide puisque sa viabilité n'est pas menacée. Si c'est le cas, quelles initiatives comptez-vous prendre?

Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionnera concrètement le système d'appels à projets pour l'aide aux journalistes indépendants? Si éviter de distribuer uniquement des chèques me semble une excellente idée, il faut savoir que produire des enquêtes de qualité prendra du temps. Si c'est la condition d'octroi de l'aide, elle ne remplira pas le frigo des journalistes indépendants d'ici le mois prochain!

Pour finir, de quelle manière envisagez-vous cette transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité? Quelles formes pourrait prendre ce modèle économique alternatif qui renforcerait structurellement le secteur des médias? Passerait-il par une

augmentation des investissements publics? Quelle est votre formule magique?

M. Benoît Dispa (cdH). – M. Maroy a bien posé le problème, nous savons que la presse traditionnelle vit des moments difficiles, ce n'est pas nouveau, mais la situation a empiré suite à la crise sanitaire. La presse dispose généralement de deux types de recettes provenant de sa diffusion payante et de la publicité. Depuis une dizaine d'années, nous observons un tassement des recettes publicitaires lié à différentes causes, mais plus particulièrement au siphonage des revenus publicitaires par les multinationales, les fameux GAFAs (pour Google, Apple, Facebook, Amazon). Nous assistons aujourd'hui à une accélération du phénomène avec la chute drastique des revenus publicitaires de la presse liée à l'arrêt brutal de la production publicitaire. C'est simple à comprendre, les sociétés ne communiquent pas par la publicité quand les magasins sont fermés.

Madame la Ministre, votre gouvernement a adopté le 30 avril dernier un plan d'aide aux médias et aux journalistes: achat d'espaces publicitaires, indemnisation des pertes de recettes dues à la crise, soutien par le Fonds pour le journalisme. Vous avez également annoncé une forme de transition vers un modèle économique moins dépendant de la publicité. Ces annonces constituent une première forme de réponse à la situation d'urgence du secteur. Il faut évidemment saluer ce premier pas, même s'il conviendra de continuer à évaluer les moyens nécessaires au cours des prochaines semaines et prochains mois, en fonction notamment de l'évolution du marché publicitaire et plus globalement des pertes accumulées par les différents médias.

Pourriez-vous préciser comment les moyens dévolus à l'achat des espaces publicitaires seront attribués. Comment les répartirez-vous entre les médias audiovisuels et la presse écrite, entre les médias nationaux, régionaux et locaux, ainsi qu'entre les médias subsidiés et non subsidiés? Que représente exactement ce supplément de 1 380 000 euros par rapport au budget affecté habituellement à la communication dite institutionnelle?

Par ailleurs, le gouvernement a fixé des conditions pour pouvoir bénéficier de l'indemnisation des pertes. Parmi celles-ci, la viabilité de l'entreprise doit être menacée. Pouvez-vous préciser les critères qui permettront d'apprécier cet état? D'autres conditions, à l'instar des critères appliqués pour l'octroi de l'aide à la presse, seront-elles prises en compte dans le calcul de l'indemnisation? Plutôt que de fournir une aide directe aux journalistes indépendants, vous avez décidé de doter le Fonds du journalisme de 550 000 euros supplémentaires. Avez-vous l'intention de fixer des balises pour que cette somme additionnelle soit affectée en priorité aux bénéficiaires annoncés? L'AJP avait calculé une perte globale de trois millions d'euros pour les

journalistes indépendants si rien ne change d'ici juin. Si la crise devait durer jusqu'en septembre, les pertes pourraient atteindre neuf millions d'euros.

Par ailleurs, en février dernier, vous aviez annoncé, à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Fonds du journalisme, votre intention de renforcer structurellement, sans préciser à l'époque le montant additionnel. Le renforcement aurait dû s'opérer lors de l'ajustement budgétaire d'avril. Cela n'a pas été le cas. Par conséquent, pouvez-vous nous préciser vos intentions?

Comment le gouvernement traduit-il concrètement sa volonté de réduire la dépendance des médias à l'égard de la publicité, et plus particulièrement des opérateurs qui ne sont pas ou peu subsidiés et dont les revenus sont quasi exclusivement publicitaires. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à renforcer les mesures de limitation de la publicité pour la RTBF. Quand ces mesures seront-elles mises en œuvre? Quels échanges avez-vous eus avec la RTFB à ce propos? Un avenant à l'actuel contrat de gestion est-il en discussion?

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous interrogeais il y a deux semaines sur l'état de nos médias. Presse écrite et audiovisuelle, journalistes indépendants, techniciens et techniciennes: toutes et tous sont touchés par la crise du coronavirus. Vous avez annoncé le 30 avril l'adoption d'un plan d'aide aux médias et aux journalistes, très attendu à la fois par les membres de ce Parlement et par les professionnels du secteur. Je suis ravie que le gouvernement ait approuvé ce plan d'urgence plus qu'utile et réclamé par le plus grand nombre.

Le plan se décline en quatre mesures: une campagne de communication, une enveloppe de trois millions d'euros pour indemniser le secteur, un soutien aux journalistes indépendants avec une augmentation de 550 000 euros du Fonds pour le journalisme et enfin la réalisation d'un audit pour permettre la transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité.

Pouvez-vous nous détailler l'agenda de cette campagne de communication? Quelles en sont les lignes directrices? Il est précisé que la presse écrite, les radios indépendantes et associatives, les télévisions seront éligibles aux aides dégagées. Y a-t-il des modalités à respecter? Si oui, lesquelles? La demande se fera-t-elle via l'introduction d'un formulaire? À partir de quand? Nous avons beaucoup discuté, au Parlement, de la sortie du modèle de rentabilité de nos médias basé sur la publicité. Quelles sont les grandes lignes de la stratégie qui permettra une transition vers un modèle qui dépend moins de la publicité?

M. Laurent Devin (PS). – À l'image d'Antenne Centre, les télévisions locales de la

Fédération Wallonie-Bruxelles se sont adaptées aux exigences sanitaires imposées par la crise du Covid-19, en adaptant à la fois leurs programmes et leur manière de travailler, toujours dans le même souci qui est de fournir une information et un service de qualité. Elles ont dû repenser leur grille en jonglant entre les réalisations personnelles qu'elles pouvaient être capables de produire et les émissions reprises à d'autres télévisions locales. Elles ont ajusté leur offre à tous leurs publics cibles, du grand public, déjà fidèle aux journaux télévisés et très demandeur d'informations en rapport avec la crise – je pense au direct de 11h00 sur les statistiques de sciensano du jour –, aux familles, et spécialement les enfants, nouveaux spectateurs à des plages horaires inhabituelles pour eux.

Leur mission de proximité est récompensée par les retours plus que positifs en termes d'audience, que ce soit au niveau des programmes télévisuels proprement dits ou au niveau de leurs produits dérivés, les pages Facebook et les sites web. À titre d'exemple, la fréquentation de la page internet d'Antenne Centre a fait un bon de 700 %! Ce recours assidu aux multimédias est d'ailleurs un des enseignements majeurs pour les douze télévisions locales à l'heure où elles vont entamer leur déconfinement. Un autre enseignement réside dans les bienfaits du télétravail qui pourrait constituer un nouvel axe de fonctionnement.

Jeudi dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un plan de soutien aux médias et aux journalistes, en quatre points. Le premier consiste en un financement d'une campagne de communication d'intérêt public dans les différents médias, à hauteur de 1 383 043 euros afin de répondre à la baisse de leurs revenus publicitaires. Le deuxième est la mobilisation d'une enveloppe financière supplémentaire de trois millions d'euros pour venir en aide aux entreprises de presse, sous certaines conditions telles que le maintien de l'emploi et le non-versement de dividendes en 2020. Le troisième porte l'augmentation de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Fonds pour le journalisme à destination des journalistes indépendants, eux aussi fortement touchés, à hauteur de 550 000 euros. Enfin, le quatrième point porte sur la commande d'un audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone pour faire muter le secteur vers un modèle économique moins dépendant des revenus publicitaires.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous préciser quelle sera la ventilation de ces aides entre les différents médias et plus spécifiquement les moyens qui seront alloués aux télévisions locales, acteurs importants du paysage de l'information et de proximité – j'ai déjà eu l'occasion de nombreuses fois de le souligner – et dont le contexte actuel menace la viabilité? Dans le cadre de ce plan, le gouvernement s'engage à acheter des espaces publicitaires pour une large campagne de

communication d'intérêt public. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur leurs contenus, leurs messages, ainsi que la forme éventuellement privilégiée?

Mme Sabine Roberty (PS). – Depuis le début de la crise sanitaire, tous les médias accusent d'importantes pertes liées, notamment, à la baisse des revenus publicitaires. Or l'indépendance financière des médias est un enjeu majeur pour assurer leur pérennité. Ainsi, la crise actuelle met en lumière la forte dépendance du secteur à la publicité. À ce titre, le gouvernement, à la suite de concertations avec le secteur, a adopté ce 30 avril un plan d'aide aux médias comprenant non seulement des mesures de soutien pour répondre à la baisse des revenus publicitaires, mais aussi une réflexion sur un modèle économique permettant au secteur de sortir de cette dépendance. En effet, la dernière mesure du plan présenté par le gouvernement a pour objectif de permettre la transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité et de dresser les conditions nécessaires à cette mutation en vue d'adopter un modèle plus résilient.

Madame la Ministre, selon quel calendrier prévoyez-vous cet audit du marché publicitaire francophone? Avez-vous déjà une estimation du coût que ce projet représentera? Au-delà de l'étape nécessaire d'objectivation et d'état des lieux de la situation, disposons-nous déjà de pistes de réflexion sur des solutions de rechange qui permettraient de nouvelles recettes et contribueraient ainsi à libérer les médias de cette dépendance? Une analyse des alternatives et pratiques intéressantes qui fonctionnent dans d'autres pays est-elle envisagée?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames, Messieurs, je me réjouis, comme vous, que le gouvernement se soit accordé, le 30 avril dernier, sur un ensemble de mesures qui constitue un assortiment que nous avons voulu équilibré: équilibré entre le court terme et le long terme, et équilibré entre un soutien aux médias et un coup de pouce aux journalistes les plus précarisés.

Je vais répondre à vos questions mesure par mesure. La première concerne l'achat d'espaces publicitaires afin de réaliser des campagnes de communication institutionnelle. Le montant alloué à cette mesure, un peu moins de 1,4 million d'euros, a été calculé sur la base des tarifs communiqués par les différentes régies publicitaires à mon cabinet. Ces tarifs, je le précise, ne contiennent pas les remises accordées habituellement à ce genre de communication. Nous avons demandé les prix pleins dans le but de soutenir le secteur. La ou les thématiques des campagnes seront déterminées collégialement par le gouvernement. Nous nous sommes également laissé la possibilité de moduler la ou les campagnes en découplant par

exemple la campagne qui serait menée en presse écrite de celle qui serait diffusée en audiovisuel, ou en s'adressant aux niveaux national ou local de manière différenciée. Quant à l'agenda pour mettre en œuvre cette mesure, il va de soi que nous souhaitons avancer le plus rapidement qu'il nous sera possible de le faire, étant donné qu'il s'agit d'une mesure d'aide d'urgence.

La deuxième mesure concerne donc une enveloppe de trois millions d'euros, constituée pour aider les médias dont la viabilité est menacée par la crise du Covid-19. Aucun média n'est exclu a priori, mais il faudra, en effet, pouvoir prouver que la viabilité du titre ou du service est menacée en raison de la crise. Les autres critères que nous avons définis visent d'une part à s'assurer que la chute des revenus est bien due à la crise sanitaire, et d'autre part que tout a été et sera fait pour maintenir l'emploi, et enfin qu'aucun dividende ne sera versé aux actionnaires pour 2019. Un formulaire sera effectivement mis en ligne, sur le même principe que ce qui a été élaboré dans d'autres secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quant à la répartition de l'enveloppe, elle fera également l'objet d'une décision du gouvernement en fonction des demandes introduites.

La troisième mesure permet un soutien aux journalistes les plus touchés par la crise du Covid-19, c'est-à-dire les journalistes indépendants et les statuts assimilés. Nous avons prévu 550 000 euros pour un soutien dont le principe est similaire à celui du Fonds pour le journalisme, à savoir une aide à la production de sujets de qualité. Les modalités exactes du mécanisme sont en cours d'élaboration. Nous avons à cœur, toutes et tous, d'atteindre les journalistes qui en ont besoin, quels que soient les secteurs qu'ils couvrent ou quelle que soit leur spécialité – la presse écrite ou l'audiovisuel – les photographes, les journalistes ou les caméramans.

Enfin, la quatrième mesure est plus structurelle, ce qui explique qu'elle ne soit pas financée par le Fonds d'urgence. La crise sanitaire a agi comme un révélateur des fragilités du secteur, et notamment dans sa dépendance aux revenus publicitaires. Le lancement de l'audit du marché publicitaire en Belgique francophone, un des projets de notre DPC, nous a donc paru évident. Évident, car il nous permettra d'avoir la vision la plus objective possible de la situation pour prendre des décisions pertinentes et adéquates. Nous voulons lancer cet audit rapidement, et mon cabinet travaille d'arrache-pied pour en élaborer le cahier des charges pour le marché public. Je pense qu'il est prématuré d'évoquer dès maintenant des nouveaux modèles. Je préfère attendre les conclusions de l'audit et examiner dans l'intervalle les pistes et les bonnes pratiques qui sont à l'œuvre à l'étranger. Il n'y a pas d'intérêt à réinventer la roue.

M. Olivier Maroy (MR). – Je commence par l'aide d'urgence aux pigistes, car ils connaissent

le plus de difficultés. La réalité pour bon nombre de ces journalistes free-lance est que tout s'est arrêté et qu'ils n'ont plus de boulot. Pour eux, c'est presque une question de survie. Augmenter la dotation du Fonds pour le journalisme est une bonne idée, mais cette mesure va prendre des mois, ce qui ne leur permettra pas de mettre des victuailles dans leurs frigos dans la semaine ou le mois. Leur futur proche me préoccupe. Ne faudrait-il pas réfléchir à un système d'avances?

L'achat d'espaces publicitaires est une bonne idée. Je m'interroge toutefois sur leur répartition. Apparemment, elle est déjà effectuée puisque vous avez demandé les tarifs aux régies publicitaires. J'imagine que vous en avez calculé le coût, mais vous n'êtes pas très volubile à ce sujet. J'espère que les médias alternatifs ne seront pas mis de côté. Je pense par exemple à l'excellent magazine «*Wilfried*», qui doit être soutenu.

Je suis un peu déçu des réponses fournies sur l'enveloppe de trois millions d'euros. Des balises sont édictées, mais vous ne me dites pas si la RTBF y a droit ou non, étant donné que sa survie n'est pas menacée. Quid de RTL-TVI, qui ne dépend pas du législateur? J'aurais souhaité des réponses plus claires, mais, globalement, je ne vais pas faire la fine bouche étant donné l'excellente décision prise par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la dernière mesure, l'audit publicitaire qui faisait partie de nos propositions. Je vous livre un conseil: lorsque notre Parlement s'est penché sur le contrat de gestion de la RTBF, beaucoup ont déclaré qu'elle bradait ses prix. Il faut qu'elle accepte d'ouvrir ses livres de comptes. Si vous voulez bénéficier d'une étude objective, les acteurs doivent jouer le jeu, ce qu'ils ont refusé de faire jusqu'à présent.

M. Benoît Dispa (cdH). – Merci, Madame la Ministre pour ces éléments de réponse. À l'instar de M. Maroy, j'éprouve une déception sur certains points, car des questionnements subsistent, plus particulièrement en ce qui concerne les conditions d'éligibilité aux indemnités en cas de recettes. Les critères m'apparaissent extrêmement restrictifs. Il faut être une entreprise de presse dont la viabilité est menacée, mais qui continue cependant à fonctionner de manière optimale sans impact sur l'emploi. Ces critères extrêmement restrictifs équivalent à la quadrature du cercle. Si vous vous inspirez des formulaires existant pour d'autres secteurs, je suis encore moins rassuré.

Vous annoncez un audit sur la dépendance à l'égard des recettes publicitaires. Nous évaluerons les résultats en temps voulu, mais à ce stade-ci, je ne suis pas tout à fait convaincu par la capacité de faire émerger un nouveau modèle économique, car ce que vous avez annoncé ne laisse rien présager de très concret. Je voudrais suggérer quelques pistes de réflexion à cet égard. Je pense que si l'on souhaite diminuer la dépendance à l'égard des recettes publicitaires, il faudra nécessairement reconfigurer le dispositif de l'aide à la presse. Je

suggère également de procéder à une mutualisation des coûts dans le processus de transformation digitale. Je pense que chaque éditeur de presse est confronté à ses propres difficultés et les pouvoirs publics pourraient encourager à mettre à jour l'ergonomie de l'offre digitale des différents opérateurs de presse. Cette transition est nécessaire et est remise en question notamment lorsque nous apprenons que les radios indépendantes risquent de renoncer purement et simplement à leur transition vers le *digital audio broadcasting* + (DAB+).

Je vous invite aussi à encourager les partenariats entre les différents acteurs, comme cela s'est fait en France. Ce processus mériterait de retenir l'attention de la Communauté française. Enfin, il est intéressant d'encourager l'abonnement digital, en particulier auprès des segments de la population qui pourraient y trouver un intérêt. Cela pourrait constituer aussi bien un levier d'éducation aux médias qu'un coup de pouce économique. Je ne manquerai pas de revenir sur certaines de ces pistes dans les prochaines semaines pour, qu'au-delà de l'aide d'urgence, nous puissions apporter un réel soutien structurel à ce secteur qui en a bien besoin.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je vois le jeu d'équilibriste auquel vous avez dû vous prêter. Nous aurions tous regretté des mesures à trop court terme ou qui n'auraient visé que les sociétés des médias sans pouvoir être répercutées dans la poche des journalistes. La restriction, par exemple, sur la question des dividendes aux actionnaires est la bienvenue. Tout cela s'inscrit finalement dans un redéploiement des médias, mais aussi de l'économie qui crée de l'emploi ici et maintenant ainsi que de la valeur ajoutée à notre secteur des médias.

J'apprécie la proposition de M. Dispa en faveur d'une plus grande collaboration entre les médias. Nous en avons vu émerger des exemples dans d'autres pays. En France, par exemple, des journalistes solidaires, comme ils se sont appelés, ont beaucoup contribué, notamment dans tout ce qui est de la lutte contre les *fake news*, pour essayer d'agir dans la même direction. Ce sont certainement des initiatives à encourager. Je pense qu'il y aura un véritable travail de pression sur le gouvernement fédéral pour le statut des travailleurs du secteur des médias. Pour ce faire, je compte sur mes collègues parlementaires au fédéral et sur votre aide dans les instances où vous pouvez intervenir. Je me réjouis de la rapidité d'application de ces mesures. Comme vous le dites, c'est aujourd'hui que nous devons agir d'urgence pour le secteur médiatique.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, il y a urgence. Le groupe socialiste salue les premières mesures que vous prenez. Comme les autres membres du gouvernement, comme tous les décideurs, je pense que vous voudriez aller plus loin, plus vite et plus fort. Je vous invite à

continuer à aller de l'avant. Vous trouverez auprès des parlementaires socialistes des gens constructifs qui soutiendront une action en faveur du journalisme dans une presse libre qui informe au mieux ses citoyens.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je suis au même diapason que tous ceux qui viennent de répliquer. Je voudrais rappeler les propos de Karim Ibourki, le président du CSA, qui fait remarquer que la crise fait ressortir avec une acuité toute particulière le déséquilibre entre les moyens entre les médias nationaux et les GAFAs pour les revenus publicitaires et la régulation. Il est grand temps de rééquilibrer les choses et de faire contribuer ces géants du web à la sortie de crise.

1.46 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «“Infodémie” et fake news dans la crise du Covid-19»

M. Olivier Maroy (MR). – «Nous ne combattons pas seulement une épidémie, nous combattons une «infodémie». Ces propos sont ceux du directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Par «infodémie», l'OMS entend «une surabondance d'informations, certaines exactes et d'autres non, qui fait qu'il est difficile de trouver des sources dignes de confiance et des conseils fiables lorsque la population en a besoin.»

Dans ce contexte particulièrement angoissant, où les citoyens sont à la recherche de réponses à leurs questions, vous aurez sans doute été frappée, voire effarée, par l'avalanche de *fake news* et autres bobards qui déferlent sur internet et en particulier sur les réseaux dits sociaux. Jamais sans doute la désinformation n'avait atteint de tels sommets. Épinglons notamment les théories du complot sur une possible fabrication du virus comme arme biologique par les Chinois ou les Américains, le probable lien entre le Covid-19 et la 5G, le prétendu cannibalisme des Chinois, l'affirmation erronée selon laquelle l'ail protège du coronavirus, etc.

Si certaines de ces *fake news* prêtent à sourire, elles sont surtout potentiellement dangereuses. Certaines alimentent la xénophobie et d'autres mettent directement la santé des citoyens en danger. Épinglons par exemple l'utilisation de pseudo-médicaments et pseudo-traitements, les pseudo-remèdes, la prétendue immunité obtenue en ingérant certains aliments ou drogues, et j'en passe. Ces désinformations sont dangereuses, car elles peuvent avoir des conséquences dramatiques.

Heureusement, la riposte semble progressivement s'organiser. Les utilisateurs de Facebook

qui ont réagi ou commenté une *fake news* liée au Covid-19 reçoivent désormais sur leur fil d'actualités un message d'alerte renvoyant vers le site de l'OMS. C'est la première fois qu'un réseau social – de surcroît le premier de la planète, avec plus de deux milliards d'utilisateurs – se dote d'un tel mécanisme décliné dans toutes les langues. La plateforme assure par ailleurs avoir intensifié la suppression pure et simple des contenus problématiques. Le problème, c'est que cela prend apparemment 3 semaines en moyenne (d'après une ONG).

Facebook n'est pas la seule plateforme à tenter de faire la chasse à la désinformation. YouTube affiche lui aussi un bandeau renvoyant vers le site de l'OMS en dessous de chaque vidéo traitant du Covid-19.

Lors de la précédente réunion de notre commission il y a deux semaines, vous aviez évoqué les «nombreuses initiatives prises par la RTBF et l'ensemble des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles» pour lutter contre les *fake news*. Toutefois, vous n'avez ni précisé ni détaillé – faute de temps – quelles étaient ces initiatives. Pouvez-vous me dire ce qui a précisément été mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre cette «infodémie» et la propagation de la désinformation durant cette crise du Covid-19? La plateforme Faky de la RTBF a-t-elle été mise à contribution dans ce contexte particulier? La Fédération Wallonie-Bruxelles ou la RTBF a-t-elle communiqué en direction de la population concernant l'existence de cette plateforme dont on se souvient que les débuts ont été quelque peu agités? A-t-on constaté une augmentation de l'utilisation de cette plateforme par la population pendant la crise du Covid-19?

Pour finir, que pensez-vous des initiatives de Facebook et YouTube concernant l'envoi d'un message aux internautes ayant consulté des *fake news* et les renvoyant vers le site de l'OMS? Pensez-vous que ce genre de pratiques pourrait constituer une piste de solution pour lutter à long terme contre toutes les désinformations?

La France et l'Allemagne se sont dotées d'une législation spécifique pour combattre la désinformation. Est-ce selon vous une voie à suivre? Cela fait-il partie du spectre d'idées auxquelles vous pensez, sachant que vous aimez beaucoup la consultation? Quelles sont vos éventuelles autres pistes de réflexion?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je le répète souvent, les *fake news* constituent un problème réel et il est absolument nécessaire de les combattre, *a fortiori* lors d'une crise telle que celle que nous traversons en ce moment. Ce n'est cependant pas au gouvernement d'instaurer des structures pour lutter contre les *fake news* et «contrôler» l'information. J'utilise ce

terme à dessein afin de souligner le paradoxe. L'exemple récent de la France le montre bien: le gouvernement français a dû revenir sur l'initiative «Desinfox Coronavirus» qu'il avait mise en place. Cette page était alimentée par des articles de presse qui vérifiaient des informations autour du coronavirus. Mais les médias dont les articles étaient référencés, à savoir «*Le Monde*», l'Agence France Presse ou encore France Info ont légitimement estimé que «l'État n'est pas l'arbitre de l'information». D'après eux, il s'agissait donc d'un mélange des genres qui n'était pas souhaitable.

Un premier soutien à apporter en Fédération Wallonie-Bruxelles consiste donc à donner aux rédactions les moyens de valoriser et de soutenir les journalistes et les équipes qui, au quotidien, luttent contre la désinformation et le fléau des *fake news*. Cependant, la lutte contre les fausses informations passe également par l'éducation aux médias au bénéfice de tous les citoyens, quel que soit leur âge. Cette éducation aux médias fait partie de nos missions et de notre feuille de route. Ce sera clairement un chantier majeur de cette législature.

En Belgique, la plateforme Faky est, elle aussi, mise à contribution dans cette crise. Cette plateforme indexe quotidiennement, via des flux RSS, des articles de *fact-checking* produits par la RTBF ou par des partenaires d'envergure comme France Info, «*Le Monde*» ou France 24. Entre le 7 avril et le 6 mai, Faky a attiré plus de 2500 internautes, soit quatre fois plus que deux mois auparavant.

Enfin, puisque vous me posez la question, je voudrais vous dire que j'ai pris connaissance des initiatives prises par les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix) pour lutter contre les *fake news*. J'espère que ces canaux de diffusion, qui sont aujourd'hui de grands vecteurs de circulation des *fake news*, poursuivront leur prise de conscience quant aux responsabilités qu'ils ont et au rôle qu'ils pourraient globalement jouer pour endiguer le phénomène.

M. Olivier Maroy (MR). – Au risque de vous étonner, je suis satisfait, Madame la Ministre. Vous avez parfaitement répondu aux questions que je vous ai posées. Je suis d'accord avec vous sur le fait que l'État ne doit pas être l'arbitre de la désinformation. Je n'ai d'ailleurs jamais demandé que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou que la ministre des Médias fassent la chasse aux *fake news*. Il faut en effet donner aux rédactions les moyens de mener cette chasse.

Je veux saluer l'initiative Faky prise par la RTBF. Par ailleurs, le matin, dans la tranche commune en radio, une séquence présentée par Johanne Montay consiste à démonter une *fake news*. D'autres journalistes de mon ancienne maison sont spécialisés dans le démontage des *fake news*, comme Himad Messoudi. Je trouve que des

initiatives comme celles-là doivent être encouragées.

Dans le soutien que la Fédération Wallonie-Bruxelles apportera aux médias, je propose qu'elle prévoie, dans le futur décret sur les aides à la presse, un mécanisme de majoration des aides pour les rédactions qui mettent sur pied en interne un processus de *fact-checking* et de démontage des fausses infos. Cela pourrait encourager un journalisme de qualité, pédagogique et utile pour la société.

En ce qui concerne les initiatives des GAFAM, je ne suis pas un admirateur de ces multinationales auxquelles le PTB semble confier beaucoup d'argent en ce moment. J'espère comme vous que cet effort sera poursuivi. Il est effarant de voir les bobards que les gens partagent.

Vous avez aussi raison de dire que ce sont peut-être les personnes un peu plus âgées, comme moi, qui ont le plus besoin d'une éducation aux médias. Les jeunes sont loin d'être idiots et qu'ils maîtrisent généralement beaucoup mieux les codes des nouveaux médias. D'ailleurs, les jeunes ne sont plus sur Facebook. Cette éducation est la clé de beaucoup de choses et nous vous soutiendrons donc à 300 %.

1.47 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la charte “Unstereotype communication” de l'Union belge des annonceurs»

M. Olivier Maroy (MR). – En janvier 2019, l'Union belge des annonceurs (UBA), en collaboration avec le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA), publiait une charte intitulée «*Unstereotype communication*» pour des publicités sans stéréotypes. Par cette charte, le secteur publicitaire belge reconnaît son importance sociétale et entend insuffler plus de diversité et d'inclusion dans la communication commerciale. La charte comprend une série de conseils concrets, tant en termes de communication externe que de politique interne. Elle évoque par exemple la possibilité de créer des campagnes générales où des groupes minorisés se sentent concernés, de soumettre les campagnes à un public-test représentatif de la société, de composer une équipe de campagne plus diversifiée, de former le personnel ou encore d'adopter une politique de lutte contre les discriminations au sein même de l'entreprise.

Un an après le lancement de cette charte, constatez-vous une amélioration concernant la présence de stéréotypes dans les publicités? Quel bilan peut-on tirer? Un suivi officiel de l'application de cette charte a-t-il été réalisé?

Quel regard portez-vous sur la demande exprimée par certains de transformer cette charte en un instrument contraignant permettant de sanctionner les éventuels abus? Quelles sont les autres initiatives qui pourraient être soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre la présence de stéréotypes dans le récit publicitaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai pris note de l'intérêt récent que les annonceurs belges portent à la lutte contre les stéréotypes de genre. Je ne peux que m'en réjouir, consciente toutefois que cet intérêt répond principalement à un enjeu stratégique et commercial pour les annonceurs.

Rédigée en collaboration avec le CSA, la charte «*Unstereotype Communication*» publiée le 29 janvier 2019 par l'Union belge des annonceurs constitue un texte de référence pour ce secteur. Mais elle représente aussi un engagement moral des 347 annonceurs belges membres de cette organisation à mettre en place des pratiques permettant de réduire la présence de stéréotypes de genre dans les communications commerciales. Un premier bilan pourra d'ailleurs être réalisé cette année à l'occasion de la parution du «*Baromètre diversité & égalité*» du CSA, consacré à la publicité en radio.

Cette charte est le produit de l'autorégulation du secteur des annonceurs, lequel se situe en dehors du champ de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du CSA en particulier, dont la législation s'adresse aux éditeurs qui diffusent la publicité et non aux marques ou aux agences qui les conçoivent. Il est cependant clair que le secteur des médias et la question des stéréotypes seront abordés dans la constitution du plan «Droits des femmes». Des pistes peuvent donc être reprises dans l'élaboration de ce plan pour travailler à la question des stéréotypes dans les médias de manière complémentaire à ce qui se fait déjà aujourd'hui.

M. Olivier Maroy (MR). – Je ne vois pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que, même si on n'est évidemment pas dupe sur les intentions des annonceurs, prenons la nouvelle positivement! Comme vous le dites, il s'agit d'un texte de référence, d'un engagement moral. Les choses avancent donc dans le bon sens, mais il est vrai qu'il y a encore beaucoup de travail.

1.48 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan de la nouvelle signalétique pour les films au cinéma»

M. Olivier Maroy (MR). – Le nouveau système de classification des films est entré en vigueur le 8 janvier dernier dans les cinémas belges. Il aura fallu être patient, puisque l'ancien système, dépassé et impraticable, datait d'une loi de 1920. L'une des difficultés aura été de parvenir à un dispositif identique dans tout le pays et d'éviter que chaque Communauté n'adopte sa propre signalétique. Nous y sommes arrivés et je m'en réjouis.

Cinecheck n'est plus un système de contrôle refusant aux mineurs l'accès aux salles, mais plutôt un système de recommandation basé sur la responsabilisation de tous: parents, distributeurs et exploitants de salles. La nouvelle philosophie est donc de permettre au spectateur de savoir à quel public s'adresse chaque film et de lui fournir des repères essentiels sur son contenu.

Concrètement, la nouvelle classification Cinecheck comprend six pictogrammes liés au contenu: violence, sexe, angoisse, discrimination, drogue et langage grossier. Il comprend également sept catégories d'âge: tous âges admis, 9, 12, 14, 16 et 18 ans. Dans la question écrite, j'ai mentionné d'autres sources qui ajoutent des catégories d'âge différentes. Il s'agit d'une erreur. Dans son communiqué de presse, Mme Greoli avait en réalité omis deux catégories d'âge. Cela a induit en erreur quelques journalistes.

Le dispositif actuel est beaucoup plus précis que l'ancien et ses catégories Enfants admis (EA) ou Enfants non admis (ENA). Ce système est inspiré du système néerlandais «*Kijkwijzer*» qui a fait ses preuves aux Pays-Bas. Les distributeurs eux-mêmes doivent désormais remplir un questionnaire et le logiciel détermine ensuite les pictogrammes à apposer sur toutes les communications. Les plaintes peuvent être introduites par toute personne qui estime la classification erronée. La Commission des plaintes peut imposer une reclassement et même une amende.

Madame la Ministre, cinq mois après l'entrée en vigueur de ce nouveau système, quel bilan provisoire pouvez-vous en tirer? Les distributeurs remplissent-ils leur rôle jusqu'ici avec honnêteté en complétant correctement le questionnaire? Quels sont les retours à ce sujet? Des plaintes auprès de la commission ad hoc ont-elles déjà été déposées concernant une éventuelle mauvaise signalisation?

Le 4 décembre dernier, vous m'annonciez qu'une réflexion était en cours sur l'idée de calquer la télévision sur ce nouveau modèle utilisé au cinéma. Où en est-on aujourd'hui dans cette réflexion? Je l'ai dit et le répète, je suis persuadé qu'il n'est pas intelligent d'avoir un système différent pour les salles de cinéma et la télévision. Il serait plus cohérent d'adopter la même signalétique dans les deux cas. Cela ne doit pas être compliqué. En ce qui concerne la télévision, il suffit de voir cela avec le Conseil supérieur de

l'audiovisuel (CSA).

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous comprendrez qu'il est encore un peu tôt pour tirer un premier bilan d'un système qui a été lancé le 8 janvier 2020. Sachez qu'une évaluation du système est formellement prévue après l'année pilote. Concernant les tranches d'âge, je vous confirme qu'il y a bien sept catégories d'âge, qui sont les suivantes: tout public, 6, 9, 12, 14, 16 et 18 ans.

Le questionnaire que doivent remplir les distributeurs de films comprend 60 questions réparties selon les différentes catégories de contenus. Les distributeurs ne doivent pas nécessairement répondre à toutes les questions, dans la mesure où une première question permet de régler rapidement les cas de productions ne contenant aucun élément sensible. Le questionnaire est également doté de raccourcis, si bien qu'en fonction de sa réponse à certaines questions clés, l'encodeur peut être renvoyé directement plus loin dans le questionnaire pour lui permettre de gagner du temps. Les questions sont formulées de la manière la plus claire et la plus précise possible, afin précisément de veiller à laisser le moins de place possible à la subjectivité de l'encodeur – c'est-à-dire le distributeur. Les retours des distributeurs eux-mêmes et ceux que nous avons pu percevoir de la *Belgian Entertainment Association* (BEA) sont positifs. Lorsque les distributeurs sont confrontés à des questionnements lors de l'encodage, ils s'adressent directement au helpdesk du détenteur hollandais de la licence, NICAM, qui les guide pour répondre adéquatement au questionnaire. Ce soutien est très apprécié des distributeurs. D'une manière générale, les distributeurs sont satisfaits du nouveau système et des classifications issues de leurs encodages.

Concernant le nombre de plaintes dont est saisie la commission des plaintes, à ce jour, une seule plainte a été déposée à l'encontre de la classification du film «*Lucky*» d'Olivier Van Hoofstadt. Le film était initialement réservé à un public de «+9 ans» avec le pictogramme de «contenu angoisse». Une solution consensuelle a pu être rapidement trouvée, sans que la Commission des plaintes ait eu à se prononcer, grâce à la procédure de médiation qui est prévue par la réglementation. Cette médiation a abouti à une reclassification de ce film en «+12 ans» avec les pictogrammes de «contenu violence» et de «langage grossier».

En ce qui concerne l'idée de calquer la télévision sur ce nouveau modèle utilisé par le cinéma, cette réflexion se poursuit dans le cadre du processus que nous menons au sujet de la transposition de la directive «Services de médias audiovisuels» (SMA), dont le nouvel article 6bis relatif à la protection des mineurs impose l'insertion de descripteurs de contenu.

Dès lors, en concertation avec les éditeurs de services, nous examinerons l'opportunité d'étendre le système «Cinecheck», en tenant compte de sa praticabilité, qui dépend notamment du nombre de programmes diffusés par les éditeurs.

M. Olivier Maroy (MR). – Je suis fier de vivre dans un pays qui, de temps en temps, ose changer les vieilles habitudes et qui mise parfois aussi sur la responsabilisation, car là réside la philosophie du système. Auparavant, c'était un peu le bâton. C'était complètement dépassé. Aujourd'hui, vous pouvez voir le film au cinéma, mais aussi en streaming, en *video on demand* (VOD), en *subscription video on demand* (SVOD), etc. Cela n'avait plus aucun sens. C'est donc un bel outil, mais il est encore beaucoup trop peu connu. En préparant cette question, j'ai rencontré plusieurs difficultés. D'abord, je voyais des sources qui parlaient, pour les unes, de 5 catégories d'âge et, pour les autres, de 7 catégories d'âge. C'est quand même un peu surprenant. Cette information est d'ailleurs toujours en ligne sur www.culture.be, elle figure notamment dans le communiqué de presse de Mme Alda Greoli qui, juste après le vote au Parlement, parle des catégories tous âges, 6+, 9+, 12+, 16+, et qui oublie donc deux catégories. Peut-être que les services pourraient retirer ce communiqué du site internet. C'est pour la petite anecdote: tout le monde fait des erreurs, moi y compris. En d'autres termes, je pense qu'il faudrait une campagne de communication. On dispose d'un peu plus de temps que d'habitude étant donné que les cinémas ne rouvriront malheureusement pas leurs portes tout de suite.

À titre de comparaison, aux Pays-Bas où le système existe depuis très longtemps, vous trouvez des dépliants qui sont très bien réalisés et qui expliquent le système. Pour revenir au cas de la Belgique francophone, je ne connaissais pas le site www.cinecheck.be. Lorsque j'ai tenté de le trouver sur internet, il m'a fallu une recherche de plusieurs minutes. Par conséquent, je ne suis pas tombé dessus d'instinct. Il y a donc un problème de communication auquel vous pouvez toutefois aisément remédier.

Quant à l'adoption d'un système harmonisé, incluant la télévision, cela dépend de vous. Il suffit de se mettre d'accord. Ce serait plus efficace et cela contribuerait à une meilleure visibilité et à une meilleure compréhension. Je ne vois pas pourquoi les télévisions se braqueraient sur une évolution du système. Si elles se braquent, c'est qu'elles sont malintentionnées.

1.49 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Plateformes belges de vidéos à la demande et films belges face à la crise du Covid-19»

M. Olivier Maroy (MR). – Dès l’annonce par le gouvernement fédéral de la fermeture des salles de cinéma, les distributeurs de films belges ont dû se réorganiser.

Si les sorties en salle ont été immédiatement annulées et reportées, la solution de la vidéo à la demande (VOD) s’est rapidement imposée pour certains. Des producteurs et distributeurs indépendants ont alors signé des accords avec les principales plateformes de VOD belge (VOO, Proximus Pickx, Universciné.be, etc.) pour que les films qui devaient sortir au cinéma ou qui étaient en salles au moment du *lockdown* soient rendus disponibles sur ces plateformes. Concrètement, chaque film est proposé en téléchargement légal moyennant le paiement de quelques euros. Cette rentrée d’argent pour les producteurs et distributeurs ne compense évidemment pas entièrement les pertes dues à la fermeture des cinémas, mais amène toutefois une rentrée financière bienvenue.

Ces films viennent compléter l’offre déjà existante sur la plateforme Uncut, la nouvelle plateforme belge du cinéma indépendant. Arrivée sur le marché en 2018, elle fonctionne sur le modèle de Netflix avec un abonnement mensuel permettant de visionner les films de son catalogue. Les films visibles sur Uncut ne sont donc pas accessibles à la pièce comme sur Universciné. C’est ce que l’on appelle le *Subscription video on demand* (SVoD), la vidéo à la demande et par abonnement. Précisons qu’Uncut a pour objectif de mettre en valeur des films indépendants belges, et aussi plus généralement européens, des films de qualité comme ceux des frères Dardenne ou de Bouli Lanners qui occupent une place de choix sur cette plateforme.

Comme le dit le dicton, «le malheur des uns fait le bonheur des autres»: si le confinement a plongé des milliers d’acteurs économiques dans le désarroi, pour le secteur de la VOD et SVoD, en revanche, engouement rime avec confinement.

Selon une enquête réalisée chez nos voisins français, depuis le début du confinement, le nombre d’abonnés aux plateformes de streaming a grimpé de 10 % et Netflix fait carrément un bond de plus de 20 %. Conséquence logique de ce nouvel engouement, les téléchargements illégaux sur internet ont baissé.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle actuellement les plateformes belges de VOD, comme Uncut ou Univerciné, qui mettent en valeur les films belges et des films d’auteur? Ces deux plateformes ont récemment annoncé leur prochaine fusion sous la dénomination «Sooner».

Disposez-vous de données chiffrées concernant le nombre d’abonnés aux plateformes VOD et

SVoD en Fédération Wallonie-Bruxelles? Remarque-t-on chez nous aussi une diminution des téléchargements illégaux?

La directrice générale adjointe du Centre du cinéma et de l’audiovisuel (CCA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé le lancement d’une campagne média pour faire vivre les films belges en période de confinement. Cette campagne a-t-elle été lancée? Si oui, quel bilan en tirez-vous? Envisagez-vous d’autres initiatives afin de soutenir les films belges en cette période particulièrement difficile?

Plus généralement, au-delà de la crise que nous traversons, comment voyez-vous l’évolution du secteur de la VOD et SVoD et faut-il craindre qu’il finisse, à terme, par phagocytter le secteur des salles de cinéma? Selon vous ces deux secteurs sont-ils opposés ou complémentaires pour la diffusion des films?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je voudrais d’abord profiter de votre question pour saluer le Centre du cinéma et de l’audiovisuel (CCA) qui, depuis le début de la crise, a travaillé d’arrache-pied pour trouver des solutions afin de limiter au mieux l’impact de la crise dans le secteur du cinéma.

La Fédération Wallonie Bruxelles soutient, depuis sa création, la plateforme web consacrée au cinéma indépendant, «Univerciné», dont «Uncut» est la version par abonnement. Le soutien annuel s’élève à 60 000 euros. Les autres plateformes belges, Voo et Proximus, contribuent au financement des films produits par des producteurs de la Fédération, ce qui inclut des films belges et étrangers, en vertu du décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (décret «SMA»).

Je ne pense pas qu’il faille opposer cinéma et vidéos à la demande. Ces modes de diffusion sont étroitement liés. Il apparaît toujours clairement que la salle de cinéma est le tremplin idéal pour le démarrage de la carrière d’un film. Mais la vidéo à la demande est, ensuite, un complément adéquat: elle permet de poursuivre l’exploitation d’un film au profit de publics qui n’ont pas pu accéder aux salles au moment de la sortie du film ou que le cinéma parvient à atteindre plus difficilement.

Il est difficile de connaître les chiffres de fréquentation des plateformes VOD, mais les échos récents que nous en avons sont plutôt positifs. Les spectateurs semblent s’être tournés vers elles depuis le confinement, à l’instar de la plateforme gratuite Auvio de la RTBF.

Je terminerai mon propos par la campagne de promotion «Le cinéma belge à la maison», orchestrée par le CCA. Cette campagne a été lancée

exactement une semaine après le début du confinement. Le site internet www.lecinemabelgealamaison.be renvoie vers les différentes plateformes nationales. Celles-ci diffusent des films belges qui n'étaient pas encore sortis sur les écrans ou dont l'exploitation en salle a été stoppée par le confinement. Le site a été accompagné d'une campagne publicitaire en radio, en presse écrite, ainsi que sur Facebook et Instagram. La RTBF s'est également jointe à l'opération en consolidant son offre de films belges, en linéaire et sur Auvio. Les résultats de la campagne sont positifs à plus d'un titre. On peut notamment souligner les belles performances des films belges, particulièrement les comédies, en regard des autres films sur les plateformes correspondantes.

À l'heure actuelle, le CCA travaille à une campagne en vue de la réouverture des cinémas, au profit des films belges et des films d'art et d'essai dans leur ensemble.

M. Olivier Maroy (MR). – Vivement que les salles de cinéma puissent rouvrir. Nous l'espérons tous; personnellement cette ambiance me manque, car j'adore aller au cinéma. Je trouve cela bien plus gai que de regarder un film sur une plateforme même si, comme tout le monde, il m'arrive de passer des soirées à «bingewatcher» des séries. Je viens de regarder une série que j'avais loupée, *Borgen*. Une série vraiment géniale dont une quatrième saison devrait voir le jour en 2022 grâce à Netflix.

Netflix et ce genre de plateformes sont en train de faire leur beurre. On ne peut quand même pas leur en vouloir, mais en tout cas, elles profitent de la situation. Un peu de solidarité serait bienvenu, puisqu'elles font évidemment de bons chiffres d'affaires en ce moment. Le nombre d'abonnés augmente. Peut-être pourraient-elles, au moment du déconfinement, se montrer solidaires en augmentant volontairement, sans qu'on les y oblige, leur quota d'aide à la production.

Vous parliez de la campagne de promotion sur le cinéma belge à la maison: je l'ai loupée, je ne l'ai pas vue. Je ne sais pas s'il y a eu beaucoup de spots, c'est passé un peu inaperçu. En revanche, j'ai effectivement pu noter que la RTBF avait consolidé son offre de films belges. Il me semble avoir vu dans la programmation le film «*Mon Ket*» que j'avais vu au cinéma.

Je pense qu'il y a là un secteur d'avenir, déjà bien lancé, qui est un vecteur très intéressant et complémentaire aux salles pour assurer la diffusion de notre cinéma.

1.50 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concertation entre le pouvoir

fédéral et les entités fédérées sur les ventes de radiofréquences»

M. Benoît Dispa (cdH). – Le 11 février dernier, Madame la Ministre, nous avons évoqué le dossier de la 5G au sein de notre commission. Nous déplorions alors que le gouvernement fédéral et l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) paraissent s'engager sur le développement de la 5G sans concertation avec les entités fédérées sur la répartition du produit de la vente des radiofréquences. Vous avez alors confirmé que la Fédération n'avait en effet pas été préalablement consultée sur la proposition de l'IBPT d'octroyer des droits d'utilisation provisoires pour le développement d'une 5G destinée en priorité à des applications industrielles. Vous avez également évoqué la possibilité de saisir le Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion, d'autant que l'utilisation de ces réseaux sans accord préalable était susceptible de nuire aux intérêts financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces dernières semaines, cette stratégie du fait accompli s'est intensifiée puisqu'un opérateur de télécommunication, Proximus, a annoncé le déploiement d'un réseau 5G dans une trentaine de communes belges. Ce cavalier seul du gouvernement fédéral, de l'IBPT et de cet opérateur suscite des questions, voire de la colère parmi la population et dans le chef des exécutifs communaux, qui regrettent de ne pas avoir été consultés préalablement sur cette initiative et s'inquiètent de ses impacts sur la santé publique et l'environnement. De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles semble flouée par le développement de cette 5G parallèle aux radiofréquences qui devaient être mises en enchère à cette fin.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la concertation avec le gouvernement fédéral, notamment quant à la répartition du produit de la vente des radiofréquences? Avez-vous saisi le Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion de cette question? Une réunion a-t-elle eu lieu ou est-elle programmée? Quelles sont les voies que vous comptez solliciter pour assurer la défense des intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dossier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'attire votre attention sur le fait que ce dossier concerne l'ensemble des niveaux de pouvoir de notre pays, en ce compris nos communes. Le niveau local est en première ligne face au déploiement d'une technologie nouvelle, à large spectre d'application, en pleine période de confinement, et en dehors de toute concertation et de tout dialogue. Il n'est pas étonnant que la gestion de ce dossier suscite dès lors des interrogations légitimes auprès des mandataires locaux, mais aussi de l'ensemble des ci-

toyennes et citoyens. Je prends note du fait que Proximus a accepté de suspendre temporairement le déploiement de son réseau 5G en Wallonie pour permettre, enfin, que des discussions puissent avoir lieu avec la Région wallonne et les communes.

Le déploiement de la 5G de Proximus se fait sur des bandes de fréquence existantes, sur la base d'arrêtés royaux dont la rédaction a été gouvernée par le principe de neutralité technologique. Ce principe laisse libres les opérateurs de choisir les applications, 2G, 3G, 4G ou donc même 5 G, qu'ils entendent déployer sur le réseau concerné de communications électroniques. Si cette stratégie, tout comme celle de l'attribution de droits d'utilisation provisoires, permet de contourner l'absence d'accord entre l'État fédéral et les Communautés, elle n'offre pas aux opérateurs un réseau 5G de pleine couverture et ne constitue donc pas pour eux une solution durable.

Le 11 février dernier, je vous ai annoncé que le monitoring de l'IBPT sur la part des services de médias audiovisuels était attendu à la fin de février. Dans les faits, l'IBPT ne m'a communiqué que ce 17 avril 2020 le rapport de CapGemini Invest sur l'évolution des données mobiles liées au spectre sous licence en Belgique et l'impact de la présence des médias. En attendant ce rapport, j'ai néanmoins eu des contacts préliminaires avec mes homologues flamand et germanophone. Ce rapport de 171 pages fait actuellement l'objet d'un examen attentif par mon cabinet, mais aussi par les différents cabinets concernés dans les Communautés. À l'issue de ces analyses, une concertation aura lieu entre les Communautés et avec le niveau fédéral.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, nous sommes d'accord sur le constat que la population est inquiète. Les pouvoirs locaux sont également inquiets et mécontents. La Région wallonne semble se saisir de la question, annonçant une étude d'impact préalable. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'entends que vous examinez le rapport qui vous a été transmis et que, sur la base de l'analyse que vous en ferez, vous nouerez des contacts avec vos homologues flamands et avec le gouvernement fédéral.

Je pense en effet que la situation actuelle n'est pas saine. Il semble qu'une stratégie de contournement soit à l'œuvre et elle n'est pas satisfaisante quant au respect des autorités publiques, tous niveaux de pouvoirs confondus. Elle n'est pas non plus satisfaisante sur le plan technologique et sur celui des incidences que nous devons pouvoir analyser. Nous devons rester attentifs à ce dossier. Je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau lorsque vous aurez terminé l'analyse du rapport que vous avez reçu.

1.51 *Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-*

présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Traitement médiatique des violences faites aux femmes»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Cette question a déjà fait l'objet de plusieurs débats, y compris lors des réunions de notre commission. À titre d'exemple, le 18 novembre 2019, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer l'étude et les recommandations de l'Association des journalistes professionnels (AJP). Ces dix recommandations pour un meilleur traitement médiatique des violences faites aux femmes sont en parler; traiter les violences contre les femmes comme un grave problème de société et une violation des droits humains; veiller au choix des mots et des images; éviter la victimisation secondaire; assurer la sécurité des victimes et des témoins; bannir tout sensationnalisme et respecter les droits ainsi que la dignité des victimes et de leur entourage; donner la parole à des experts et expertes; analyser les sondages et statistiques avec prudence; présenter les victimes comme des personnes résilientes; pratiquer un journalisme de service et de solution. Nous ne pouvons que nous réjouir du travail effectué et du chemin accompli ces dernières années.

Nous nous réjouissons également que le projet Alter Égales, initié par la ministre Simonis sous la précédente législature, ait facilité cette belle avancée. Par ailleurs, la question de la signature d'une charte par les rédactions, comme en Espagne, a également été discutée. Madame la Ministre, vous indiquiez alors à ce propos «Le modèle d'une charte comme l'ont fait les Espagnols est une piste sur laquelle je vais travailler. Cette charte reprend des mesures pionnières regroupées dans la loi organique du 28 décembre 2004 qui fait du combat contre les violences de genre une grande cause nationale, avec des bureaux d'aide aux victimes, une assistance juridique et psychologique gratuite, des tribunaux spécialisés dotés de compétences civiles et pénales.»

Le 6 mars 2020, sous votre houlette, l'AJP a présenté officiellement son étude et ses recommandations. À cette occasion, vous avez annoncé vouloir soutenir «La création d'outils concrets au sein des rédactions, ainsi que la formation à cette problématique dans les rédactions et les écoles de journalisme. Je m'y engage, je vais lancer un appel à projets».

Quels sont les outils concrets que vous souhaitez créer au sein des rédactions? Pouvez-vous nous en dire plus sur l'appel à projets que vous avez annoncé? Quels moyens y seront alloués? Cette action s'inscrira-t-elle dans le cadre du plan «Droits des femmes» en cours d'élaboration ou s'agit-il d'une action spécifique?

Vous indiquiez pour le projet de charte dans un entretien paru dans «*La Libre Belgique*» du 7 mars 2020: «en Belgique, on n'en est pas encore là. Si un jour le secteur se sent prêt et me propose de rédiger une charte commune, je serais évidemment heureuse de ça. Je ne vais pas l'imposer». Alors que je me réjouissais du volontarisme de vos déclarations de novembre, ces récents propos donnent l'impression que vous êtes revenue sur votre position. Je comprends que vous ne souhaitiez rien imposer et laissiez la main au secteur. Cependant, la concrétisation se fait attendre. Comment l'expliquez-vous? Le secteur fait-il preuve de frilosité pour la mise en œuvre de cette charte? Si oui, comment comptez-vous encourager les rédactions belges francophones à envisager la concrétisation de ce projet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le 6 mars dernier, j'ai invité l'AJP à présenter une version mise à jour de ses recommandations sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes. De nombreux représentants des médias étaient présents lors de cette journée de travail, et je m'en réjouis. Un dépliant reprenant les recommandations y a été distribué. Nous aimerions développer ces recommandations. Une piste serait d'éditer un guide des bonnes pratiques destiné aux rédactions. Dans cet esprit, nous souhaitons lancer un appel à projets. Ce projet reste parmi mes résolutions, même si la crise sanitaire que nous traversons a chamboulé les échéances que nous nous étions fixées.

La nécessité d'agir n'a, hélas, pas changé. Depuis le début de cette année, au moins huit femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon, selon Stop Féminicide Belgium. En Belgique, les femmes subissent encore de nombreuses violences, qu'elles soient psychologiques, physiques, sexuelles ou institutionnelles. Il est temps que cela change. Nous avons signé la convention d'Istanbul, et nous avons des responsabilités dans sa mise en œuvre. La conférence interministérielle (CIM) des droits des femmes, mise en place pour coordonner l'action des différents niveaux de pouvoir, va, j'espère, nous permettre de faire avancer les choses au niveau politique.

Mais les médias ont aussi un rôle-clé à jouer dans la prise de conscience de la situation des femmes, dans l'explication et dans la prévention. J'ai donc toujours bon espoir qu'une charte, à l'instar de celle signée en Espagne, soit créée. Cette initiative devra cependant émaner des médias eux-mêmes. Lors de la journée du 6 mars, plusieurs rédacteurs en chef m'ont assuré qu'ils allaient se mettre autour de la table, avec l'AJP, pour rédiger un projet de charte. Mais comme vous le savez, depuis, la crise du Covid-19 a occupé la majorité du temps de tout un chacun, dans des conditions difficiles pour la plupart des mé-

dias. Mais je suis certaine que les discussions autour de cette question reprendront dès que possible.

Ces initiatives dans les médias sont évidemment en lien avec le futur plan des droits des femmes. Nous le savons, l'impact médiatique est essentiel dans la prise de conscience des rapports de domination, dans la connaissance des droits, et dans leur défense. L'action *MeToo* nous l'a prouvé, les médias doivent jouer leur rôle pour endiguer les stéréotypes, et faire en sorte que la société soit plus égalitaire, et moins violente, envers les femmes.

1.52 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise du Covid-19 sur les conditions de travail et d'emploi des journalistes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Laurent Devin (PS). – La semaine dernière, les journalistes affiliés à l'Association des journalistes professionnels (AJP) en Fédération Wallonie-Bruxelles ont reçu un questionnaire relatif à leurs conditions de travail et d'emploi durant la crise du Covid-19. Cette enquête, menée par le Laboratoire des pratiques et des identités journalistiques (LaPIJ) de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et le Centre de recherche en inclusion sociale (CeRIS) de l'Université de Mons (UMONS), réalisée par l'AJP et l'entreprise sociale Smart, vise à analyser les changements qui interviennent dans la manière organisationnelle de travailler au regard des impacts de la pandémie. Grâce aux réponses données, de façon anonyme, à la trentaine de questions posées, les responsables de la recherche disposeront d'un scan aussi réaliste que possible de la manière dont les journalistes en Fédération Wallonie-Bruxelles vivent cette crise, des répercussions sur leur emploi, leur revenu, les dispositions matérielles et psychologiques dans le cadre de leur travail et la durée qu'ils y consacrent.

Madame la Ministre, on ne peut qu'espérer pour les médias francophones belges, dont vous avez souligné l'importance et la qualité du travail tout particulièrement durant cette période de confinement, qu'ils puissent réintégrer leur rédaction, quand les circonstances seront réunies, sans casse sociale brutale. Mes questions portent donc sur ce retour. À la suite des réponses et constats mis en avant par cette enquête, quelles recommandations spécifiques au secteur des médias, presses écrite et audiovisuelle confondues, formulez-vous? À ce stade, avez-vous pu aborder ce sujet avec les représentants de l'AJP? Dans le cas contraire, envisagez-vous de les rencontrer afin de discuter avec

eux du cadre dans lequel pourraient prendre place une série de nouvelles pratiques, comme la poursuite du télétravail après la période du confinement?

Ces nouvelles mesures exigeront encore plus de flexibilité et plus de disponibilité, sans garantie en contrepartie, si nous n'y sommes pas vigilants, d'une juste rémunération pour le temps de travail presté et d'une juste protection du statut de journaliste salarié et indépendant, déjà fortement mis à mal ces dernières décennies. Il est impératif d'y apporter une attention particulière.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise du Covid-19 a fortement affecté la vie des journalistes: surcroît de travail pour les uns, diminution drastique des missions et des revenus pour les autres, adaptation des pratiques journalistiques aux consignes de distanciation physique... Les rédactions et les journalistes ont dû faire face.

L'étude que vous mentionnez a justement pour objectif d'analyser les changements survenus dans la vie professionnelle des journalistes, salariés ou indépendants, depuis l'éclatement de la crise sanitaire. Elle est menée par des chercheurs de l'ULB et de l'UMONS, à l'instar de l'étude sur le fait d'être femme et journaliste en Belgique francophone, et avec le soutien de l'AJP et de la coopérative Smart.

Cette étude est toujours en cours. Les journalistes ont jusqu'au 15 mai pour y répondre. D'après mes informations, les résultats seraient publiés dans le courant du mois de juin 2020. Il m'est donc impossible de formuler dès à présent des recommandations sur la base de résultats encore inexistantes. Je lirai toutefois avec attention les conclusions de cette étude. Elle contiendra certainement des recommandations pertinentes qui pourront être mises en œuvre par le gouvernement, dans les limites des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ne peut intervenir sur le statut social des journalistes ou leur allouer un revenu de remplacement. Nous étudierons donc ces recommandations dès qu'elles seront disponibles.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Nous partageons le même constat. Ce sera une base très pertinente. N'étant pas devin qui veut, nous attendons donc le mois de juin.

1.53 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) concer-

nant l'impact de la crise du Covid-19 sur les acteurs de l'audiovisuel»

Mme Sabine Roberty (PS). – Dans la mesure où le secteur audiovisuel est durement touché par la crise du Covid-19, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a entamé le 15 avril dernier une importante enquête afin d'évaluer objectivement l'impact de la crise sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au travers de cette initiative, le CSA entend évaluer les difficultés rencontrées par ce secteur. Bien entendu, les résultats de cette enquête permettraient d'intervenir efficacement en faveur des différents opérateurs régulés par le CSA.

Bien que cette enquête ait été entamée très récemment, avez-vous déjà eu des contacts de nature à éclairer les prochaines mesures gouvernementales de soutien au secteur? Le CSA a par ailleurs reçu pour mission de recenser les décisions pertinentes prises au sein des autres États membres de l'Union européenne. Bénéficiez-vous déjà de son analyse en la matière? Disposez-vous de plus amples informations sur les difficultés de la presse audiovisuelle et radiophonique mises en lumière par l'enquête? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle soutenir les acteurs de l'audiovisuel? Comment vous positionnez-vous face à la demande de certaines rédactions qui voudraient que leurs journalistes renoncent à une partie de leur salaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les résultats de l'enquête du CSA publiés vendredi vont dans le sens de ce qui est ressorti des concertations et des contacts que nous avons eus, mon cabinet et moi, avec le secteur audiovisuel. Les audiences sont en forte hausse, mais les revenus publicitaires sont en berne, avec une diminution très variable, pouvant aller jusque 80 %.

Les hasards du calendrier et l'urgence d'agir ont fait que j'ai présenté les mesures de soutien au secteur des médias avant que les résultats de l'enquête du CSA ne soient connus. Néanmoins, et comme je le faisais déjà avant la crise, j'ai écouté attentivement les principaux concernés pendant toute la durée de la préparation de la note que j'ai présentée au gouvernement. Mon cabinet a également eu des contacts avec le CSA pour voir si certaines tendances se dégagent déjà des premières réponses obtenues. Il a en outre été convenu que nous prendrions les résultats de l'enquête en compte pour la deuxième lecture de l'arrêté de pouvoirs spéciaux prévoyant un soutien au secteur des médias.

Il ressort de l'enquête du CSA que, peu importe leur taille ou leur objet, les régulés ont vu une augmentation des sollicitations du public, notamment pour avoir de l'information fiable et

vérifiée, pour faire offre de service ou pour passer un appel de détresse. Tous ont également dû adapter leur programmation, vu l'annulation de nombreux événements culturels et sportifs et la mise en suspens de productions audiovisuelles. Une partie des équipes, pour celles qui emploient des salariés, a également été mise au chômage temporaire, en particulier dans les équipes administratives et commerciales.

J'en retiens aussi que les mesures de soutien adoptées par le gouvernement il y a une dizaine de jours rencontrent les demandes exprimées par les régulés, du moins celles qui s'inscrivent dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres demandes ont été relayées ou elles le seront aux autres niveaux de pouvoir concernés. Il reste des pistes à explorer, dans un temps un peu plus long. Elles feront l'objet d'un examen par mon cabinet, dans la perspective du redéploiement du secteur des médias. Je suis, je le répète, fortement attachée au pluralisme du paysage médiatique francophone.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, nous sommes, en effet, d'accord sur le rôle primordial des médias pour assurer l'accès au droit à l'information pour tous. Je ne cesse de réaffirmer que les mesures de soutien doivent être prises pour venir en aide au secteur le plus vite possible. Elles doivent permettre d'assurer la liberté, l'indépendance et le pluralisme nécessaires et indispensables à la démocratie. Nous sommes sur une longueur d'onde à cet égard.

1.54 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vente du pôle presse de Nethys»

M. Olivier Maroy (MR). – Après la décision du gouvernement wallon, Nethys a lancé en février dernier le processus de vente des trois sociétés de son pôle presse: les «Éditions de l'Avenir», «L'Avenir Advertising» et «L'Avenir Hebdo». Début mars, on apprenait que Nethys avait reçu quatre candidatures au rachat: Fidelium Partners, Rossel, IPM et Roularta.

Les candidats ont alors été invités à signer un accord de confidentialité et à remettre une offre indicative pour le 16 avril. Rossel, IPM, Roularta et Fidelium Partners ont remis leur offre dans les délais. Sur cette base, Nethys va maintenant arrêter une liste restreinte de candidats avec lesquels les négociations se poursuivront pour aboutir à une offre liante. Le calendrier initial planifie la vente pour la fin du mois de juin.

Néanmoins, certains s'interrogent aujourd'hui sur la question de savoir si le moment est bien choisi pour vendre. On le sait, la pandémie

de Covid-19 affecte lourdement le secteur de la presse. En effet, si on constate une hausse des abonnements et des audiences, les recettes publicitaires se sont, quant à elles, effondrées. On en a beaucoup parlé au cours de cette commission. La situation est donc compliquée pour le moment et les actionnaires publics de Nethys et Enodia (la province de Liège et les communes) craignent que le groupe de presse «L'Avenir» soit bradé vu sa valeur temporairement diminuée par les conséquences de la pandémie.

En outre, rappelons que le 18 février dernier, Willy Borsus, ministre wallon de l'Économie, n'excluait pas que la Région wallonne puisse jouer le rôle de «tiers partenaire». Selon lui, cela consisterait en «la possibilité d'accompagner – ou d'accompagner temporairement – le processus afin que le groupe bénéficie du maximum de chances de redéploiement». Il ne s'agirait toutefois pas de prendre des parts dans la coopérative «Notre Avenir».

S'agissant de cette dernière, rappelons qu'un appel à souscription publique a été lancé le 22 novembre 2019, dont l'objectif était de lever un million d'euros d'ici février 2020 afin d'acquérir une part minoritaire dans le capital des Éditions de l'Avenir (EDA) lors de la revente de celles-ci. Fin 2019, vous m'aviez répondu qu'il était essentiel pour vous que cette coopérative soit partie prenante dans le futur du groupe.

Elle vous paraissait être un outil intéressant, notamment concernant la place de la rédaction dans le futur modèle et la préservation de son indépendance. Point sur lequel je vous rejoins, vous le savez.

Disposez-vous de davantage de précisions concernant les modalités et les conditions de vente du pôle presse de Nethys? Vous êtes la ministre chargée des médias et l'une de vos responsabilités est de garantir leur pluralisme. Or, quand on regarde la liste des candidats, on s'aperçoit que, dans certaines formules, le respect du pluralisme pourrait être problématique. J'imagine – et j'en suis sûr – que vous avez un œil particulièrement attentif à ce qui se passe.

Le calendrier initial, qui planifiait la vente pour juin, est-il maintenu malgré ce contexte de crise du Covid-19? Que pensez-vous des craintes des actionnaires concernant la diminution de valeur du groupe de presse de «L'Avenir»? Êtes-vous en mesure de fournir des précisions concernant les montants rassemblés par la coopérative «Notre Avenir» dans le cadre de sa levée de fonds? Ils espéraient 1 million, à combien sont-ils maintenant?

De quelle manière la coopérative envisage-t-elle de s'impliquer dans le processus de vente? Selon quelles modalités jouera-t-elle son rôle au sein de la structure qui deviendra propriétaire des EDA?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Bien que je sois attachée au pluralisme des médias, la plupart des questions que vous m'adressez concernent plutôt le ministre wallon des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne, en vertu de la tutelle qu'il exerce sur les intercommunales, dont Nethys.

Quatre offres ont effectivement été introduites: trois par des groupes de presse belges et une par un fonds d'investissement allemand. Les dossiers sont actuellement examinés par le conseil d'administration de Nethys. L'implication de la coopérative «Notre avenir» dans la future structure fait bien entendu partie des critères retenus par Nethys pour l'évaluation des offres des candidats-repreneurs. C'est également le cas d'autres critères tels que le maintien du pluralisme et de la liberté de la presse, le maintien des rédactions régionales et la capacité à développer une plateforme digitale, etc.

Aucun délai n'est imposé au conseil d'administration de Nethys pour analyser les offres. Je crois toutefois savoir qu'ils souhaitent boucler cette étape au plus vite. J'imagine que les membres du conseil d'administration prennent en compte les paramètres de la conjoncture actuelle.

Je resterai attentive à l'évolution du dossier et au respect des critères que j'ai mentionnés: la place de la coopérative dans le nouveau groupe, le pluralisme et la liberté de la presse.

M. Olivier Maroy (MR). – Comme je m'y attendais, votre réponse ne m'apprend pas grand-chose. J'aurai au moins essayé.

Je partage vos points d'attention. Les journalistes des EDA ont énormément souffert de cette affaire et il est indispensable de leur offrir des garanties; la coopérative peut jouer ce rôle. Vous ne m'avez pas indiqué où en est la levée de fonds.

En ce qui concerne le maintien du pluralisme, je nourris quelques doutes au regard de certains scénarios possibles, même si je n'ai pas consulté les offres.

Comme vous, je reste évidemment attentif à l'indépendance et à la liberté de la presse. En outre, l'ancrage local et régional fait partie de l'ADN des EDA. Il est essentiel de préserver cette dimension.

(M. Olivier Maroy prend la présidence)

1.55 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion de la culture sur La Trois»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – La crise sanitaire que nous traversons est catastrophique pour le secteur culturel et ses conséquences se feront ressentir pendant un long moment. Madame la Ministre, comme vous le rappeliez lors de la dernière réunion de notre commission, l'*Economic Risk Management Group* (ERMG) a évalué que la crise entraînait déjà 93 % de pertes de recettes propres des opérateurs culturels. Votre gouvernement a adopté une série de mesures visant à soutenir financièrement une partie de ce secteur, qui n'apportent, toutefois, que des solutions à court terme et qui influent sur la trésorerie des opérateurs concernés uniquement pendant la durée du confinement.

Si une petite partie du secteur a pu reprendre ses activités à partir du 11 mai, ce n'est pas le cas, notamment, pour les opérateurs des arts de la scène et du monde musical. De nombreux programmes ont été annulés ou reportés, mais tous ne pourront pas être reprogrammés. Par ailleurs, les représentations publiques ne reprendront pas dans l'immédiat et, à leur reprise, le secteur s'attend à ce que les spectateurs aient besoin d'un temps d'adaptation. Il est dès lors primordial de promouvoir les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles grâce aux médias et de permettre aux citoyens d'y accéder facilement. Cela semble d'autant plus important que les enfants, et les jeunes en général, ne sont pas prêts de retourner à l'école à temps plein et qu'ils ne bénéficient plus des sorties culturelles scolaires pourtant indispensables à leur épanouissement.

Vous indiquiez qu'une *task force* «Redéploiement» était en cours de création et que ses travaux auront pour objet de réfléchir à la rentrée culturelle. Vous distinguiez trois temps de crise nécessitant chaque fois une réponse distincte, à savoir le confinement, le déconfinement et le redéploiement. Un plan de promotion de la culture belge tout au long de la phase de déconfinement, visant à préparer ce redéploiement qui s'annonce long et laborieux, paraît, dans ce contexte, tout à fait indispensable.

J'en viens à mes questions. Quelles mesures avez-vous adoptées en vue de promouvoir la culture belge francophone dans les mois à venir? Quelles mesures avez-vous adoptées afin de rendre les contenus culturels d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles accessibles aux jeunes dans les mois à venir? Serait-il envisageable de consacrer la programmation de La Trois, cette chaîne ne générant pas de revenus, à la diffusion de contenu culturel belge francophone destiné à ce public jeune pendant les mois à venir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous rejoins sur l'absolue nécessité de promouvoir nos artistes, particulièrement en ces temps de crise, mais aussi de manière plus générale et systémique. La ques-

tion de la visibilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas nouvelle, aussi bien sur le plan international que dans nos médias publics ou privés. Des initiatives citoyennes ou publiques ont émergé, comme la plateforme Culture quarantaine dont nous parlions tout à l'heure ou le renforcement de la présence de nos musiciens sur les radios.

Néanmoins, ces initiatives, bien qu'utiles, ne peuvent suffire à répondre, dans un contexte d'urgence, à ce défi de fond qu'est la promotion de la culture belge. Le secteur culturel a besoin de réponses structurelles et pérennes. C'est pourquoi il me semble essentiel que la *task force* «Redéploiement», que vous évoquiez très justement, puisse s'emparer de cette question.

Avant de passer à la suite de ma réponse, j'aimerais revenir sur un point que je voudrais clarifier. Vous dites que les mesures prises visant à soutenir financièrement le secteur culturel n'ont d'impact que sur la trésorerie des opérateurs concernés. Je me dois d'encore répéter que la condition *sine qua non* pour accéder au fonds d'urgence est d'assurer la rémunération des prestataires finaux, les artistes et les techniciens. L'objectif premier de ce fonds est donc bien de venir en aide aux acteurs les plus fragilisés en leur assurant une rémunération, et non pas de combler des déficits éventuels pour lesquels le maintien des subventions est déjà une réponse. Je tiens également à signaler qu'une concertation a été entamée par le ministre-président sur tout le pendant international du secteur, qui représente une part importante des recettes de nos artistes.

En ce qui concerne La Trois, sachez que la majorité de ses programmes se consacrent déjà à la culture belge en temps normal. En musique, cinéma, théâtre, cette chaîne s'est adaptée et propose la diffusion d'œuvres belges, films, courts métrages, documentaires, pièces de théâtre, et de soirées spéciales, vu l'annulation des festivals. Il y aura notamment une soirée spéciale Musiq3 mettant en lumière les artistes belges. Le maintien des émissions a aussi été décidé: «*Tout le Baz'Art*», «*Plan Cult*», «*Kiosk*», «*DECIBELS*», etc. Toutes ces émissions s'adaptent à la crise et continuent de nous faire découvrir les talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour le jeune public, la RTBF m'a annoncé la mise sur pied d'un rendez-vous lecture sur «*Ouftivi*» Il s'agit d'un projet de soutien à la littérature de jeunesse. Le programme mettra en lumière nos auteurs belges, nos maisons d'édition belges et encouragera nos enfants et nos adolescents à la lecture.

Je soutiens la RTBF dans son intention de poursuivre l'aide à la création artistique. Elle a bien compris le rôle qu'elle pouvait apporter et jouer en matière de soutien au secteur culturel. Outre, la diffusion d'artistes belges francophones, la production de contenus culturels permettant de

soutenir toute la chaîne artistique est à l'étude à la RTBF. Tous les médias de notre territoire sont d'ailleurs sensibles à la question du soutien à la culture. Je ne serais pas étonnée qu'un nombre croissant de médias connaîtront ce soutien. C'est une des missions de service public de la RTBF de promouvoir la culture sur ses différents canaux de diffusion. Je veillerai à ce que cette mission soit remplie de la meilleure façon et qu'elle puisse jouer un rôle fondamental dans les mois et années à venir afin de soutenir le secteur culturel.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, je me permets à mon tour une petite correction. Vous dites que le fonds d'urgence ne sert pas à combler d'éventuels déficits et que le maintien des subventions subsiste. Mais pour certains opérateurs moins aidés, ce n'est pas parce que les subventions sont maintenues qu'il n'y a pas de déficit! Celui-ci risque, en effet, d'avoir à moyen terme un effet sur les prestataires finaux également.

Dans la programmation de La Trois que vous avez évoquée de façon exhaustive, il y a effectivement toute une série d'émissions qui visent à promouvoir les artistes belges francophones. Il eût été intéressant, comme M. Segers le proposait, d'être créatif, d'accentuer encore cette programmation pour promouvoir les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui traversent une crise sans précédent et pour rendre la culture plus facilement accessible à ces publics jeunes qui en sont privés depuis de longs mois et sans doute, pour quelques mois encore.

1.56 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM)»

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai déjà eu l'occasion d'aborder cette question avec vous, principalement au travers du rapport du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) intitulé «Dix ans de l'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Nous avons ainsi déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur l'importance de cette éducation aux médias, dans le parcours scolaire, mais aussi tout au long de la vie, afin de donner à chaque citoyenne et citoyen les outils pour s'y retrouver dans l'environnement médiatique complexe que nous connaissons aujourd'hui. Des outils pour décoder l'information. Ce n'est d'ailleurs par la crise que vivons actuellement qui va démentir l'importance de cette éducation aux médias. Votre gouvernement avait d'ailleurs bien saisi cette importance et la Déclaration de politique communautaire (DPC) propose d'évaluer et d'adapter le

décret relatif à l'éducation aux médias. Dans le même ordre d'idée, le CSEM proposait d'organiser des États généraux de l'éducation aux médias.

Madame la Ministre, lorsque je vous interrogeais sur la question en octobre dernier vous m'assuriez vouloir travailler en concertation avec l'ensemble du secteur, mais la forme de cette concertation n'était pas encore définie. Aujourd'hui, avez-vous eu l'occasion d'avancer sur la méthode de travail qui serait favorisée pour évaluer le décret et les actions actuelles?

Au niveau du CSEM, des dispositions avaient été prises durant la précédente législature pour transformer le secrétariat en une direction d'appui. Les procédures de recrutement de cette direction ont-elles pu aboutir?

D'un autre côté, les membres du CSEM arrivent en fin de mandat en septembre 2020. Pouvez-vous revenir sur les procédures de renouvellement de ses membres? Quand le processus sera-t-il engagé?

Enfin, vous nous informiez en octobre dernier d'une recherche lancée par le CSEM en 2018-2019 pour la mise à disposition des écoles de la presse en ligne. La recherche devait prendre fin en 2019, les recommandations ont-elles déjà été produites? D'autres projets sont-ils programmés ou déjà amorcés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dès mon entrée en fonction, j'ai affirmé que l'éducation aux médias serait l'une de mes priorités. Au sein de mon cabinet, le travail a été un peu ralenti par la crise et son lot d'urgences, mais il suit son cours: un expert nous a récemment rendu une feuille de route identifiant les chantiers qu'il pense souhaitable de mener dans le domaine de l'éducation aux médias. Il s'agit maintenant de passer à la mise en place de pistes de travail, pour renforcer les outils de l'éducation aux médias et les rendre plus performants dans ces différents chantiers. Il le fera en rencontrant les différents acteurs de terrain, par secteur et par domaine.

J'entends également travailler en collaboration avec mes collègues ministres dans leurs champs de compétence respectifs: l'éducation aux médias passe aussi par l'école, l'enseignement supérieur et la formation continue! Dans le cadre de cette démarche, je peux également m'appuyer sur les travaux déjà réalisés. Ainsi, le CSEM a émis une série de recommandations en vue de revoir et d'améliorer le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la ma-

tière en Communauté française. Pour mener à bien cette tâche, il pourra compter sur l'aide de la nouvelle direction d'appui du CSEM. Son directeur, désigné en novembre, a pris ses fonctions ce 2 mars. Le recrutement d'une chargée de communication est finalisé, mais l'entrée en fonction de cette personne a pris du retard en raison de la crise. La procédure suivante devrait être lancée assez rapidement. J'entends bien que cette direction d'appui soit effective et efficace dans les meilleurs délais afin de s'attaquer sans attendre aux nombreux chantiers de l'éducation aux médias.

Par ailleurs, le renouvellement de la présidence et de la vice-présidence du CSEM est également en cours. Les mandats des président et vice-président sont arrivés à échéance en novembre. Un appel à candidatures a été lancé depuis lors. Ici aussi, malheureusement, la crise a quelque peu retardé cette procédure qui suit son cours malgré tout. Comme vous le mentionnez, le CSEM devra être renouvelé d'ici quelques mois. La possibilité d'étendre ou de revoir la composition du CSEM est inscrite dans le processus d'évaluation et d'adaptation du décret de 2008. À plus brève échéance, nous devons nous pencher sur le renouvellement de ses membres: cette opération doit être menée en respectant le prescrit décretaal actuel, qui date donc d'une décennie.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, je vous confirme que le CSEM a émis des recommandations concernant l'opération «Ouvrir mon quotidien numérique». Il les a transmises au gouvernement et elles nourrissent déjà l'analyse que mon cabinet est en train de faire.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir répondu à toutes mes questions. Je sais que ce sujet vous interpelle tout autant que moi. Durant la présente législature, nous aurons encore souvent l'occasion de parler de l'éducation aux médias qui est la base de tout, notamment pour décoder les *fake news*.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Affectation des terrains de la RTBF au zoning nord», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 22h35.*